

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985
(32^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mercredi 24 Octobre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — **Condamnation de M. Jacques Abouchar.** — Déclarations de M. le président et de M. le Premier ministre (p. 5128).
MM. le président, Fabius, Premier ministre.

2. — **Questions au Gouvernement** (p. 5128).

PARTICIPATION DE LA FRANCE AUX CÉRÉMONIES DE COMMÉMORATION DE L'INSURRECTION ALGÉRIENNE (p. 5128).

MM. Gaudin, Fabius, Premier ministre.

ATTENTATS TERRORISTES D'ACTION DIRECTE (p. 5129).

MM. Gilbert Gantier, Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

3. — **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire de la République démocratique allemande** (p. 5130).

4. — **Questions au Gouvernement (suite)** (p. 5130).

RÉCENTE DÉCISION GOUVERNEMENTALE SUR LE SYNCHROTRON (p. 5130).

MM. Koehl, Curien, ministre de la recherche et de la technologie.

MATRAQUAGE PAR LE SERVICE D'ORDRE DE JEUNES MANIFESTANTS CONTRE LA RÉPRESSION EN TURQUIE (p. 5131).

MM. Lajoinie, Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT DES TRAVAILLEURS (p. 5132).

Mme Gœuriot, M. Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des simplifications administratives.

CONSTRUCTION NAVALE (p. 5133).

M. Barthe, Mme Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

CONCEPTION DE LA FAMILLE ET PRESTATIONS FAMILIALES (p. 5133).

M. Noir, Mme Dufoux, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

MODIFICATION DE LA LETTRE-CLÉ DES ACTES DE RADIOLOGIE (p. 5134).

M. Nungesser, Mme Dufoux, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

NON-IMPLANTATION DU SYNCHROTRON A STRASSBOURG (p. 5134).

MM. Grussenmeyer, Curien, ministre de la recherche et de la technologie.

DÉROGATION AU CONTRÔLE DES CHANGES QUI A PERMIS AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA C. G. T. DE REMETTRE DE L'ARGENT AUX MINEURS BRITANNIQUES (p. 5135).

MM. Cointat, Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget.

ÉVÉNEMENTS A LA RÉUNION (p. 5135).

MM. Bertile, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

EMPLOI DES JEUNES EN GUADELOUPE (p. 5136).

MM. Jalton, Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

ENTREPRISE BELLA-BERCHET (p. 5136).

Mme Soum, M. Maivy, secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

LOYERS IMPAYÉS (p. 5136).

M. Badet, Mme Dufoux, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

ÉTABLISSEMENTS DUCELLIER EN AUVERGNE (p. 5137).

MM. Lavédrine, Maivy, secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

EMPRUNT GISCARD (p. 5137).

MM. Douyère, Fabius, Premier ministre.

CAMPAGNE SUR LA QUALITÉ (p. 5138).

M. Beaufils, Mme Lalumière, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation.

CRÉATION DE POSTES EN MILIEU HOSPITALIER EN FAVEUR DES HANDICAPÉS (p. 5139).

M. Branger, Mme Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

5. — Rappels au règlement (p. 5139).

MM. Gaudin, Fabius, Premier ministre, Barre.

Suspension et reprise de la séance (p. 5140).

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL SAPIN

6. — Rappel au règlement (p. 5141).

MM. Ducoioné, le président.

7. — Loi de finances pour 1985 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5141).

Anciens combattants et victimes de guerre (suite).

Réponse de M. Laurain, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et victimes de guerre, à la question de M. Duprat.

M. le secrétaire d'Etat.

Etat B.

Titre III (p. 5142).

M. Tourné.

Adoption du titre III.

Titre IV. — Adoption par scrutin (p. 5142).

Article 82 (p. 5142).

M. Vouillot, rapporteur spécial de la commission des finances. Adoption de l'article 82.

Commerce, artisanat et tourisme.

M. Sprauer, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le commerce.

M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'artisanat.

M. Destrade, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le commerce et l'artisanat.

M. de Préaumont, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le tourisme.

M. Bégault, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le tourisme.

M. Crépeau, ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

M. Bockel, secrétaire d'Etat auprès du ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

MM. Soisson,
Porell,
Charlé.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

8. — Exploitation des services de radio-télévision sur réseau câblé. — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 5154).

9. — Ordre du jour (p. 5154).

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

CONDAMNATION DE M. JACQUES ABOUCHAR

Déclarations de M. le président et de M. le Premier ministre.

M. le président. Mes chers collègues, la condamnation du journaliste Jacques Abouchar par un tribunal afghan a causé dans notre pays une immense émotion. Des démarches sont en cours pour obtenir sa libération. J'ai reçu hier soir les présidents des quatre groupes parlementaires de notre assemblée et je m'exprime aujourd'hui au nom de l'ensemble de la représentation nationale. Je le fais pour réclamer la libération de notre compatriote Jacques Abouchar.

En demandant qu'une décision soit prise en ce sens et sans plus tarder par les autorités afghanes, je suis certain d'exprimer l'opinion de toute l'assemblée et, par-delà elle, de tous les Français. (Applaudissements prolongés sur tous les bancs.)

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Laurent Fabius, Premier ministre. Mesdames, messieurs, le Gouvernement s'associe aux paroles que le président de votre assemblée vient de prononcer.

Une Assemblée nationale unanime, le législatif et l'exécutif unanimes pour demander avec force une mesure de libération, cela montre la profondeur du sentiment d'indignation qu'a provoqué la condamnation de Jacques Abouchar.

Depuis le moment même où ils ont appris la détention de M. Abouchar, les pouvoirs publics français ont engagé, comme c'était normal, une action continue auprès de toutes les parties concernées. Notre but, c'est le vôtre : la libération de Jacques Abouchar.

Samedi dernier, Jacques Abouchar a été condamné à dix-huit années de prison. Après cette condamnation, l'émotion n'a pu que s'amplifier. En témoignent les prises de position et les démarches de très nombreuses personnalités et de représentants de très nombreuses organisations.

Le droit de visite que nous n'avions cessé de réclamer a enfin été accordé dimanche dernier à notre chargé d'affaires. Jacques Abouchar s'est montré tel que tous ses confrères le connaissent, tel que la France a appris à le respecter, un homme de droiture, de principes et de courage.

Mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement français n'a évidemment pas l'indignation sélective. Il s'indigne et s'indignera à chaque fois qu'un homme, à l'Est ou à l'Ouest, au Nord comme au Sud, est ou sera privé, sans motifs valables, de liberté.

Dans le cas de Jacques Abouchar, il s'agit d'un emprisonnement d'autant plus inacceptable qu'il vise un homme dont, précisément, le métier est la liberté. Assuré de l'appui de tous les Français, le Gouvernement continuera d'agir avec fermeté pour que Jacques Abouchar revienne en France sans délai.

J'ajouterai une dernière réflexion. Il est des affaires qui suscitent des sentiments d'indignation durables. Que ceux, où qu'ils soient, qui ont une part de responsabilité dans cette situation inacceptable mesurent bien que l'affaire Abouchar est de celles-là. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes et du rassemblement pour la République.)

— 2 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe Union pour la démocratie française.

PARTICIPATION DE LA FRANCE AUX CÉRÉMONIES DE COMMÉMORATION DE L'INSURRECTION ALGÉRIENNE

M. le président. La parole est à M. Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le Premier ministre, dans l'histoire collective d'un peuple, il est des dates qui restent à tout jamais comme le symbole du plus grand des malheurs, le malheur de la guerre. Le 1^{er} novembre 1954 est l'une de ces dates. C'est le jour où l'assassinat de deux enseignants français a donné le signal de l'insurrection et de la guerre d'Algérie.

Depuis ce jour, trente ans ont passé. L'Algérie est devenue une nation indépendante et la France et l'Algérie se sont engagées, dès 1962, sur le difficile mais nécessaire chemin de la réconciliation.

La réconciliation franco-algérienne est une grande œuvre qui honore tous les gouvernements français qui y ont participé. Mais, pour construire l'avenir dans la paix et l'amitié, il n'est pas pour autant nécessaire de trahir le passé. Or, monsieur le Premier ministre, la présence de M. Cheysson à Alger le 1^{er} novembre prochain pour commémorer le trentième anniversaire du début de la guerre d'Algérie est un affront à notre mémoire collective. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République française.)

Jusqu'à présent, les précédents gouvernements avaient toujours le souci de concilier la dignité de la France et les relations normales entre deux Etats indépendants. Dans le cadre de ses relations diplomatiques normales, s'il est une date que

la France peut s'honorer de commémorer avec l'Algérie, c'est celle du 5 juillet, jour de la paix, pas celle du 1^{er} novembre, jour de l'insurrection et de la guerre.

Monsieur le Premier ministre, par respect pour la mémoire de tous nos compatriotes qui sont morts pendant la guerre d'Algérie, par respect pour les souffrances de ceux qui se sont battus à vingt ans dans les Aurès, par respect, enfin, pour les sacrifices de ceux qui ont dû quitter leur terre natale et au nom même de la réconciliation franco-algérienne, nous demandons que le Gouvernement français renonce à participer aux cérémonies d'Alger le 1^{er} novembre prochain.

Ce jour là, monsieur le Premier ministre, la place des membres du Gouvernement n'est pas à Alger, mais devant nos monuments aux morts! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Laurent Fabius, Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, comme de nombreux autres pays, la France a été invitée à la fête nationale algérienne.

M. Jean-Pierre Soisson. Elle n'a pas les mêmes raisons que les autres d'y aller!

M. le Premier ministre. Fallait-il accepter cette invitation (*Non! sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), et à quel niveau? Ou bien, seule des nations occidentales, la France devait-elle la refuser?

M. Bernard Pons. Là n'est pas la question!

M. le Premier ministre. Cette question donne lieu, comme souvent lorsque cela concerne l'Algérie, à beaucoup de passion. (*Non! sur les mêmes bancs.*)

M. Francis Gens. Ce que nous voulons, c'est de la dignité!

M. Marc Lauriol. De la décence!

M. le Premier ministre. Certains sont hostiles — nous venons d'en avoir la preuve — à la présence d'un membre du Gouvernement français.

M. Jean-Claude Gaudin. Ce jour-là!

M. le Premier ministre. Ils ont avant tout en mémoire ce que le processus d'indépendance de l'Algérie a entraîné de déchirements, et souvent de drames. En particulier, ceux qui ont combattu là-bas et ceux qui ont été rapatriés se rappellent, comme chaque Français, les sacrifices de leurs amis, voire de leur famille, et les tragiques événements du 1^{er} novembre 1954 en Algérie.

M. Didier Julia. Là n'est pas le problème!

M. le Premier ministre. Quelles que soient nos opinions, nous devons tous chercher à comprendre ces sentiments.

M. Jacques Baumel. Nous les comprenons!

M. le Premier ministre. Cependant, nous devons aller plus loin, en essayant de ne pas y mêler la passion politique.

M. Claude Labbé. C'est ce que nous faisons!

M. le Premier ministre. Nous reconnaissons l'Algérie, nation indépendante...

M. Michel Cointat. Nous aussi!

M. le Premier ministre. ... dont l'indépendance s'est faite évidemment par rapport à la France. L'Algérie est aujourd'hui l'un de nos partenaires les plus proches et c'est notre amie.

Lorsque ce pays célèbre sa fête nationale...

M. Xavier Deniau. Ce n'est pas sa fête nationale!

M. le Premier ministre. Si!

... pouvons-nous être absents?

M. Michel Noir. C'était le 5 juillet!

M. le Premier ministre. D'ailleurs, dès le 1^{er} novembre 1963, le Président de la République d'alors, le général de Gaulle, a adressé un message chaleureux au Président de la République algérienne. (*Très bien! Très bien! sur les bancs des socialistes.*) Le Gouvernement était représenté à la célébration par l'ambassadeur de France. (*Approbatons sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

En 1974, le Président Giscard d'Estaing, comme c'était normal, a adressé un message le 1^{er} novembre. (*Approbatons sur les mêmes bancs.*)

Le 1^{er} novembre 1979, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire, le Gouvernement français s'est fait représenter à Alger par M. Georges Gorse, ancien ministre et par M. de Leusse,

secrétaire général du quai d'Orsay. (*Très bien! Très bien! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

A la réception donnée par l'ambassadeur d'Algérie pour cette cérémonie, six ministres français étaient présents...

Plusieurs députés socialistes. Voilà! Hypocrites!

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. A Paris!

M. le Premier ministre. ... MM. Galley, Giraud, Deniau, Stirn, Ségard et Stoléro.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. A Paris!

M. le Premier ministre. La présence de la France a donc été constante dans le passé à l'occasion du 1^{er} novembre et il me semble qu'on l'oublie facilement sur certains bancs. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Mesdames, messieurs les députés, nos rapports avec l'Algérie, je l'ai dit il y a un instant — sont souvent, et pour des raisons que chacun de nous comprend, passionnelles.

Passion entre Algériens et Français...

M. Emmanuel Aubert. Non!

M. le Premier ministre. ... passion entre Français eux-mêmes.

M. Emmanuel Aubert. Non!

M. Marc Lauriol. A votre égard!

M. le Premier ministre. Personne n'a jamais réussi à pardonner sans effort, et j'imagine que tout n'est pas simple non plus pour de nombreux Algériens.

Trente ans ont passé. On pourrait croire que c'est beaucoup et, pourtant, l'émotion suscitée montre que c'est peu. Même trente ans après, il reste — chacun doit en être conscient — beaucoup de douleur. Mais cette douleur, il faut la faire coexister avec l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jean Valleix. Et l'honneur?

ATTENTATS TERRORISTES D'ACTION DIRECTE

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Une nouvelle fois, hier soir, un policier français, alors qu'il s'apprêtait à regagner son domicile après avoir effectué son service, a été froidement abattu. Cela s'est passé à Bastia. Ce drame devant lequel nous nous inclinons n'est, hélas! que le plus récent d'une longue série.

Le sentiment d'insécurité se développe à juste titre dans notre pays, comme il y a quelques années chez nos voisins, lesquels ont eu, nous le savons, les plus grandes peines à résister au terrorisme.

Au mois de septembre dernier une voiture qui ne contenait pas moins de vingt-trois kilogrammes d'explosifs avait été placée en plein Paris, devant l'immeuble de l'Union de l'Europe occidentale, pour y provoquer un désastre. Heureusement, le dispositif de mise à feu s'est enrayé, nous épargnant un bain de feu et de sang. Mais il n'en a pas été de même samedi dernier où, suite à un attentat revendiqué par Action directe, les locaux des sociétés Messier-Hispano-Bugatti à Montrouge ont été détruits, ainsi que ceux des établissements Marcel Dassault à Saint-Cloud.

D'autre part, pour la première fois avant hier, l'organisation clandestine Action directe a revendiqué le meurtre des deux policiers abattus le 31 mai 1983 avenue Trudaine.

Ceci nous ramène aux événements d'après mai 1981. A l'époque, la police française avait fait du bon travail. En effet, quatorze membres d'Action directe étaient sous les verrous; tous ont été libérés dans les semaines qui ont suivi.

M. Francis Geng. Badinter était là!

M. Gilbert Gantier. Six très rapidement sur instruction du garde des sceaux, les huit autres étant soit amnistiés, ce qui a été le cas de Jean-Marc Rouillon, soit libérés pour raisons médicales, ce qui a été le cas de sa compagne, Nuthalie Ménigon. La décision a été prise par le juge d'instruction mais je fais observer que le parquet n'a pas jugé bon de faire appel.

Cette affaire intéressait tout à la fois la justice et l'ordre public, je poserai trois questions à M. le Premier ministre.

Premièrement, Action directe est-elle bien le responsable des drames qui viennent de se produire à Paris et dans ses environs et qui ont, une fois de plus, endeuillé la police?

Deuxièmement, ne pensez-vous pas que c'était une faute de libérer des terroristes sans avoir pris les précautions nécessaires?

Troisièmement, que comptez-vous faire pour mettre un terme à cette évolution dramatique dans laquelle je n'hésiterai pas à dire que votre faiblesse et votre aveuglement nous ont jetés ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de décentralisation. Vous avez posé trois questions, monsieur le député.

La première concerne le jugement que l'on peut porter sur la loi d'amnistie qui est intervenue en 1981, comme c'est la tradition après chaque élection du chef de l'Etat.

M. Francis Geng. On n'amnistie pas n'importe qui !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Pas n'importe qui, pas n'importe quoi, pas n'importe quand.

On peut effectivement ouvrir un débat général sur les lois d'amnistie, et ce serait intéressant, voire utile, mais votre question ne peut se limiter à tel ou tel « bénéficiaire » de la loi d'amnistie.

M. Emmanuel Aubert. La question de M. Gantier concerne l'insécurité et la justice !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Il s'agit là d'un problème de politique judiciaire à propos duquel vous avez eu, il y a quelques heures seulement, l'occasion de dialoguer avec M. le garde des sceaux. Au demeurant, l'occasion se présentera à nouveau.

Vous demandez en second lieu si l'on peut considérer que le groupement de fait Action directe est responsable des attentats que vous avez évoqués. Les services de police ont la conviction que ce groupe a la responsabilité directe de la fusillade de l'avenue Trudaine, qui a coûté la vie à deux policiers et à l'occasion de laquelle un troisième a été grièvement blessé.

Par ailleurs, la tentative d'attentat à laquelle vous avez fait allusion — et qui a eu lieu, non pas en septembre, mais au mois d'août — et au cours de laquelle une charge importante d'explosif n'a heureusement pas explosé, aurait les mêmes auteurs.

Sur les deux attentats ayant eu lieu ces derniers jours, qui n'ont pas provoqué de dommages graves aux personnes — quelques passants ont été légèrement blessés — mais ont entraîné de très importants dégâts matériels, l'un a été revendiqué par une inscription et le deuxième par d'autres procédés.

Ainsi que vous l'avez certainement lu dans les journaux, une lettre dactylographiée postée à Paris, assez longue, présentée comme un document du groupement de fait Action directe, revendique ces différents attentats. Comment l'authentifier si ce n'est par le biais de supputations, de recoupements et de rapprochements ? Mais il semble bien que l'origine puisse être reconnue.

Cette façon de revendiquer une action a déjà été utilisée dans d'autres cas et ce groupe marque souvent ses attaches internationales en se réclamant de personnages étrangers : ainsi, les actions de 1984 ont été mises à l'actif d'une prétendue « unité combattante Rizzato ».

C'est tout ce que l'on peut dire quant à l'authentification. On est là dans le domaine de la présomption, on approche de la conviction.

Ce qui est important et ce qui est sûr, c'est qu'un certain nombre de membres de ce groupe sont sous les verrous et, dans le cadre d'une procédure judiciaire, inculpés pour crime. D'autres sont recherchés activement, avec des moyens importants, quantitativement et qualitativement, mais vous seriez vous-même surpris si je vous donnais des détails sur la nature, le nombre, l'organisation et la portée des opérations en cours. Diverses dispositions sont prises pour identifier ces personnes, les localiser, les arrêter et les traduire devant la justice : je ne peux malheureusement pas vous en dire plus aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

— 3 —

SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DELEGATION PARLEMENTAIRE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de la chambre du peuple de la République démocratique allemande conduite par M. Horst Sieder- mann, président de cette assemblée et vice-président du Conseil d'Etat.

Je suis heureux, en votre nom, de lui souhaiter la bienvenue. (Applaudissements. — Mmes et MM. les membres du Gouvernement, Mmes et MM. les membres du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe union pour la démocratie française, ainsi que de nombreux membres du groupe du rassemblement pour République, se lèvent.)

— 4 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. Nous en revenons aux questions au Gouvernement.

RÉCENTE DÉCISION GOUVERNEMENTALE SUR LE SYNCHROTRON

M. le président. La parole est à M. Koehl.

M. Emile Koehl. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Il ne s'agit pas d'opposer une contrée à une autre — là n'est pas le problème — mais de respecter la parole donnée.

L'Alsace unanime est bouleversée, stupéfaite, indignée. En effet, l'Etat, avec une désinvolture inadmissible, vient de rompre son engagement de défendre l'implantation à Strasbourg du laboratoire européen de rayonnement synchrotron.

Le conseil régional d'Alsace, le conseil général du Bas-Rhin, les milieux scientifiques, les responsables économiques ainsi que les élus politiques, toutes opinions confondues, expriment avec force leurs sentiments d'amertume, de déception et de colère. Ils désapprouvent ce reniement de l'Etat car, en Alsace, la parole donnée est tenue.

En 1980, la fondation européenne de la science, présidée alors par M. Hubert Curien, et dont le siège est à Strasbourg, rend public le projet de création d'un laboratoire européen de rayonnement synchrotron. Strasbourg pose aussitôt sa candidature pour accueillir ce laboratoire, qui s'inscrit dans sa vocation naturelle puisqu'elle est la deuxième ville de France, après Paris, en matière de recherche fondamentale, avec ses 250 laboratoires et ses 4 000 chercheurs. De plus, sa position géographique est de nature à faciliter la coopération avec les autres pays concernés, notamment la République fédérale d'Allemagne.

Le conseil régional d'Alsace et la communauté urbaine de Strasbourg prennent des décisions pour appuyer la métropole régionale : réservation de terrain, crédits d'études, participation au financement de l'équipement.

Le Gouvernement a fait connaître sa position favorable à Strasbourg à l'occasion du comité interministériel pour l'aménagement du territoire du 20 décembre 1982, dans le contrat particulier signé le 24 novembre 1983 pour conforter la vocation de Strasbourg, siège d'institutions internationales et, enfin — c'est une référence fondamentale — dans le contrat de Plan signé le 28 avril 1984 entre l'Etat et la région Alsace, en présence de M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

Pour conforter le dossier, M. le sénateur Marcel Rudloff a fait savoir, en sa qualité de président du conseil régional d'Alsace, par une lettre du 24 mai 1984 adressée à M. Laurent Fabius, alors ministre de l'industrie et de la recherche, que les collectivités locales alsaciennes étaient prêtes à participer à hauteur de 10 p. 100 à l'installation de cet équipement.

J'ajoute que les autorités allemandes — car il s'agit bien d'un projet européen — ont donné leur accord pour l'implantation du synchrotron à Strasbourg, en échange de l'installation d'un équipement important près de Cologne.

Ainsi, les préalables étaient remplis, les engagements pris et les espoirs permis.

Or nous venons d'apprendre que le Gouvernement aurait retenu un autre lieu comme site d'implantation. Cette volte-face, si elle devait être confirmée par le Gouvernement, mettrait gravement en cause la confiance que l'Alsace a cru pouvoir placer dans les engagements de l'Etat. Celui-ci considère-t-il ses engagements comme des chiffons de papier ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

C'est pourquoi je demande au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes : les partenaires européens ont-ils approuvé son choix ? Pourquoi a-t-il renié sa parole ? Les collectivités peuvent-elles encore faire confiance à un gouvernement que renie ses engagements ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la recherche et de la technologie.

M. Hubert Curion, ministre de la recherche et de la technologie. Cette machine de rayonnement synchrotron est non pas une machine française, ainsi que vous l'avez précisé, monsieur Koehl, mais une machine européenne. Par conséquent, si le Gouvernement français doit adopter une position, il n'est évidemment pas seul à prendre la décision. Ainsi, un certain nombre d'approches des autres gouvernements européens ont été nécessaires.

Si, je vous l'accorde, monsieur le député, deux sites ont été proposés à la France, le site grenoblois n'a été évoqué qu'après le site strasbourgeois, au printemps 1984. C'est d'ailleurs ce qui a compliqué un peu les choses. D'autres sites, l'un en Italie et l'autre au Danemark, ont été proposés par nos partenaires européens.

Les deux sites de Strasbourg et de Grenoble sont, c'est clair, deux bons sites, je dirai même deux très bons sites. Mais quand on est confronté à deux très bonnes propositions, il faut choisir celle qui est encore meilleure que l'autre. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Philippe Séguin. Sur quels critères ? Politiques ?

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Ce sont des critères scientifiques qui ont conduit le gouvernement français à préférer le site de Grenoble : à Grenoble, nous avons déjà une machine que l'on appelle un réacteur à haut flux...

M. Charles Haby. Comment ? (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Un réacteur à haut flux. Il intéresse exactement la même clientèle que celle qui sera intéressée par le synchrotron.

M. Emile Koehl. Il n'existait pas en novembre ?

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Le fait de trouver sur le même site des machines destinées au même genre d'études constituera donc une facilité pour les Européens. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Au surplus, toujours à Grenoble, une communauté de techniciens, en particulier au commissariat de l'énergie atomique, est immédiatement prête à travailler à l'élaboration de tous les instruments que l'on doit mettre autour de la machine. Il n'est donc pas douteux que, pour ces différentes raisons...

M. Antoine Gissinger. Et le programme ?

M. le ministre de la recherche et de la technologie. ... et pour d'autres encore...

M. Antoine Gissinger. Pour d'autres encore ! Oui, voilà !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. ... mais moins importantes, il est vrai, le site de Grenoble soit plus avantageux, des points de vue scientifique et technique, que celui de Strasbourg. Je le regrette pour Strasbourg...

M. Jean-Claude Gaudin. Dans ces conditions, pourquoi s'être engagé ?

M. Charles Haby. Le Gouvernement a signé !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. ... mais telle est la vérité !

Dans le contrat de plan que vous mettez en cause...

Un député de l'union pour la démocratie française. C'est vous qui le mettez en cause !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. ... il est précisé notamment que le Gouvernement français défendra auprès de ses partenaires européens la candidature de la ville de Strasbourg. Suit une description de cinq organismes parmi lesquels l'Anneau européen de rayonnement synchrotron. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Il est vrai aussi que, lorsque le contrat a été signé, la candidature officielle de Grenoble n'avait pas encore été déposée sur notre table... (*Vives protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Antoine Gissinger. Magouille !

M. Philippe Séguin. C'est incroyable !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Elle n'était pas sur notre table. Nous avons donc dû reprendre l'ensemble du dossier.

Vous avez fait état, monsieur Koehl, de discussions internationales. Nous en avons eues avec nos collègues allemands, britanniques et danois et c'est le résultat de toutes ces discussions qui nous a conduits à prendre la position que vous dites.

J'ajoute que, si la communauté scientifique et technique de Strasbourg s'était mobilisée avec une aussi grande intensité

que celle de Grenoble, les choses auraient pu être différentes. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Antoine Gissinger. C'est la meilleure !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Non, ce n'est pas la meilleure ! A Grenoble, des dizaines et des dizaines de scientifiques sont venus nous démontrer qu'ils avaient besoin de la machine mais nous n'avons pas eu du tout le même panorama à Strasbourg.

M. Antoine Gissinger. Vos propos sont scandaleux !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Cela dit, Strasbourg est un centre scientifique d'excellente qualité. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Il existe des vocations strasbourgeoises, en particulier en chimie, en neurochimie et pour ce qui touche à la recherche en matériaux. En ma qualité de ministre de la recherche et de la technologie, je suis évidemment tout prêt à aider au mieux des Strasbourgeois dans ce qui constitue leurs vocations propres. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.* — *Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Antoine Gissinger. Avec quoi ?

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. Bockel démission !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

MATRAQUAGE PAR LE SERVICE D'ORDRE DE JEUNES MANIFESTANTS CONTRE LA RÉPRESSION EN TURQUIE

M. le président. La parole est à M. Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, comme vous le savez, la grâce du jeune démocrate turc Hidir Aslan, condamné à mort pour des raisons politiques...

M. Xavier Deniau. Parlons d'Abouchar, si vous voulez bien !

M. André Lajoinie. ... vient d'être refusée par la dictature militaire de ce pays allié de la France au sein de l'Alliance atlantique.

Dans les heures qui viennent, ce jeune homme risque d'être pendu, comme l'a été son camarade Ilyas Ilyas, il y a quelques jours.

Pour le sauver de la mort et pour exiger la liberté pour les 100 000 emprisonnés politiques turcs, une centaine de jeunes communistes français manifestaient samedi dernier pacifiquement, avenue de l'Opéra, lorsqu'ils ont été agressés et matraqués par les forces de police.

Plusieurs dirigeants de ce mouvement de jeunesse, dont une jeune femme, ont été roués de coups, blessés, arrêtés et conduits au commissariat de police, où ils ont été de nouveau frappés.

Les policiers n'avaient pas l'excuse d'ignorer l'identité de ces manifestants puisqu'ils criaient des insultes du type « sales cocos ! ». D'ailleurs les dirigeants de ce mouvement ont fait connaître leurs responsabilités, sans pour cela, obtenir que les brutalités cessent.

Devant des faits aussi graves, plusieurs questions se posent auxquelles je demande des réponses nettes.

Premièrement, ces brutalités ont-elles été décidées par les autorités compétentes et, dans cette hypothèse, cela signifie-t-il qu'il y a des manifestations en faveur de la défense des libertés et des droits de l'homme que le Gouvernement ne tolère pas et qu'il réprime ? (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

Deuxièmement, si ce n'est pas le cas et si cette répression a été le fait de responsables de la police, quelles sanctions ont été prises ? Aucune, à notre connaissance.

Le parti communiste ne pratique pas une défense sélective des droits de l'homme et des libertés (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) et proteste contre toutes les atteintes qui leur sont portées, où qu'elles se produisent. Nous souhaitons que tout le monde en fasse de même effectivement et, en premier lieu, le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. Bernard Pons. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Monsieur Lajoinie, il n'y a aucun doute sur le fait que les manifestations en faveur des libertés, dans notre pays et en particulier à Paris, sont non seulement tolérées mais que souvent

leur déroulement est organisé d'un commun accord entre les organisateurs et les services responsables de l'ordre public. Cela est tellement vrai que la manifestation organisée, non pas avenue de l'Opéra comme vous l'avez dit, mais devant l'ambassade de Turquie, samedi dernier, en fin d'après-midi, s'est déroulée sans incident. Je m'en réjouis d'autant plus que, quelques semaines auparavant, un parlementaire communiste n'avait fait observer qu'une autre manifestation en faveur du même thème et organisée dans des circonstances comparables avait pu donner lieu à quelques débuts d'incidents.

La manifestation prévue et organisée à proximité de l'ambassade de Turquie s'est donc déroulée, je le répète, d'après mes informations, sans incident.

M. Jean-Claude Gaudin. Parlez-nous de ce qui s'est passé hier à La Réunion !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Les incidents auxquels vous avez fait allusion n'ont eu lieu ni à l'ambassade de Turquie ni près de celle-ci, ni d'ailleurs dans aucun lieu qui aurait été désigné comme devant être celui d'une manifestation. Ils sont survenus, ainsi que vous l'avez précisé, avenue de l'Opéra, plus précisément à proximité du bureau de la compagnie Turkish Airlines, la compagnie aérienne nationale turque. Les conditions dans lesquelles ces incidents se sont produits ont provoqué des interpellations, lesquelles ont abouti à ce que le parquet soit saisi d'un certain nombre de cas.

Dès dimanche, je m'en suis inquiété, ayant lu dans la presse un premier compte rendu. J'en ai lu un autre le jour suivant.

L'état actuel de mes informations ne me permet pas, monsieur le député, de vous répondre avec autant de précision que je le souhaiterais.

Un député de l'union pour la démocratie française. Ce n'est pas un langage de ministre !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Il me semble en tout cas que, si des incidents sont survenus, c'est parce que, précisément, il ne s'agissait pas alors d'une manifestation organisée.

Ne croyez pas qu'une réponse de ce genre soit une habitude de ma part. Je vous rappelle que j'ai répondu tout à l'heure à M. Gantier que si, sur un point précis, je ne pouvais pas lui en dire beaucoup plus, c'était plutôt parce que j'en savais trop. A vous, monsieur Lajoinie, je réponds que si je ne peux pas vous en dire beaucoup plus aujourd'hui, c'est parce que je considère que je n'en sais pas assez.

M. Claude Abbé. Lisez les journaux !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Dans les jours qui viennent, je souhaite répondre complètement sur ce point, étant alors moi-même complètement informé comme, j'en suis certain, vous chercherez à l'être vous-même.

Il ne faut pas qu'à travers le pays on s'envoie à la tête des accusations quant au respect de la liberté d'expression ou des accusations inverses ou symétriques. Dans une affaire comme celle-là, il faut examiner les choses objectivement, ce qui n'est pas simple.

Les événements que vous avez évoqués se sont produits un samedi soir, à vingt-deux heures trente. Une demi-heure plus tôt, avait été perpétré un attentat à Montrouge. De ce fait, tous les véhicules de police de Paris et de la région parisienne avaient été alertés. Reconnaissez que ce n'était pas le meilleur moment pour qu'une manifestation se déclenche à proximité d'un endroit par ailleurs gardé.

Je souhaite avoir une connaissance approfondie des faits, ce qui me permettra de vous donner une réponse qui le sera tout autant.

J'insiste en conclusion sur le fait que, avant ces incidents, la manifestation organisée, « canalisée », dirai-je même, par les organisateurs et par les forces de police, selon mes instructions, aux alentours de l'ambassade de Turquie, s'était bien déroulée. Tirons-en cette leçon : la démocratie exige que les manifestations d'opinion, surtout lorsqu'elles ont lieu sur la voie publique, soient organisées. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Georges Hage. Il n'empêche qu'on cogne !

BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT DES TRAVAILLEURS

M. le président. La parole est à Mme Goeriot.

Mme Colette Goeriot. Mon collègue André Lajoinie ne pouvant reprendre la parole, je voudrais, au nom du groupe communiste, exprimer nos vifs regrets que M. le Premier ministre n'ait pas répondu à sa question, comme il est de coutume en la matière, s'agissant d'un problème aussi grave et aussi lourd de conséquences pour l'avenir.

M. Maurice Nilès. Très bien !

Mme Colette Goeriot. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et des simplifications administratives.

Demain, à l'appel de la plupart de leurs fédérations syndicales, les fonctionnaires et agents du secteur public seront en grève pour défendre leur pouvoir d'achat, amputé cette année de 4 p. 100.

A cette occasion, une campagne se développe, présentant les fonctionnaires comme des nantis. Précisons que, grâce à leurs luttes et aux statuts novateurs dont ils ont su se doter, si les fonctionnaires ont la garantie de l'emploi, ce n'est pas le cas de milliers de contractuels ou auxiliaires qui ne bénéficient même pas du minimum de sécurité offert par le droit du travail. La campagne antifonctionnaire qui se développe est indigne. Il n'y a pas de privilège à avoir un emploi mais il y a scandale à en être privé !

En réduisant le pouvoir d'achat des fonctionnaires, on réduit la consommation, on affaiblit les possibilités de relance du secteur productif et on menace donc l'emploi d'autres salariés.

Ce qui semble être recherché, ce sont le découragement et la résignation de tous les travailleurs, publics ou privés, c'est une fausse solidarité frappant les revenus salariaux mais épargnant les revenus du capital, les gros profiteurs de l'emprunt Giscard et des exportations de capitaux en Suisse.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande quelles mesures vous entendez prendre pour faire cesser une campagne injuste contre ces catégories de travailleurs qui ont prouvé leur compétence et leur dévouement et pour satisfaire leurs légitimes revendications touchant au maintien de leur pouvoir d'achat. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des simplifications administratives.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Madame le député, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention. Si je ne puis partager vos propos sur plusieurs points, ni même accepter certains chiffres que vous avez cités, je partage totalement ceux qui ont porté sur les attaques injustes et injustifiées du rôle que jouent les fonctionnaires dans notre Etat, au service des usagers. Je me suis déjà exprimé sur ce point et j'aurai d'ailleurs l'occasion d'y revenir.

Il serait à l'évidence infondé de nier la réalité des efforts demandés à beaucoup, et donc aussi aux fonctionnaires. Mais, l'objectif du Gouvernement — le vôtre aussi, je pense — est que ces efforts soient compris et acceptés. Pour ce faire, il faut avoir soin de les mesurer le plus justement possible.

En la matière, la politique du Gouvernement est raisonnable puisqu'elle permet à la masse annuelle des rémunérations d'augmenter cette année par rapport à 1983 au même rythme que les prix, soit, selon les prévisions, de 7,6 p. 100.

J'ajoute que l'effort engagé en faveur des basses catégories de la fonction publique se poursuit. Un récent décret permet ainsi de porter leur indice maximal de carrière de 259 à 282.

Cette politique est courageuse, car après avoir longuement et à plusieurs reprises analysé la situation avec chacune des organisations syndicales, le Gouvernement a considéré qu'il était normal qu'il assume seul cette responsabilité sans essayer de la faire partager. C'est, me semble-t-il, la plus grande marque de respect dont ont pu faire preuve à l'égard des organisations syndicales.

Dans une situation de lutte contre l'inflation, où le Gouvernement marque incontestablement des points, rien ne serait plus dangereux que de repousser les problèmes devant soi, en refusant de maîtriser ce que l'on appelle les « effets de report ».

Je précise enfin, madame le député, que j'espère, comme je l'ai déclaré à toutes les organisations syndicales, que nous pourrions reprendre le plus tôt possible les négociations pour l'année 1985, en tout état de cause avant la fin de l'année en cours et selon un calendrier de propositions qui a déjà été discuté avec lesdites organisations.

Sur ce point, le Gouvernement a donc le courage de ses positions et il exprime en permanence son souci d'en discuter avec toutes les organisations syndicales concernées.

Quant au dernier problème que vous avez évoqué, je me suis déjà exprimé clairement. Les injures ou les attaques dont la fonction publique est l'objet sont injustifiées et dangereuses. J'aurai à faire connaître à la représentation nationale les mesures que je prendrai, en accord avec le Premier ministre, d'ici à la fin de l'année, afin d'aider à la modernisation de la fonction publique.

Je compte beaucoup sur le bon sens des organisations syndicales, sur leurs sens des responsabilités et sur l'analyse qu'elles feront des difficultés de la situation actuelle, pour qu'elles apprécient très justement ce qu'est la politique du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

CONSTRUCTION NAVALE

M. le président. La parole est à M. Barthe.

M. Jean-Jacques Barthe. Construire, transporter, transiter et réparer français doivent être, nous le soulignons depuis des années, les objectifs visés, dans le domaine des activités maritimes de notre pays, par les pouvoirs publics et les entreprises.

Il y va de l'avenir de tout un outil de production de qualité — je pense notamment à la construction et à la réparation navales. Il y va de la place de la France dans les échanges internationaux, de notre indépendance nationale. Il y va de l'avenir de nos régions littorales, déjà durement touchées par le chômage.

Des aides publiques importantes ont été consenties à la navale pour assurer sa relance. Il est particulièrement scandaleux de constater que cela s'est traduit dans les faits par un nombre moins important de bateaux à pavillon français construits dans nos chantiers, par des plans de charge plus bas, par du chômage partiel et de nouvelles menaces de licenciements.

Ainsi, s'agissant de la réparation navale, la direction des Ateliers français de l'ouest envisage à Saint-Nazaire, à Brest, au Havre et à Dunkerque, de procéder à plus de 700 suppressions d'emplois, pour un effectif global de 3 600 personnes. Est-ce à cela que doit conduire l'aide de l'Etat ? A Dunkerque, cela va se traduire, dans le seul secteur de la réparation navale, de façon directe ou induite, par le fait que plus de mille familles seront privées de ressources. Est-ce admissible ? D'autant que des menaces tout aussi graves pèsent sur la construction navale dans cette région.

Il est du devoir du Gouvernement de suspendre immédiatement toute mesure de licenciement et de réduction d'activité, d'organiser tout de suite une table ronde avec tous les partenaires concernés afin de mettre en œuvre les volontés nécessaires pour maintenir dans notre pays un haut niveau de construction et de réparation navales.

Les travailleurs de la navale, à Dunkerque comme ailleurs, se battent dans ce sens. Les députés communistes sont à leurs côtés parce que, en défendant leur emploi, ces travailleurs défendent aussi et surtout l'intérêt national.

Que compte faire le Gouvernement à ce sujet ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le député, je suis tout à fait consciente des difficultés rencontrées par l'ensemble des industries navales, qu'il s'agisse de la construction ou de la réparation.

Je dois au préalable rappeler que cette crise touche l'ensemble du monde. Ainsi le Japon, la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne ont-ils dû procéder à de sévères réductions de capacités.

De la période 1975-1976 à la période 1980-1983, les activités de la construction navale ont baissé de 53 p. 100 en France, de 51 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et de 38 p. 100 au Japon. Parallèlement, les effectifs se sont réduits dans tous les pays du monde, mais dans une bien moindre proportion en France. Alors que cette réduction a concerné 38 p. 100 des effectifs au Japon et 62 p. 100 de ceux-ci en République fédérale d'Allemagne, elle n'a touché que 35 p. 100 des effectifs en France.

La crise qui affecte ce secteur est liée à la stagnation maritime mondiale, qui entraîne depuis 1975 une baisse des commandes. De plus, les armateurs ont sensiblement réduit leur dépenses d'entretien de la flotte.

En France, cette crise a plus particulièrement affecté les entreprises les plus fragiles, et ce dans toutes les régions. Toutefois, je n'ignore pas qu'elle est plus particulièrement difficile à supporter pour la région de Dunkerque.

En effet, les Ateliers français de l'Ouest, qui ont repris avec l'aide de l'Etat Ziegler - Béliard - Critton, sont dans une situation extrêmement difficile. Il est nécessaire d'adapter les effectifs au plan de charge prévisible de l'entreprise, ce qui va se traduire par des suppressions d'emplois. A cet égard, les organisations syndicales ont été reçues à plusieurs reprises par mon cabinet et le Gouvernement est prêt à étudier toutes les mesures propres à atténuer les conséquences sociales d'une réduction inéluctable de ces effectifs.

En ce qui concerne la société Normed, l'application du plan de restructuration de l'entreprise, qui a été accepté par les pouvoirs publics en 1984, prévoit une réduction des effectifs afin de ramener la capacité de production à un niveau de l'ordre de 50 000 tonnes de jauge brute compensée à Dunkerque. Pour limiter les conséquences sociales de cette diminution, le Gouvernement a proposé la mise en place de congés de conversion.

Cependant, je regrette que les partenaires sociaux ne soient pas parvenus à la conclusion d'un accord qui aurait permis aux salariés de l'entreprise d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles, tout en conservant leur contrat de travail pendant deux ans.

Enfin, je rappelle que Dunkerque a été classé pôle de conversion, ce qui lui permettra de bénéficier d'aides exceptionnelles de l'Etat en faveur des régions particulièrement éprouvées. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

CONCEPTION DE LA FAMILLE ET PRESTATIONS FAMILIALES

M. le président. La parole est à M. Noir.

M. Michel Noir. Madame le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, le Gouvernement se flatte d'avoir une politique familiale.

M. Robert Cabé. Et il a raison !

M. Michel Noir. Or nous sommes nombreux à craindre que, en ce domaine comme en d'autres, la réalité diffère des discours.

M. Robert Cabé. Vous faites de la sinistrose !

M. Michel Noir. C'est pourquoi je vais vous poser trois questions.

D'abord, la future refonte du système des prestations familiales que vous avez décidée permettra-t-elle aux familles de disposer de ressources supplémentaires ? Ou s'agit-il d'un trompe-l'œil ?

Ensuite, que comptez-vous faire pour remédier à cette distorsion scandaleuse selon laquelle les couples mariés déclarant leurs enfants seront moins bien traités — voire écartés du bénéfice des prestations — que les couples qui vivent maritalement et déclarent leurs enfants comme orphelins de père ? (Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. Gabriel Kaspereit. C'est exact !

M. Michel Noir. L'idéologie que suppose une telle distorsion n'est pas acceptable si nous voulons que les Français restent attachés aux valeurs de l'enfance, du mariage et de la famille. (Exclamations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Gabriel Kaspereit. Cela les gêne !

M. Michel Noir. Enfin, madame le ministre, devant le véritable suicide collectif que constitue l'évolution de la démographie française, pourquoi le Gouvernement ne fait-il rien de significatif en faveur des familles de trois enfants et plus ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union, pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Mesdames, messieurs les députés, quels que soient l'époque, le continent ou l'histoire, aucune société ne peut subsister sans liens familiaux. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Gabriel Kaspereit. On est heureux de l'apprendre !

M. Bernard Pons. Ça, nous le savons !

Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. La façon dont les hommes et les femmes souhaitent vivre ensemble évolue. Cependant, les liens essentiels, ceux qui unissent les adultes aux enfants et les adultes aux personnes âgées, continuent d'exister et constituent les fondements d'une société. Bien entendu, le Gouvernement est attaché à la défense de ces liens et il le prouve chaque jour en conduisant une politique en faveur des enfants et des personnes âgées.

Le projet auquel vous avez fait allusion, monsieur Noir, a été soumis à la C. N. A. F., mais il n'a pas encore été examiné en conseil des ministres. J'espère que l'Assemblée aura à en débattre dans quelques semaines et qu'à cette occasion — nous aurons la possibilité de parler, plus longuement que lors d'une question d'actualité — des problèmes familiaux, des problèmes démographiques et de bien d'autres problèmes touchant aux liens familiaux.

Ce projet tend à l'instauration d'une allocation unique au jeune enfant. Cette allocation, née de la fusion de plusieurs allocations, favorisera notamment les familles comptant deux jeunes enfants rapprochés. Ce seront les grandes bénéficiaires de la réforme. Quant à toutes les autres familles, elle bénéficiera d'une revalorisation des cotisations familiales en janvier.

Il ne s'agit pas là d'un trompe-l'œil. Nous ne faisons que simplifier le régime des allocations familiales afin d'aider les jeunes familles qui ont des enfants rapprochés.

M. Gabriel Kaspereit. Cela n'apporte rien sur le plan démographique !

Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Vous me demandez également si nous ne favorisons pas les couples non mariés ayant des enfants par rapport aux couples mariés qui sont dans la même situation. Pour ce qui est de l'allocation au jeune enfant, le problème ne se pose pas. Pourquoi voulez-vous que des hommes et des femmes « traquent » volontairement une déclaration ?

M. Gabriel Kaspereit. Parce que cela se fait !

Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. C'est veus qui le dites ! Pour ma part, je fais confiance aux familles. Pourquoi voulez-vous que des personnes qui ont décidé de vivre ensemble ne le déclarent pas ?

Au reste 50 p. 100 des prestations familiales sont dues sous conditions de ressources et les conditions de ressources sont aujourd'hui les plus justes possibles. En ce domaine, je le répète, je fais confiance aux familles.

M. Michel Cointat. Interrogez M. Bérégovoy, il vous dira que le régime fiscal n'est pas le même !

Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Il est exact cependant que certaines prestations peuvent poser problème, notamment celle de parent isolé.

Selon quels critères peut-on déclarer qu'une personne est isolée ? D'ailleurs, comment définir les critères d'isolement ? C'est extrêmement difficile ! En l'espèce, la meilleure des attitudes est donc aussi de faire confiance.

M. Roger Corréze. Mais vous ne faites pas confiance aux commerçants !

Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. J'ajoute que l'allocation de parent isolé, qui n'a pas été créée par le Gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir, rend des services remarquables à des femmes seules qui, sans cela, se trouveraient dans des conditions sociales déplorables. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

A une époque où l'on parle de nouvelle pauvreté, je voudrais rappeler que, grâce à cette allocation, les femmes ayant de jeunes enfants ne sont pas dépourvues de ressources.

M. Emmanuel Aubert et M. Bernard Pons. Ce n'est pas vous qui l'avez créée !

Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Je n'ai jamais dit le contraire !

Plusieurs députés socialistes. Ecoutez donc, messieurs de l'opposition !

Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Enfin, vous parlez de suicide collectif à propos de la démographie. C'est un fait qu'un pays doit avoir une démographie vivante et un nombre de naissances suffisant pour équilibrer sa population. J'espère que l'allocation au jeune enfant aidera toutes celles et tous ceux qui désirent avoir des enfants. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

MODIFICATION DE LA LETTRE-CLÉ DES ACTES DE RADIOLOGIE

M. le président. La parole est à M. Nungesser.

M. Roland Nungesser. Ma question s'adresse également à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Elle concerne les difficultés que rencontrent les cardiologues dans l'exercice de leur activité à la suite de l'arrêt du 5 octobre 1984. Cette décision, qui a été prise de façon unilatérale, sans la moindre consultation des instances de concertation, qui sont pourtant prévues par la convention, a réduit de 25 p. 100 la valeur des principaux actes médicaux de cardiologie.

Vous pénalisez ainsi une profession dont il serait superflu de rappeler le rôle essentiel qu'elle joue dans la protection de la santé publique puisque 45 p. 100 environ des décès sont encore dus à une maladie cardiovasculaire. Or, à cause de cette décision, vous allez empêcher la plupart des cabinets de cardiologie de renouveler leur équipement technologique, portant ainsi un préjudice grave aux malades qui ne seront plus assurés d'une médecine de qualité et, à terme, du libre choix de leur praticien.

C'est pourquoi je vous demande, dans l'intérêt des malades, comment vous envisagez de renouer le dialogue avec la profession médicale pour remédier à la situation ainsi créée à l'encontre d'une catégorie de praticiens dont la qualité et l'ef-

ficacité honorent la médecine française. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Monsieur le député, vous soulevez aujourd'hui le problème de la nomenclature médicale, c'est-à-dire le problème de l'amortissement des appareils.

M. Bernard Pons. Pas du tout !

Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Aujourd'hui, cette nomenclature est périmée et ne correspond plus à la façon dont la médecine est pratiquée, ainsi que le prouve l'augmentation considérable de 20 p. 100 du nombre des actes en K en un an. J'ai donc considéré qu'il était aujourd'hui nécessaire de revoir la nomenclature.

Les cardiologues, qui sont particulièrement intéressés par le problème de la nomenclature, le sont aussi par une réflexion globale à son sujet.

Que tous ceux qui m'ont interrogée sur cette question sachent que, dès lors que sera appliquée la nouvelle nomenclature, ma porte sera ouverte à tous ceux qui veulent réfléchir sur ce que devrait être une nomenclature qui garantisse une juste rémunération et un juste amortissement de l'outillage.

M. Roland Nungesser. La nomenclature n'a rien à voir avec l'outillage !

Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Je le répète, je suis ouverte à toute négociation sur la nomenclature en général, dès lors que sera appliqué le décret que je viens de signer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

NON IMPLANTATION DU SYNCHROTRON A STRASBOURG

M. le président. La parole est à M. Grussenmeyer.

M. François Grussenmeyer. En tant que doyen des parlementaires d'Alsace... (Rires sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mais c'est un noble titre !

M. Antoine Gissingier. Vous n'aurez jamais ce titre, messieurs de l'opposition, ne rigolez pas !

M. Gabriel Kaspereit. Qu'est-ce que cela a de drôle ? Ils manquent vraiment d'éducation !

M. François Grussenmeyer. En tant que doyen des parlementaires d'Alsace, je tiens à vous dire avec émotion et tristesse, monsieur le Premier ministre, combien nous avons été déçus par la réponse faite tout à l'heure à notre collègue Emile Kochl.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Très bien !

M. François Grussenmeyer. En effet, M. le ministre de la recherche n'a pas donné les véritables raisons de l'abandon du site de Strasbourg. Dès lors, on peut supposer que votre décision a été motivée par des raisons électorales. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Antoine Gissingier. Par des magouilles politiques !

M. François Grussenmeyer. Les déclarations de M. le ministre de la recherche ne calmeront pas la colère provoquée par le reniement des engagements pris par l'Etat le 24 novembre 1983 et le 28 avril 1984. C'est un échec pour la communauté scientifique d'Alsace. Vous avez ainsi causé un préjudice incalculable au crédit de l'Etat dont la signature, en Alsace, est sacrée.

M. Antoine Gissingier. Jusqu'à présent du moins !

M. François Grussenmeyer. Les réactions du conseil régional et du conseil général du Bas-Rhin ont été particulièrement vives eu égard à la gravité de cette affaire qui met en cause la crédibilité des engagements de l'Etat.

Reniant la vocation européenne de Strasbourg, maintes fois réaffirmée dans cette enceinte, la décision du Gouvernement constitue une véritable trahison à l'égard des collectivités locales qui ont financé les études, procédé à l'acquisition des réserves foncières et pris l'engagement de participer aux dépenses à hauteur de cent millions de francs.

Au nom des parlementaires d'Alsace, j'attends du Premier ministre cette fois des explications sur les véritables raisons qui ont modifié le choix de l'implantation du synchrotron. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la recherche et de la technologie. (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — De nombreux députés du rassemblement pour la République quittent l'hémicycle.*)

M. Gabriel Kaspereit. Il ne faut pas se moquer du monde !

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Cette question, monsieur le député, a également été posée, en dehors de la séance, par d'autres parlementaires alsaciens, notamment par M. Grimont et par M. Oehler. Tous les parlementaires alsaciens sont très sensibles à cette question, de même que les parlementaires grenoblois ou les parlementaires lorrains. En effet, j'ai également dû décevoir les Lorrains qui souhaitaient l'implantation de cette machine à Metz ou à Nancy. Pour eux aussi, c'eût été important ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Lorsque plusieurs implantations sont possibles, il faut bien faire un choix, et j'ai exposé tout à l'heure les arguments de poids qui ont milité en faveur du site finalement retenu.

J'insiste sur le fait que ce choix ne constitue en rien un désaveu de la vocation scientifique ou de la vocation européenne de la région strasbourgeoise. Bien sûr, Strasbourg a une forte vocation scientifique, et nous continuerons de l'encourager. Bien sûr, Strasbourg a une forte vocation européenne, et on ne saurait m'accuser de ne pas la prendre en compte, moi qui ai fait installer à Strasbourg la Fondation européenne de la science et qui ai obtenu ce succès contre tant d'autres candidats, en Irlande, au Danemark ou ailleurs !

Mme Marie Jacq. Très bien !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Cette double vocation, nous la connaissons et nous la soutiendrons, mais l'installation de cette machine n'y répondait pas de façon essentielle. Dans ce cas particulier, c'est la candidature de Grenoble qui était la meilleure. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement la propose à ses partenaires européens. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

DÉROGATION AU CONTRÔLE DES CHANGES QUI A PERMIS AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA C. G. T. DE REMETTRE DE L'ARGENT AUX MINEURS BRITANNIQUES

M. le président. La parole est à M. Cointat.

M. Michel Cointat. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, le contrôle des changes existe toujours, malheureusement, car je crois qu'il y a plus d'inconvénients à le maintenir qu'à le supprimer.

À l'entrée des devises, beaucoup de commerces refusent les travellers-chèques et les eurochèques, ce qui est mauvais pour la balance des paiements. Quant à faire sortir des devises, hormis les cinq mille francs alloués aux touristes, c'est un véritable casse-tête chinois pour y parvenir.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, quelle procédure allégée a bien pu utiliser M. Krasucki pour envoyer sept mille francs aux mineurs britanniques alors que nous avons chez nous de nouveaux pauvres ? (*Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Maurice Nilès. Vive la solidarité internationale des travailleurs !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le député, j'ai le sentiment, après vous avoir entendu, que votre question s'adresse davantage à M. Krasucki qu'au ministre des finances ! (*Pas du tout ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

S'il s'agit de savoir si une procédure administrative a bien été suivie, la question me concerne et je puis vous répondre, comme je le fais en d'autres circonstances, que mes services procéderont dans les conditions habituelles à l'examen de ce dossier.

M. Francis Geng. Mais *a posteriori* !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. S'il s'agit, en revanche, de mettre en cause le geste de solidarité...

M. Maurice Nilès. Bravo !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. ... d'un grand syndicat à l'égard des travailleurs d'un pays voisin éprouvés par une longue grève, votre question m'apparaît inopportune et grave.

M. Michel Cointat. Ce n'est pas ma question !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous parlez beaucoup de solidarité, je l'ai constaté dans la discussion budgétaire. Mais, aujourd'hui, vous vous exprimez d'une façon fort différente. C'est tout ce qui nous sépare, en ce domaine comme en d'autres, et je vous laisse la responsabilité de votre propos. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Charles Miossec. Vous avez esquivé la question !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

ÉVÉNEMENTS A LA RÉUNION

M. le président. La parole est à M. Bertile.

M. Wilfrid Bertile. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Des événements graves se produisent à la Réunion depuis une dizaine de jours. C'est la remise en cause du système de bourses jusqu'alors en vigueur qui est à l'origine de ces manifestations. Suivant les nouvelles dispositions, 20 p. 100 des boursiers auraient été écartés du bénéfice de cette allocation, la part de bourse aurait diminué de 50 p. 100 et des aides spécifiques aux familles nécessiteuses pour le paiement des frais de pension et demi-pension auraient été supprimées.

Le Gouvernement vient d'adopter des mesures tendant à rétablir le *statu quo* financier. Quelles dispositions compte-t-il prendre pour régler de façon durable la question des bourses scolaires et de la couverture des frais de pension et de demi-pension dans les lycées et collèges du département de la Réunion ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le député, M. Georges Lemoine qui, en tant que vice-président de l'association des maires de France, se doit d'assister au congrès de cette organisation, m'a prié de vous répondre en son nom.

La Réunion bénéficiait jusqu'à présent d'un régime de bourses différent de celui de la métropole et des autres départements d'outre-mer. Or, à la suite d'un rapport de la Cour des comptes, le ministère de l'éducation nationale a été conduit à appliquer dans ce département les mêmes règles d'attribution des bourses que celles en vigueur dans les autres départements d'outre-mer et en métropole.

Il est apparu qu'un retour immédiat aux règles de droit commun mettrait les familles réunionnaises les plus démunies dans une situation difficile pour les élèves pensionnaires et demi-pensionnaires. Aussi, avant la rentrée scolaire du 18 septembre dernier, et sur proposition du commissaire de la République, le ministère de l'éducation nationale a-t-il décidé d'accorder une dotation exceptionnelle de 10 millions de francs, afin de maintenir dans un premier temps la prise en charge de la demi-pension pour les boursiers, en attendant les résultats d'un examen interministériel du problème.

Conformément à ce qui avait été annoncé, les administrations ont recherché les moyens à mettre en œuvre afin de ne pas pénaliser les familles les plus défavorisées. Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, M. le Premier ministre vient de prendre la décision de dégager un crédit complémentaire de 12 millions de francs qui permettra, pour la totalité de l'année scolaire 1984-1985, d'assurer aux boursiers pensionnaires et demi-pensionnaires la couverture intégrale des frais de pension et de demi-pension.

Pour l'avenir, une concertation entre toutes les parties intéressées — Etat, collectivités locales, organismes sociaux, associations de parents d'élèves — sera organisée pour examiner les mesures qui permettront, dans un esprit de justice sociale, d'assurer, comme en métropole et dans les autres départements d'outre-mer, la continuité du service de la pension et de la demi-pension en en répartissant équitablement la charge.

Cela étant, le Gouvernement ne peut que condamner les troubles de l'ordre public qui ont eu lieu à la Réunion et ceux qui par calcul ou par maladresse, les ont provoqués, alors que le préfet, commissaire de la République, avait, dès la rentrée scolaire, annoncé que des mesures administratives et financières étaient en préparation et que tous les élèves avaient été accueillis dans les cantines suivant les mêmes critères que l'année scolaire précédente. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

EMPLOI DES JEUNES EN GUADELOUPE

M. le président. La parole est à M. Jalton.

M. Frédéric Jalton. Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, la Guadeloupe est l'un des départements français comportant la plus grosse proportion de jeunes dans sa population. En 1982, date du dernier recensement, 53 p. 100 des Guadeloupéens avaient moins de vingt-quatre ans. Par ailleurs, un actif sur quatre était un chômeur, dans un département où le sous-emploi frappe prioritairement les jeunes à la recherche de leur premier emploi. Le chômage des jeunes est donc bien, chez nous, le problème le plus dramatique, pour reprendre l'expression de M. le Premier ministre.

C'est la raison pour laquelle les Guadeloupéens s'estiment particulièrement concernés par l'ensemble des mesures adoptées aux conseils des ministres des 13 juin et 26 septembre derniers. Ils sont conscients que la bataille contre le chômage des jeunes ne peut être gagnée que par la mobilisation, à côté de l'Etat, des entreprises, des collectivités locales, des associations et des organisations de jeunesse des départements. Mais, dès à présent, les Guadeloupéens souhaitent savoir quelle part sera prise par l'Etat dans cet effort.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir indiquer à la représentation nationale les modalités d'application en Guadeloupe de l'ensemble des mesures précitées. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je ne reviendrai pas, monsieur le député, sur l'ampleur du chômage en Guadeloupe, en particulier parmi les jeunes. Vous en avez témoigné et je ne puis qu'acquiescer à des propos que les données récentes de l'agence nationale pour l'emploi viennent, hélas, confirmer.

Toutefois, vous avez reconnu vous-même que le Gouvernement avait fait de la lutte contre le chômage des jeunes une priorité nationale et qu'il avait pris, lors du conseil des ministres du 26 septembre, un certain nombre de dispositions concrètes destinées à favoriser l'emploi, la formation ou l'activité des jeunes. Il est bien entendu que l'ensemble de ces mesures nouvelles s'appliquent totalement aux départements d'outre-mer, et je veillerai, en liaison avec le secrétariat d'Etat aux départements d'outre-mer, à ce qu'elles y soient rapidement mises en œuvre.

S'appliqueront effectivement dans ces départements l'ensemble des mesures relatives au développement de la formation professionnelle et celles qui permettent la mise en œuvre de la formation en alternance, consécutivement à l'accord paritaire passé entre les employeurs et les salariés. Des dispositions spécifiques doivent toutefois être prises, de façon à répondre aux besoins concrets particuliers des départements d'outre-mer. Nous sommes en train d'y travailler.

Quant aux travaux d'utilité collective, le décret publié au *Journal officiel* du 17 octobre qui les institue ne concerne pas les départements d'outre-mer, dans la mesure où nous souhaitons consacrer à ces départements un texte spécifique. D'ores et déjà, j'ai demandé aux commissaires de la République et aux directeurs départementaux du travail concernés de me faire part, sur la base du décret valable pour la France métropolitaine, des adaptations souhaitables pour la mise en œuvre des travaux d'utilité collective dans les départements d'outre-mer.

Je veillerai à ne pas arrêter les dispositions particulières sans consulter l'ensemble des représentants élus de ces départements, de façon à répondre très exactement à la situation locale.

Au demeurant, le dispositif des travaux d'utilité collective ne sera pleinement efficace que s'il bénéficie de la mobilisation de tous. Je vous remercie d'avoir souligné cette nécessité dans votre intervention. L'Etat en assure le financement à hauteur de 1 200 francs, et le nombre des emplois ainsi créés ne sera pas limité dans les départements d'outre-mer. Les commissaires de la République assureront très rapidement la mise en œuvre de ce dispositif dans chaque département. Je ferai tout pour ma part, en liaison avec M. Lemoine, pour que le dispositif permette, dans son adaptation, de contribuer à une solution effective des problèmes que vous avez décrits.

Si nécessaire, un bilan spécifique sera dressé pour les départements d'outre-mer au terme du premier trimestre d'application, afin d'éviter toute pénalisation de ces départements dans la mise en œuvre des mesures. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

ENTREPRISE BELLA-BERCHET

M. le président. La parole est à Mme Soum.

Mme Renée Soum. Ma question s'adresse à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. A maintes reprises, le Gouvernement a eu la volonté de sauver des entreprises en difficulté. Ainsi, en 1982, un effort financier considérable a été déployé par les pouvoirs publics au profit de l'entreprise Bella-Berchet à Perpignan. Cette société connaît à nouveau de graves difficultés. Le tribunal de commerce a prononcé hier la liquidation de biens avec autorisation de poursuite d'activité.

La recherche d'une solution nécessaire, comme je l'avais indiqué dès le mois d'août, la connaissance exacte de l'utilisation qui a été faite des fonds publics. Au travers de cet exemple c'est d'ailleurs le problème général de l'utilisation des aides à l'industrie qui se pose.

Une commission d'enquête a-t-elle été mise en place ? Quelle est sa composition ? Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour remédier à la situation de l'entreprise Bella-Berchet et, plus généralement, pour mieux contrôler l'utilisation des aides publiques à l'industrie ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Madame le député, la reprise en juin 1982 de la société Bella par la société Berchet n'a pu se concrétiser que grâce à un effort exceptionnel des pouvoirs publics, dans un contexte particulièrement difficile. Cette reprise a nécessité la mobilisation d'un volume important de capitaux longs : 8 millions de francs des actionnaires, 23 millions de francs des établissements financiers et bancaires et, pour les concours publics, 26 millions de francs, puis, à la suite des mauvais résultats de 1983 et de 1984, à nouveau 25 millions de francs.

Malgré ce soutien exceptionnel de près de 75 millions de la part des pouvoirs publics, l'entreprise a été contrainte de déposer son bilan le 3 septembre dernier. L'échec de la reprise des poupées Bella par Berchet dans l'espoir de déboucher sur une activité industrielle viable est désormais incontestable. Le travail n'ayant pas repris après l'annonce du dépôt de bilan, le tribunal de commerce de Perpignan a effectivement prononcé, le 23 septembre, la liquidation des biens de Berchet-Industrie.

Comme vous le souhaitiez, une enquête a été demandée sur l'utilisation des fonds publics dans cette affaire. Un contrôle financier des comptes de la société Berchet-Industrie est actuellement en cours. Les conclusions de cette expertise seront connues à la mi-novembre. Soyez assurée, madame le député, que le Gouvernement reste très attentif à cette question. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

LOYERS IMPAYÉS

M. le président. La parole est à M. Badet.

M. Jacques Badet. Madame le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, une question concerne la mise en place de dispositifs d'aide aux familles en difficulté temporaire pour faire face à leurs dépenses de logement.

Dans mon département, celui de la Loire, un accord a été conclu en 1982 sous la forme d'une convention visant à confier à la caisse d'allocations familiales de Saint-Etienne la gestion d'un fonds commun de trésorerie alimenté par les collectivités participantes et destiné à venir en aide aux allocataires débiteurs de loyers en retard.

Or, à ce jour, et malgré les démarches pressantes entreprises, la caisse d'allocations familiales de Saint-Etienne n'a pu obtenir, de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales, la dérogation nécessaire lui permettant de gérer ce fonds. Dans les circonstances difficiles que connaît notre département et face aux risques croissants de loyers impayés, il serait urgent de débloquer cette situation.

Quelles dispositions comptez-vous prendre, madame le ministre, pour y remédier ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Mme Georgina Dufol, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Monsieur le député, la situation que vous connaissez dans la Loire se retrouve dans quelques départements français mais non dans leur majorité. Ce que je peux faire pour la débloquer dans votre département, je le ferai. J'ai étudié rapidement cette question aujourd'hui et je crois que nous y parviendrons.

Par ailleurs, j'ai entamé des discussions avec la caisse nationale d'allocations familiales pour que nous puissions avancer plus vite dans ce domaine. En matière d'impayés de loyers, la procédure la plus efficiente consiste à créer un fonds chargé de relayer les familles en difficulté et à y associer des partenaires très divers.

Bref, je m'occuperai personnellement de la situation de votre département et, au niveau national, j'ai engagé des discussions dans ce domaine avec la C.N.A.F. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

ETABLISSEMENTS DUCELLIER EN AUVERGNE

M. le président. La parole est à M. Lavédrine.

M. Jacques Lavédrine. Ma question, qui s'adresse à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, concerne l'avenir des fabricants d'équipements pour l'industrie automobile et les implications du rapport Dalle.

Dans les établissements Ducellier implantés dans le sud du département du Puy-de-Dôme et le nord du département de la Haute-Loire, 480 licenciements ont été annoncés le 18 octobre dernier sur l'ensemble des cinq sites industriels de la région. Ces licenciements, pour motif d'ordre conjoncturel, s'inscrivent dans le cadre d'un plan de réduction des effectifs de près de 1 000 emplois cette année, venant s'ajouter aux suppressions de postes ayant fait l'objet d'un contrat avec le fonds national de l'emploi les années précédentes. J'ajoute que le contexte économique général est très difficile dans cette région déjà affectée par la fermeture des mines.

Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour remédier à la situation des établissements Ducellier et, plus généralement, pour assurer l'avenir des fabricants en question ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous venez de décrire la situation de Ducellier, sans revenir sur le passé. Un nouveau plan de réduction d'effectifs portant sur 970 personnes a effectivement été présenté par la direction, accompagné d'un plan social permettant d'éviter de nombreux licenciements. En outre, et vous le savez, un effort important est mis en œuvre pour favoriser le reclassement des personnels licenciés. D'ores et déjà, les informations qui m'ont été communiquées témoignent que 150 personnes ont été reclassées à l'extérieur de la société.

Mais, au-delà de ce plan conjoncturel, vous savez que Valéo est devenu l'actionnaire unique de Ducellier. Or, Valéo dispose, en son sein, d'activités comparables à celles de Ducellier : les machines tournantes — alternateurs et démarreurs — et l'éclairage. Ses dirigeants ont d'ailleurs fait part au Gouvernement de leur volonté de réorganiser l'ensemble des activités des machines tournantes. Ducellier sera l'un des éléments centraux de ce projet industriel qui est encore à l'étude.

La mise en œuvre de ce projet permettra de hisser Valéo au rang de deuxième fabricant européen de machines tournantes derrière Bosch, alors que la production française est encore — vous le savez — très morcelée.

Je peux donc vous assurer que le Gouvernement suivra avec une attention particulière ce dossier. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

EMPRUNT GISCARD

M. le président. La parole est à M. Douyère.

M. Raymond Douyère. Monsieur le Premier ministre, l'amendement adopté par l'Assemblée nationale, la semaine dernière, sur la fiscalité appliquée à l'emprunt 7 p. 100 1973 se contente d'aligner celle de cet emprunt sur la fiscalité des autres emprunts indexés, comme l'y autorisait d'ailleurs le contrat d'émission.

Présidant la séance au cours de laquelle le Gouvernement a proposé cet amendement, je n'ai pas eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet et je vous demande, monsieur le Premier ministre, de bien vouloir rappeler que cet amendement ne remet pas en cause la parole de l'Etat, contrairement à ce qu'ont affirmé trois personnalités importantes de l'opposition.

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est pas ce que disait M. Delors l'an dernier !

M. Raymond Douyère. Complexez-vous prendre une initiative face à cette prise de position ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gilbert Gantier. Il va dire que la question est excellente !

M. Francis Geng. Et remercier M. Douyère de l'avoir posée !

M. Laurent Fabius, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs, l'emprunt 7 p. 100 1973, familièrement appelé emprunt Giscard... (*Rires sur les bancs des socialistes.* — *Nouvelles exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Charles Fèvre. Il y a combien d'emprunts Fabius ?

M. Francis Geng. Et la Chapelle-Darblay ! Trois milliards pour 900 emplois !

M. le Premier ministre. Je vous en prie.

L'emprunt 7 p. 100 1973 a rapporté au pays 6,5 milliards de francs et il lui coûtera environ 100 milliards ! (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Et vous, vous avez emprunté 1 milliard par semaine depuis 1981 !

M. le Premier ministre. Monsieur Gaudin, et ceux qui, sur les bancs de la droite,...

M. René André. De l'opposition !

M. le Premier ministre. ... ont bien voulu rester,...

M. Francis Geng. Nous sommes déçus.

M. le Premier ministre. ... j'ai une réponse détaillée à faire qui vous intéressera et qui intéressera tous les Français.

M. Jean-Claude Gaudin. Donnez les bons chiffres !

M. le Premier ministre. Vous aurez, si vous le souhaitez, l'occasion de vous exprimer. Je vous demande simplement de m'écouter sans m'interrompre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

L'emprunt 7 p. 100 1973 a rapporté au pays 6,5 milliards de francs ; il lui coûtera environ 100 milliards. C'est donc pour la France une triste affaire.

La semaine dernière, sur proposition du Gouvernement, un amendement a été adopté, qui ramène au droit commun le régime fiscal de cet emprunt.

M. Maurice Douset. Contrairement aux engagements !

M. le Premier ministre. Cette décision appelle quatre observations.

Premièrement, lorsqu'un emprunt est lancé,...

M. Gilbert Gantier. Vous avez l'habitude :

M. le Premier ministre. ... ses dispositions engagent l'Etat, quels que soient les gouvernements. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement n'a pas voulu toucher au mécanisme d'indexation, si coûteux soit-il. En revanche, le régime fiscal des intérêts peut parfaitement évoluer ; cela était même expressément prévu par l'article 5 du décret d'émission de cet emprunt. (*Ah ! sur les bancs des socialistes.*)

D'ailleurs, l'application immédiate de la loi fiscale aux emprunts existants a été pratiquée par des gouvernements très divers. Il en fut ainsi, par exemple, pour la loi du 5 juillet 1978 concernant la taxation des plus-values, loi qui a modifié la fiscalité et qui, il faut le souligner, s'est appliquée à l'emprunt Giscard. La conclusion sur ce point est parfaitement claire : la modification apportée ne touche en rien la parole de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Pour justifier l'énorme coût de cet emprunt, on laisse entendre — et c'est ma deuxième observation — il serait compensé par la réévaluation du stock d'or de la Banque de France. Cet argument ne vaut rigoureusement rien. Il n'y a aucun rapport entre les réserves de la Banque de France, qui garantissent la convertibilité de notre monnaie ou les engagements financiers du pays à l'égard de l'étranger et l'indexation d'un emprunt d'Etat qui, je le souligne, n'a en aucune manière permis d'accroître les réserves d'or du pays. Je serai encore plus clair : si l'emprunt de 1973 n'avait pas été réalisé ou s'il n'avait pas été indexé, les réserves en or de la Banque de France seraient cependant réévaluées exactement de la même manière. La réévaluation de nos réserves internationales ne peut donc masquer la triste affaire de 1973. (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française.* — *Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Ma troisième observation concerne le bien-fondé de la modification fiscale.

Mesdames et messieurs, dans le droit français, les emprunts indexés voient leurs intérêts soumis à l'impôt général sur le revenu. Il est donc légitime, au moment où la solidarité entre citoyens est particulièrement nécessaire, que cette même règle fiscale de droit commun vaille pour l'emprunt Giscard.

Cette disposition n'entraînera aucune charge supplémentaire pour les revenus modestes. Elle ramènera au droit commun chaque titulaire de l'emprunt. Les 1 500 millions de francs d'éco-

nomie que cette disposition va représenter pour le pays en quatre ans, allégeront d'autant l'impôt payé par l'ensemble des contribuables français. Cette mesure est donc juste. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Enfin, certains responsables des partis de droite...

M. Philippe Séguin. De l'opposition !

M. le Premier ministre. ... ont engagé une campagne à propos de cet amendement. On aurait souhaité qu'ils reconnaissent seulement la vérité, à savoir que l'emprunt 1973 est une triste erreur financière, mais ils ont décidé de procéder autrement. D'abord, ils critiquent les conditions dans lesquelles est intervenu le vote de cette modification. Or celles-ci, vous le savez, ont été parfaitement régulières. J'ajoute que si l'un d'entre eux veut s'exprimer à ce propos, je suis prêt à l'écouter, y compris maintenant... (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Emmanuel Aubert. Ce n'est pas possible !

M. Philippe Séguin. Il y a un règlement !

M. le Premier ministre. ... ou plus tard !

S'ils souhaitent vraiment un débat, ils peuvent déposer, conjointement, une proposition de loi tendant à rétablir les privilèges de l'emprunt Giscard. Si tel était le cas j'annonce que le Gouvernement l'inscrirait en priorité à l'ordre du jour de l'Assemblée. (Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Par ailleurs ces responsables de la droite ont signé une déclaration commune. L'objet et la rédaction même de ce document sont instructifs.

Il est instructif, en effet, que le seul projet signé jusqu'ici en commun par ces trois responsables vise à rétablir un privilège fiscal établi il y a plus de dix ans ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Raoul Bayou. Voilà les passésistes !

M. le Premier ministre. Les signataires ont d'ailleurs probablement senti la difficulté puisque leur communiqué propose de revenir aux conditions de droit commun pour cet emprunt, ce qui est une expression bien étrange. En effet, ou bien il s'agit de revenir au droit commun et c'est précisément ce que propose le Gouvernement ou bien on veut rétablir le privilège fiscal et alors c'est le contraire du droit commun ! (Très bien ! sur les bancs socialistes.)

Mesdames, messieurs les députés, cet emprunt a coûté très cher à la nation ; je souhaite simplement qu'on le reconnaisse.

Il n'est en rien proposé de revenir sur la parole de l'Etat ; je souhaite qu'on l'admette.

Il est normal que l'on veuille réduire les privilèges ; je souhaite qu'on l'accepte. (Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes.)

CAMPAGNE SUR LA QUALITÉ

M. le président. La parole est à M. Beauvils. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean-Claude Gaudin. Je demande la parole.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, puis-je répondre à M. le Premier ministre puisqu'il nous a proposé un débat ?

M. le président. M. Beauvils a seul la parole.

M. Jean Beauvils. Madame le secrétaire d'Etat chargé de la consommation, une campagne nationale sur les signes de la qualité vient d'être lancée par le ministre de l'Agriculture...

M. Jean-Claude Gaudin. Puis-je interrompre M. Beauvils avec son autorisation ?

M. Jean Beauvils. Pour l'instant je ne vous y autorise pas, je pose ma question. (Nouvelles protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jean-Claude Gaudin. Juste une minute !

M. Jean Beauvils. Une campagne, disais-je, a été lancée par le ministre de l'Agriculture, le ministre du redéploiement industriel et le secrétaire d'Etat chargé de la consommation.

Les consommateurs attendent des professionnels qu'ils mettent sur le marché des produits sûrs et de bonne qualité. Ils souhaitent également être totalement informés des caractéristiques des produits qu'ils achètent.

Pourriez-vous nous indiquer, madame le secrétaire d'Etat, comment la campagne qui vient d'être lancée permettra réellement aux entreprises d'améliorer la qualité des produits et

aux consommateurs d'être mieux informés des caractéristiques des produits et des services qu'ils recherchent. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation.

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le Gouvernement, par l'intermédiaire de trois départements ministériels — le ministère de l'Agriculture, le ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur et le secrétariat d'Etat à la consommation — a lancé une campagne sur les signes de la qualité des produits agricoles, des produits industriels et, dans certains cas, des services, afin de sensibiliser l'opinion publique en général et les acteurs économiques en particulier, qu'il s'agisse des producteurs, des commerçants ou des consommateurs, à la nécessité de vendre et d'acheter des produits et des services de qualité.

C'est un enjeu de portée nationale. En effet, cette campagne sur les signes de la qualité doit permettre de mieux informer les consommateurs sur la qualité des produits et des services qu'ils achètent. Or la qualité est, avec le prix, l'un des principaux critères qui déterminent le choix de l'acheteur au moment de son acquisition et le consommateur est, à juste titre, de plus en plus attentif au rapport qualité-prix des produits et des services qui lui sont proposés. La qualité des produits et des services, la solidité, l'absence de malfaçons, la maniabilité, la beauté, l'esthétique d'un produit, mais aussi tout ce qui concerne l'environnement du produit, c'est-à-dire le respect des délais de livraison, les conditions de la mise en service, la durée de la garantie, la fiabilité des services après-vente constituent des éléments importants de la vie quotidienne des gens.

Mais cette campagne sur les signes de la qualité est également motivée par l'intérêt que peuvent y trouver les entreprises, car, dans la compétition actuelle, la qualité des produits offerts est un élément très important pour bien situer les entreprises dans la concurrence. Celle-ci est en effet très sévère entre les entreprises, et c'est très souvent sur le terrain de la qualité que se fait la différence.

Je renvoie d'ailleurs aux propos tenus par Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, ainsi qu'aux actions conduites sous son autorité.

Quant aux modalités de cette campagne, monsieur le député, elle porte sur trois signes de la qualité qui ont la caution des pouvoirs publics : le signe du label rouge sous l'égide du ministère de l'Agriculture, les certificats de qualification placés sous l'égide du ministère du redéploiement industriel et qui sont, de plus en plus, regroupés sous la marque N.F., et, enfin, la marque « approuvé » délivrée sous l'égide du secrétariat d'Etat à la consommation. Afin d'unifier et de simplifier le message adressé à l'opinion publique, ces trois signes seront présentés dans les rayons aux acheteurs sous des étiquettes ou des affichettes qui auront deux couleurs : bleu et rouge.

J'ajoute que nous avons convenu d'améliorer l'information des consommateurs sur ces étiquettes. Ainsi lorsqu'il y aura le signe du label rouge, la marque N.F. ou le signe « approuvé », il y aura toujours, sur l'étiquette, un résumé des raisons pour lesquelles le produit a été jugé digne de recevoir cette marque de la qualité.

Telles sont, monsieur le député, les raisons qui expliquent cette campagne sur les signes de la qualité.

J'ajoute, en terminant, que mobiliser les Français sur le thème de la qualité des produits et des services s'inscrit très exactement dans les objectifs gouvernementaux. En effet, moderniser le pays, moderniser les entreprises signifie non seulement moderniser les machines et améliorer la formation des personnels, mais également mieux adapter les produits à la demande des consommateurs. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Claude Gaudin. Je demande la parole.

M. le président. Monsieur Gaudin, la seule chose que vous pourriez faire, c'est un rappel au règlement après les questions d'actualité. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Emmanuel Hamel. Le Premier ministre a proposé un débat. Laissez-nous lui répondre !

M. le président. Monsieur Hamel, vous n'avez pas la parole ! Nous en venons à une question posée par un député non inscrit.

CRÉATION DE POSTES EN MILIEU HOSPITALIER EN FAVEUR
DES HANDICAPÉS

M. le président. La parole est à M. Branger.

M. Jean-Claude Gaudin. M. Branger me permet de l'interrompre, monsieur le président. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Alain Brune. Il le viole !

M. le président. Absolument pas !

M. Jean-Claude Gaudin. Avec l'autorisation de M. Branger, que je remercie... (Nouvelles exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Monsieur Gaudin, je vous en prie ! Asseyez-vous !

Je suis désolé, monsieur Branger, mais vous avez seul la parole.

M. Jean-Claude Gaudin. Il est scandaleux, monsieur Fabius, qu'on ne puisse pas vous répondre. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Ce n'est pas digne du Premier ministre ! (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. le président. M. Branger va poser sa question. Je donnerai ensuite la parole à M. Gaudin s'il veut faire un rappel au règlement et au Premier ministre.

M. Jean-Guy Branger. Madame le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, à la demande de la ville de Rochefort-sur-Mer, les œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte ont implanté en 1981 une maison spécialisée destinée à accueillir des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquiescence une autonomie suffisante, dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants.

C'est le premier et le seul établissement qui existe dans le département. Les besoins, dans ce domaine, sur le plan régional comme sur le plan national, sont considérables et, de tous les départements, les demandes affluent. On est obligé aujourd'hui de les refuser. A ce jour, quatre-vingt onze ont été enregistrées pour quarante-deux places autorisées.

L'Etat a subventionné la construction de cet établissement à hauteur de 1 850 000 francs. La caisse régionale d'assurance maladie a prêté sans intérêts 1 350 000 francs. Les œuvres hospitalières de l'ordre de Malte ont, à ce jour, investi 6 millions de francs provenant de dons publics, et la collectivité locale a garanti tous les emprunts complémentaires. Je vois, dans cette association des efforts, un très bel exemple de solidarité.

Depuis le 1^{er} août 1984, le premier bâtiment étant terminé, 20 résidents peuvent être accueillis. Ils ne l'ont pas été et certains sont en situation de détresse. En effet, des jeunes qui ne peuvent plus être pris en charge dans les établissements d'adolescents parce que ayant atteint la limite d'âge des vingt ans, ont été rendus à leurs parents qui ont été contraints d'abandonner leur travail pour garder leur enfant. D'autres, sans famille, ont été placés à l'hôpital psychiatrique, structure tout à fait inadaptée à leur état. Trois d'entre eux, de moins de vingt-cinq ans, sont placés dans des hospices de vieillards séniles.

Madame le ministre, ayant assisté, comme chaque année à l'assemblée générale de l'association tutélaire des inadaptés, j'ai pu constater que très nombreux étaient les parents qui ne comprennent pas l'attitude ou les raisons pour lesquelles les pouvoirs publics, en l'occurrence votre ministère, tardent tant à créer les postes qui permettraient une ouverture partielle, attendue depuis plusieurs mois. Si l'on est réaliste, on ne peut compter sur un éventuel redéploiement des effectifs des établissements hospitaliers de la Charente-Maritime. Chacun ici le sait.

Madame le ministre, je crois savoir que la décision appartient à votre cabinet. Ayant eu l'occasion de vous entendre dans mon département et connaissant votre attachement, votre volonté à apporter des solutions en faveur des plus défavorisés — notre devoir à tous — je vous demande si je peux annoncer aux familles votre décision de créer les postes nécessaires à l'indispensable ouverture de cet établissement.

Des centaines de milliers de parents de Charente-Maritime et de France attendent, madame le ministre, votre réponse. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à madame le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Mme Georgina Dufolx, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Monsieur le député, la question que vous posez est importante, grave et douloureuse pour chacun et chacune d'entre nous.

Le nombre de places créées dans les établissements que vous évoquez est considérable : 1 535 ont été autorisées en 1981 et 3 614 aujourd'hui. Cette augmentation est importante ; elle n'est probablement pas encore suffisante.

Peut-on, aujourd'hui, créer les postes indispensables à l'ouverture de l'établissement ? Il est particulièrement difficile de vous répondre car, vous le savez, le Gouvernement s'est fixé pour objectif de maîtriser l'ensemble des dépenses de santé.

S'agissant de l'ouverture, je vous réponds : oui.

En ce qui concerne la création de postes, je vous réponds que des redéploiements doivent être opérés à l'intérieur du département de Charente-Maritime. C'est difficile, dites-vous. Je le crois, mais nous ne pouvons pas tout à la fois décider une baisse des prélèvements obligatoires, c'est-à-dire des impôts et des cotisations, et procéder à des augmentations de postes. Il est certainement possible, à l'intérieur du département ou de la région, de trouver les postes indispensables à l'ouverture de l'établissement. C'est une affaire de priorité départementale ou régionale. Si vous le voulez, nous procéderons à une étude, avec les autorités compétentes, portant sur tous les établissements sanitaires et sociaux, pour savoir s'il est possible ou non de redéployer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

— 5 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. Jean-Claude Gaudin. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Gaudin, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Claude Gaudin. M. le Premier ministre a choisi la procédure des questions d'actualité pour évoquer l'affaire dite de l'emprunt Giscard. J'imagine qu'il se souvient très bien que le règlement de l'Assemblée ne permet pas à un député de répondre immédiatement à une interpellation déguisée ou pas.

Il doit savoir cependant que M. Giscard d'Estaing s'appretait à évoquer ce sujet lors de l'examen du budget des charges communes. (Rires sur les bancs des socialistes.) Il se tient à la disposition de M. le Premier ministre pour en discuter ici même. Mais n'ayant pas pu le faire, il s'exprimera devant la presse. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

De nombreux députés socialistes. Non, ici !

M. Jean-Claude Gaudin. Comment faire autrement ? (Mêmes mouvements.)

Sans entrer dans le débat de fond, on nous permettra, après avoir entendu pendant des années les réponses du Gouvernement — que tous les quotidiens reprennent aujourd'hui, notamment un journal satirique — à l'amendement déposé à l'occasion de chaque budget sur ce sujet, de nous étonner que, cette année, il dise exactement le contraire.

Souffrez, monsieur le Premier ministre, que nous nous interroguions sur la finalité politique de votre intervention ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Laurent Fabius, Premier ministre. Je comprend tout à fait que certains députés n'aient pas pu rester jusqu'à la fin de cette séance de questions au Gouvernement, mais il y en aura d'autres !

J'aurais parfaitement compris que M. Giscard d'Estaing ou M. Barre ou M. Chirac, qui ont signé un document commun, m'aient interrogé sur ce point ; peut-être le feront-ils dans le futur !

Monsieur Gaudin, dans toute cette affaire, j'ai l'impression que « la manœuvre » — passez-moi l'expression, mais n'y voyez pas d'intention maligne (exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République) — disons la démarche engagée par vos amis vise à s'écarter totalement du sujet central. On peut certes, poser des questions latérales sur un tel sujet, et elles sont justifiées, mais les deux seules questions qui méritent d'être posées sont celles-ci : ...

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. A-t-on respecté la parole de l'Etat ?

M. le Premier ministre. Premièrement, contracter un emprunt qui a rapporté 6 milliards et demi de francs et qui en a coûté 100 milliards, était-ce ou non une bonne affaire pour la France ?

Plusieurs députés socialistes. Voilà la véritable question !

M. le Premier ministre. Personnellement, je pense que c'était une mauvaise affaire ! Si vous pensez le contraire, dites-le ! (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Edmond Alphandéry. Et les emprunts en dollars que vous avez lancés ?

M. le Premier ministre. La deuxième question centrale est celle-ci : le Gouvernement pouvait-il ou ne pouvait-il pas revenir sur les avantages fiscaux ? Il a été démontré — et vous en êtes vous-même persuadé — que c'était parfaitement légitime. (*Vives protestations sur les mêmes bancs.*)

Voilà les deux questions de fond auxquelles on peut clairement répondre que, d'une part, cet emprunt a été une très mauvaise affaire pour l'Etat et que, d'autre part, il était parfaitement régulier de revenir sur ce privilège fiscal.

J'ajoute une troisième remarque.

J'ai tout à l'heure fait une proposition concrète : si les trois signataires du communiqué commun veulent déposer une proposition de loi, qu'ils la déposent, elle sera inscrite en priorité à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Barre.

M. Raymond Barre. Monsieur le président, je vous remercie de me donner la parole.

Monsieur le Premier ministre, j'ai signé le communiqué auquel vous faites allusion pour une seule raison.

Ancien ministre de l'économie et des finances, je l'ai signé, non pas parce que j'ai porté un jugement sur le point de savoir si cet emprunt a été une bonne ou une mauvaise affaire (*exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*) mais parce que je crois qu'il faut que l'Etat respecte sa parole.

Monsieur le Premier ministre, puisque vous parlez de mauvaises affaires faites par l'Etat, que pensez-vous de certains emprunts que votre gouvernement a lancés ? (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Ils coûtent un milliard par semaine !

M. Jean-Pierre Michel. Y a-t-il encore un giscardien dans l'hémicycle ?

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. J'observe que M. Barre intervient avec beaucoup de facilité quand deux de ses autres collègues ne sont pas là et qu'il le fait plus rarement quand ils sont là. (*Vives protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.* — *Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Raymond Barre. Monsieur le Premier ministre...

M. le Premier ministre. Je vais jusqu'au bout de mon propos.

M. Raymond Barre. ... je vous ai parlé en termes corrects, je vous demande la même correction !

M. Francis Geng. M. Fabius se dévoile tel qu'il est !

M. le président. M. le Premier ministre a seul la parole.

M. le Premier ministre. Ce n'est un mystère pour personne que les responsables de la droite...

M. Jean-Claude Gaudin. De l'opposition !

M. le Premier ministre. ... ont, sur toute une série de questions importantes, des opinions divergentes.

M. Alain Madelin. Que pense Jacques Delors ?

M. le Premier ministre. M. Barre a été ministre de l'économie et des finances, il connaît donc fort bien, je l'imagine, les dispositions juridiques et les dispositions financières. Il n'est pas possible, honnêtement, de soutenir que l'amendement dont nous parlons remet en cause en quoi que ce soit sur le plan juridique la parole de la France. Si d'ailleurs il avait le moindre doute, il existe un juge de paix, le Conseil constitutionnel, qu'il ne manquerait pas de saisir. Je vois que M. Barre fait un signe de dénégation ; il est prudent !

Le Conseil constitutionnel a décidé, en décembre 1983, qu'il était parfaitement légitime de modifier les dispositions fiscales d'un emprunt et que cela ne remettait pas en cause la parole de l'Etat.

Au demeurant, l'article 5 du décret d'émission de l'emprunt Giscard prévoyait bel et bien de telles modifications.

En résumé, pour que les choses soient parfaitement claires et qu'il n'y ait pas de débat latéral, premièrement, cette affaire est malheureusement — et aujourd'hui, ne jetons pas la pierre — une triste affaire pour la France ; deuxièmement, le Gouvernement honore la parole de l'Etat ; ...

M. Jean-Claude Gaudin. Mme Lalumière disait le contraire !

M. le Premier ministre. ... troisièmement, il est parfaitement équitable de supprimer ce privilège fiscal. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Barre.

M. Raymond Barre. Monsieur le Premier ministre, voici ce que Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat à la consommation...

M. Jean-Claude Gaudin. Ici présente !

M. Raymond Barre. ... déclarait devant l'Assemblée nationale, le 14 octobre de l'année dernière : « L'Etat s'est engagé à faire jouer une clause de garantie ; il a offert un titre qui bénéficierait du régime fiscal de droit commun, et en particulier de l'abattement sur les revenus d'obligations et du prélèvement de 25 p. 100 sur les coupons. C'est sur ces bases que les intéressés ont souscrit. Il n'est donc pas possible de remettre en cause ce régime en adoptant, d'une façon ou d'une autre, un dispositif qui serait propre à l'emprunt 7 p. 100 et qui ne respecterait pas le contrat d'émission. »

C'est uniquement ce que j'ai dit.

M. Emmanuel Hamel. Démissionnez, madame !

M. Raymond Barre. On peut toujours, monsieur le Premier ministre, apprécier l'opportunité ou l'utilité de telle ou telle mesure qui a été prise. Mais je vous dis en toute « honnêteté » — puisque vous avez utilisé ce mot qui doit être employé avec circonspection — que je n'aurais pas fait ce que vous avez fait si j'avais été encore ministre de l'économie et des finances. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.* — *Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jean-Claude Gaudin. Si cette question avait été appelée à son heure, nous aurions eu une belle séance !

M. Yves Tavernier. Pourquoi ne l'avez-vous pas posée ?

M. le Premier ministre. L'important, monsieur Gaudin, est non pas d'avoir « une belle séance », mais d'aller au fond des choses. (*Mouvements divers.*)

Le contrat d'émission de cet emprunt prévoit l'indexation ; le décret d'émission prévoit la modification possible des dispositions fiscales. C'est parfaitement clair et parfaitement net.

Monsieur Barre, lorsque vous dites que vous n'auriez pas introduit ces dispositions fiscales, vous êtes cohérent avec vous-même, puisque vous ne l'avez pas fait lorsque vous étiez Premier ministre.

J'ai cru comprendre — mais je ne veux pas faire d'interprétation — que vous-même n'auriez peut-être pas émis ce type d'emprunt. (*Rires sur les bancs des socialistes.* — *Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Et vous, auriez-vous déclaré ce qu'a dit Mme Lalumière ?

M. le Premier ministre. Mais personne n'est infaillible et je ne veux pas être cruel !

Je dirai avec bonhomie que l'une des raisons pour lesquelles vous n'auriez probablement pas supprimé ce privilège fiscal est que l'une des différences entre ce Gouvernement et les vôtres est que nous cherchons à travailler pour la justice fiscale et non le contraire ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures quinze, est reprise à dix-sept heures trente, sous la présidence de M. Michel Sapin.*)

PRESIDENCE DE M. MICHEL SAPIN,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 6 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Ducloné¹ pour un rappel au règlement.

M. Guy Ducloné. Monsieur le président, je suis désolé de retarder encore de quelques instants la poursuite de l'examen du projet de budget des anciens combattants, mais avant la suspension de la séance, j'avais demandé la parole pour faire une mise au point et le président a cru devoir me la refuser. Je l'aurais compris s'il ne l'avait donnée à d'autres députés pour des rappels au règlement.

Les rappels au règlement qui sont intervenus à l'issue des questions au Gouvernement portaient sur les problèmes de l'emprunt Giscard, parce que je crois que c'est ainsi qu'il faut l'appeler.

Je regrette très profondément que M. Giscard d'Estaing ne soit plus là, que M. Barre soit parti, et le Premier ministre également.

Les députés communistes, et plus particulièrement mon collègue et ami Parfait Jais, ont, bien avant 1981, protesté contre les avantages exorbitants de l'emprunt 1973 qui, en 1978, a été indexé sur l'or. Dès 1981, nous avions présenté des amendements au projet de loi de finances, comme nous l'avions fait en 1979 et en 1980, afin que les avantages afférents à cet emprunt soient réduits. Je ne peux donc que me réjouir que, cette année, une majorité dans l'Assemblée nationale se soit prononcée pour que la fiscalité de droit commun soit appliquée à tous les bénéficiaires de l'emprunt dit « Giscard ».

J'aurais aimé faire cette mise au point devant l'ancien ministre des finances devenu par la suite Président de la République qui a, d'abord, institué cet emprunt, puis accepté l'indexation sur l'or, ainsi que devant l'ancien Premier ministre qui, il y a quelques instants, s'est cru autorisé à interpeller le Gouvernement.

Certes, un petit pas a été accompli la semaine dernière, dans le cadre de la première partie de la loi de finances, mais il devra se concrétiser afin de supprimer des avantages aussi scandaleux que ceux qui ont été consentis par l'emprunt de 1975 auquel l'histoire attachera le nom de M. Giscard d'Estaing. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. Monsieur Ducloné, la présidence a pris acte de votre rappel au règlement.

— 7 —

LOI DE FINANCES POUR 1985 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 (n° 2347, 2365).

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et victimes de guerre.

Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Duprat.

M. Jean Duprat. Monsieur le secrétaire d'Etat, chargé des anciens combattants et victimes de guerre, je poserai brièvement mes questions car, pour l'essentiel, vous y avez déjà répondu.

Ma première question concernait l'attribution d'un contingent exceptionnel de croix de chevalier de la Légion d'honneur aux anciens combattants de la guerre de 1914-1918.

Ma deuxième question concerne le rattrapage des pensions prévu pour 1985. Un ajustement supplémentaire de 1 p. 100 en 1985 serait très apprécié car il montrerait, une fois encore, que les droits des anciens combattants ne sont pas oubliés. A mon avis, la couverture de la dépense nouvelle de 55 millions de francs qui en résulterait, soit 2 p. 1000 de votre budget,

dépend davantage de la volonté sans cesse renouvelée de satisfaire les anciens combattants que d'un choix budgétaire qui se révélerait impossible.

En conclusion, je dois vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que le budget que vous nous présentez ne convient pas totalement aux radicaux de gauche. Ils auraient souhaité qu'un effort plus significatif soit consenti pour les anciens combattants, sans pour autant remettre en cause la politique de rigueur indispensable à la construction de l'avenir de notre pays.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et victimes de guerre.

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je voudrais d'abord exprimer le souhait de répondre successivement aux questions de M. Duprat et à celles auxquelles je n'avais pu apporter de réponse ce matin. Je pense que, de cette façon, nous gagnerons un peu de temps.

En ce qui concerne vos deux questions, monsieur Duprat, j'y avais déjà répondu ce matin, comme vous l'avez remarqué.

A propos du contingent spécial de croix de la Légion d'honneur pour les anciens de 1914-1918, je confirme que des milliers de décorations ont été attribuées avant et après 1981, et que nous allons poursuivre l'effort dans les années qui viennent car, bien évidemment, si nous voulons récompenser le plus grand nombre possible d'anciens combattants de la 1^{re} Guerre Mondiale, il faut le faire très rapidement.

S'agissant du rapport constant je confirme que je suis décidé à continuer à me battre, je dirai presque quotidiennement pour obtenir une accélération du rattrapage et en tout cas pour faire en sorte qu'il reste le moins possible à rattraper après 1986.

Je réponds maintenant à des questions qui m'ont été posées ce matin.

M. Mauger m'a interrogé sur la pathologie des anciens d'Afrique du Nord.

L'existence d'une pathologie propre aux anciens d'Afrique du Nord et les délais de constatation des infirmités éventuellement retenues doivent faire l'objet d'une étude globale.

J'ai constitué à cet effet une commission médicale où siègent des médecins de l'administration et des médecins des associations concernées.

La première réunion de cette commission a eu lieu le 31 mai 1983. Elle a, d'ores et déjà, permis de convenir que les études à poursuivre seraient limitées à deux affections : les troubles neuropsychiques et la colite post-amibienne.

Une deuxième réunion, qui s'est tenue le 9 novembre 1983, a été consacrée à l'examen de la première de ces affections : il est apparu nécessaire de confier la poursuite de l'étude technique à un groupe de travail comprenant les neuro-psychiatres présents à la réunion, auxquels viendraient se joindre deux éminents spécialistes civils faisant autorité dans le domaine des psychonévroses de guerre.

Une première réunion du groupe de travail a eu lieu le 15 mai 1984 ; il y a été décidé d'établir une synthèse des connaissances actuelles sur les troubles psychiques permettant leur analyse la plus complète. La prochaine réunion est prévue dans quelques jours.

Mais il s'agit avant tout d'un problème d'experts, et ceux-ci ne sont pas tout à fait d'accord entre eux. Cela contribue à retarder l'étude de ce problème.

J'en reviens aux incorporés de force pour répondre à M. Proveux et à M. Gengenwin.

Dans mon allocution du 14 juin à Strasbourg, j'ai annoncé le versement, le 12 juin 1984, par la République fédérale d'Allemagne de la première tranche de l'indemnisation des « malgré-nous », soit 100 millions de deutschemark sur les 250 millions prévus par l'accord franco-allemand du 31 mars 1981.

J'ai rappelé les efforts entrepris depuis trente-huit ans par les incorporés de force eux-mêmes, leurs associations, les élus et les gouvernements successifs en faveur de cette indemnisation.

La mise en place, en novembre 1981, de la fondation dite « entente franco-allemande » a permis au comité de direction et au bureau de cette fondation de fixer les modalités pratiques de l'indemnisation. Le premier versement de 100 millions de deutschemark sera réparti à partir de la fin du mois de novembre de cette année. Aux termes du décret n° 84-680 du 16 juillet 1984, le deuxième versement de 100 millions de deutschemark et le troisième versement de 50 millions de deutschemark interviendront en 1985 et 1986. L'ordre de priorité qui a été établi par la fondation elle-même est le suivant : d'abord les familles des morts — veuves, ascendants en ligne directe, à défaut descendants en ligne directe — puis les incorporés de force les plus âgés et, enfin, l'ensemble des incorporés de force.

Les patriotes résistants à l'occupation des départements du Rhin et de la Moselle, incarcérés en camps spéciaux, sont considérés au regard de la législation des pensions comme des victimes civiles de la guerre. Mais, depuis la loi du 26 décembre 1974 et du décret du 3 décembre 1974, ils bénéficient du même droit à pension que les internés résistants.

Par ailleurs, une circulaire de la direction des pensions du 8 février 1983 leur ouvre accès à la commission nationale spéciale de réforme des déportés, internés, résistants et politiques.

En outre, une possibilité d'assouplissement des délais de constatation de certaines infirmités est examinée sur le plan médico-légal dans le cadre de la concertation en cours sur les vœux des fédérations de déportés et d'internés. Ils ont droit, qu'ils relèvent du secteur public ou du secteur privé, à la prise en compte dans le calcul de leur retraite, de la période d'incarcération en camps spéciaux.

En ce qui concerne leur participation à l'indemnisation allemande, ils ne sont pas d'accord entre eux, et il est évident que c'est la fondation elle-même qui détermine le nombre et la nature des bénéficiaires de cette indemnisation.

Pour les incorporés de force qui ont été retenus prisonniers à Tambow, j'ai entrepris deux démarches, l'une auprès du ministre chargé du budget, en vue d'obtenir le report du 26 juillet 1966 au 19 janvier 1973 de la date jusqu'à laquelle la déclaration du postulant à pension suffit à établir la preuve de sa captivité à Tambow ou dans ses annexes; l'autre, auprès des autorités soviétiques, par la voie diplomatique, démarche confirmée le 10 juillet 1984 par lettre du ministre des relations extérieures au secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants, afin d'obtenir, pour chaque cas figurant sur une liste nominative, des précisions sur la détention des intéressés à Tambow.

J'ai actuellement une liste d'environ 300 noms d'anciens de Tambow qui ne peuvent pas fournir la preuve qu'ils y étaient incarcérés. Je l'ai adressée à mon collègue des relations extérieures qui l'a transmise aux autorités soviétiques par le biais de l'ambassade de France à Moscou. Nous attendons des autorités soviétiques la confirmation que ces personnes étaient incarcérées au camp de Tambow. Lorsque nous aurons cette confirmation, nous débloquerons tous les dossiers en suspens.

M. Mauger, comme d'autres députés, m'a posé une question sur la retraite mutualiste.

Comme chaque année, je ne manque pas d'appuyer auprès de ma collègue ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, les vœux qui me sont soumis tendant au relèvement du plafond de la retraite mutualiste, majorable par l'Etat, que peuvent souscrire les anciens combattants. Il est prévu dans le projet de budget des affaires sociales et de la solidarité nationale pour 1985 une revalorisation de ce plafond qui est fixé, depuis le 1^{er} janvier 1984, à 4 300 francs par an. Je laisse le soin à ma collègue Mme Georgina Dufoix de vous présenter cette mesure.

J'ajoute que la souscription d'une retraite mutualiste est toujours possible. Il n'y a pas de forclusion.

M. Tourné m'a interrogé sur l'ouverture du droit à réparation comme victimes civiles pour les déportés ou internés politiques naturalisés français après la déportation. C'est une question importante. Un projet de loi, vous le savez peut-être, a été élaboré et sa mise au point définitive est en cours. Il est dans les intentions du Gouvernement de présenter ce projet de loi dès que possible. Il s'agit de faire droit aux revendications d'un certain nombre de personnes qui ont combattu avec nous, qui ont été déportées et internées avec nous et qui, depuis, ont acquis la nationalité française.

Enfin, monsieur Mauger, s'agissant des crédits affectés au comité des amitiés africaines, je ne veux pas préjuger de l'étude que j'ai demandée à ce propos. J'ai l'intention de revoir, en 1985, la politique d'aides à nos ressortissants, qu'ils soient domiciliés en France ou en Afrique.

Mesdames et messieurs les députés, je crois avoir répondu avec le maximum de clarté et de précision à vos questions. C'est à vous, maintenant, en conscience, en fonction des résultats déjà obtenus et des engagements qui ont été pris, de décider si vous devez voter ce projet de budget que j'ai eu l'honneur de vous présenter. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « anciens combattants » et l'article 82 rattaché à ce budget.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 46 087 385 francs ;
« Titre IV : 919 458 525 francs. »

M. le président. La parole est à M. Tourné.

M. André Tourné. J'ai parlé vers dix heures trente ce matin, et j'ai écouté tout le monde pendant cinq heures sans bouger. Permettez-moi maintenant d'intervenir à nouveau, car nous allons prendre une responsabilité très sérieuse.

Lorsque vous êtes venu devant la commission, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai indiqué, après vous avoir écouté, ce que je pensais de votre projet de budget. Je m'étais alors abstenu au nom des commissaires communistes avec l'espoir qu'aujourd'hui vous nous apporteriez de nouveaux éléments. Ce matin, j'ai suggéré à l'Assemblée de renvoyer ce projet de budget afin de permettre à de nouvelles discussions de s'engager. Il semble que nous n'ayons pas été entendus, et c'est avec regret que nous voterons contre le titre III qui concerne le personnel — je vous ai dit ce matin ce que nous pensions de ces mesures — et le titre IV qui vise l'ensemble des pensionnés. Toutefois, nous espérons qu'avant la fin de la discussion budgétaire, vous nous présenterez une proposition qui nous fera revenir sur la décision d'hommes responsables que nous prenons aujourd'hui en votant contre le titre III et contre le titre IV.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

M. Jean Duprat. Abstention !

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	488
Nombre de suffrages exprimés	478
Majorité absolue	240
Pour l'adoption	274
Contre	204

L'Assemblée nationale a adopté.

M. Jean Brocard. C'est juste !

Un député socialiste. C'est suffisant !

Article 82.

M. le président. J'appelle maintenant l'article 82 rattaché à ce budget.

« Art. 82. — Dans le premier alinéa de l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'indice 192 est substitué à l'indice 189 à compter du 1^{er} octobre 1985. »

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. L'article 82 prévoit les dispositions permettant de franchir, en 1985, une étape supplémentaire dans le cadre du rattrapage du rapport constant.

Le point supplémentaire interviendra à partir du 1^{er} octobre 1985. Cela correspondra à un coût de 55 millions de francs, ce qui, en termes annuels, représente 220 millions de francs.

A l'issue de l'examen des crédits budgétaires des anciens combattants et victimes de guerre, au cours duquel tout a été dit sur l'effort réalisé depuis 1981, nous sommes soulagés, monsieur le secrétaire d'Etat, que le taux de rattrapage du rapport constant soit plus élevé et que ce rattrapage intervienne plus tôt.

Nous demandons encore au Gouvernement d'étudier la possibilité d'améliorer cette disposition avant la fin de la discussion budgétaire. En effet, cette étape est modeste, et nous devons poursuivre la discussion avec le Gouvernement pour, au moins, avancer la date d'application de cette mesure en 1985.

Dans l'état actuel de nos discussions, la commission des finances a approuvé cet article 82, et je vous demande de faire de même.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 82.

(L'article 82 est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat chargé des anciens combattants et victimes de guerre.

COMMERCE, ARTISANAT ET TOURISME

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

La parole est à M. Germain Sprauer, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le commerce.

M. Germain Sprauer, rapporteur spécial. Monsieur le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme, mes chers collègues, les crédits consacrés spécifiquement au commerce dans le projet de loi pour 1985 s'élevaient à 44 millions de francs, soit une progression de 11 p. 100 par rapport à 1984, mais ils restent proportionnellement mineurs dans l'ensemble du budget du commerce et de l'artisanat dont il ne représentent que 7,6 p. 100. Ils sont bien évidemment sans commune mesure avec l'importance du commerce dans l'économie nationale. Dès lors, la politique de l'Etat en la matière ne peut être qu'une politique d'incitation ou d'accompagnement.

Le budget qui nous est proposé pour 1985 n'est guère qu'un budget de simple reconduction en francs courants, à deux exceptions près sur lesquelles je reviendrai ultérieurement.

C'est particulièrement vrai en matière de crédits relatifs à la connaissance et à l'information du secteur du commerce, qui sont soit reconduits à leur niveau de 1984, pour les études, soit amputés de 2 p. 100, et c'est le cas des crédits d'information et de développement des statistiques.

En matière d'aide au commerce dans les zones sensibles, on assiste également à une pure et simple reconduction des crédits inscrits au titre IV, ce qui implique nécessairement, compte tenu de la dérive monétaire, une contraction des opérations à venir.

En revanche, les crédits de paiement des subventions au commerce dans les zones sensibles progressent de près du quart. Ils sont principalement destinés au financement de programmes d'aide en milieu rural ou dans les zones sensibles urbaines et péri-urbaines et doivent être affectés dans le cadre des opérations prévues par les contrats de Plan Etat-régions.

L'autre aspect positif de ce projet concerne les crédits d'assistance technique qui progressent de 10 p. 100. Ces crédits se décomposent en actions d'assistance et actions de formation du personnel de commerce.

Dans la première catégorie se trouvent les aides à l'élaboration et à la diffusion d'informations économiques, les aides à la formation d'agents d'assistance technique et les aides de groupements d'entreprises du commerce.

Les deux premiers postes voient leurs dotations reconduites au niveau de 1984. En revanche, l'aide au groupement d'entreprises commerciales est affectée d'une mesure nouvelle de 1 million de francs — soit une augmentation d'un tiers par rapport à 1984 — qui est destinée à favoriser le développement des techniques informatiques et monétiques dans le commerce.

La deuxième catégorie d'actions financées par le chapitre 44-82 concerne la formation du personnel du commerce. Là aussi, il convient de distinguer le financement des stages d'initiation à la gestion des stages de perfectionnement et le fonds de la formation professionnelle.

Il y a peu à dire traditionnellement sur cette dernière ligne de crédits car, en réalité, elle ne constitue dans le fascicule du commerce qu'une ligne d'accueil qui est abondée, en cours d'exercice, de crédits provenant des charges communes.

S'agissant des stages de perfectionnement, il y a également simple reconduction des dotations de 1984. En revanche, les crédits relatifs aux stages d'initiation sont affectés d'une mesure nouvelle de 1 million de francs afin de développer la formation à la gestion et aux techniques nouvelles d'achat et de vente dans les Instituts de promotion commerciale.

Comme on le voit, les mesures nouvelles du projet de budget pour 1985 restent d'un intérêt limité. Certes, l'essentiel de l'action du secteur du commerce est du ressort de ce secteur lui-même, par le biais de ses organismes consulaires, mais il appartient à la puissance publique d'encourager les efforts des chambres de commerce les plus dynamiques.

Au-delà du formalisme budgétaire, il me paraît également nécessaire d'évoquer les problèmes généraux du secteur du commerce. En effet, le tassement de l'activité économique que connaît notre pays ne pouvait pas ne pas avoir d'effet sur le secteur du commerce. Le nombre de créations d'entreprises commerciales est actuellement, au mieux, égal à zéro. L'évolution de la population active du commerce est à cet égard significative : les données annuelles montrent qu'elle est étale, avec une légère augmentation des effectifs salariés que compense la diminution des non-salariés. Le chiffre d'affaires du commerce de détail, s'il connaît encore une légère croissance en francs courants, connaît une diminution en volume.

Bref, pour la première fois depuis bien longtemps, ce secteur qui, jusqu'ici, paraissait relativement protégé de la crise — de moins en moins bien, il est vrai, au cours des années précédentes — connaît aujourd'hui la même évolution négative que les autres secteurs de l'économie nationale.

Dans cet ensemble, d'ailleurs, la part des grandes surfaces continue à croître, certes moins vite que lorsque l'ensemble du secteur connaissait une évolution positive, mais à croire quand même, ce qui explique la légère croissance des effectifs des salariés employés dans le commerce. La contrepartie est inévitablement le recul du petit commerce de détail, dont la part dans le chiffre d'affaires de l'ensemble du commerce de détail a reculé de trois points depuis 1980.

Il y a là une évolution préoccupante qui a d'ailleurs provoqué des réactions sur le terrain, puisque l'on constate un durcissement de l'attitude des commissions départementales d'urbanisme commercial, qui n'ont autorisé en 1983 que 33 p. 100 des constructions demandées, contre 42 p. 100 en 1982. Il est vrai que ce durcissement a été contrarié par une attitude inverse du ministre, qui a autorisé 43 p. 100 des demandes qui lui étaient soumises contre 30 p. 100 en 1982. Ces deux mouvements en sens contraire ont abouti à un pourcentage quasi identique d'autorisations.

Or, au début de l'actuel septennat, une réforme de la loi Royer avait été envisagée et on parlait à l'époque de l'abaissement à 400 mètres carrés du seuil de compétence des commissions départementales d'urbanisme commercial. Un important travail de recensement des magasins de plus de 400 mètres carrés avait été effectué à cet effet. Depuis, rien n'est venu et, en réponse à une question écrite que j'avais posée le 18 juin dernier, le Gouvernement a quasiment annoncé l'abandon de cette réforme. Pourtant, à l'heure de la décentralisation, il paraît que l'existence d'une norme nationale uniforme de 1 000 mètres carrés est inadéquate. Une modulation en fonction des spécificités de chaque région, ou de la structure de l'appareil commercial de chacune de celles-ci, paraîtrait plus appropriée.

Paraîtrait plus appropriée également l'évolution vers la suppression du contrôle des prix. Un gouvernement qui parle de modernisation du pays ne peut continuer à s'appuyer sur un instrument qui, à la fois, fige les nécessaires ajustements de prix et suppose, pour être efficace, la mise sur pied d'un appareil de contrôle tatillon. Ce contrôle des prix est un instrument adapté à une économie de pénurie, ou à une phase transitoire, lorsqu'il s'agit d'arrêter un emballement circonstanciel. Ce ne peut être un instrument permanent de la politique économique.

En outre, le contrôle des prix aboutit à faire peser sur l'ensemble des commerçants une présomption de fraude et produit des effets psychologiques déplorables à l'égard des intéressés qu'il conforte dans une attitude de refus vis-à-vis des autorités publiques. Le seul, le meilleur contrôle des prix est celui qui est réalisé par le marché, c'est-à-dire par d'innombrables consommateurs qui seront toujours plus efficaces à cet égard que les fonctionnaires de la direction des prix.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Germain Sprauer, rapporteur spécial. Et que dire de ces contrôles effectués en uniformes, qui amènent le commerçant à se croire assimilé à un délinquant ? A moins de confondre politique économique et politique de l'indice, la libération des prix doit être l'objectif de la politique d'un gouvernement qui se réclame de la modernisation de l'appareil productif.

M. Alain Rodet. Pas de polémique comme cela !

M. Germain Sprauer, rapporteur spécial. C'est également dans cette optique de modernisation qu'il apparaît nécessaire aujourd'hui d'imaginer les formules juridiques permettant d'opérer une distinction entre le patrimoine du commerçant en tant que personne privée et l'entreprise dont il est à la fois le gérant et l'employé.

La notion juridique de société unipersonnelle doit être étudiée de manière à pouvoir opérer une distinction entre ces deux patrimoines. Seule une telle distinction permettra d'envisager des mesures facilitant la transmission des entreprises individuelles, notamment par un aménagement des droits de succession. Après tout, le droit rural s'est bien orienté depuis plusieurs décennies dans cette voie. Il y aurait sans doute là des exemples qui, certes, ne sont pas transposables tels quels, mais qui peuvent inspirer des réflexions sur ce qui pourrait être réalisé dans le domaine du commerce.

Voilà quelques observations que l'examen de votre budget a inspiré, monsieur le ministre, au rapporteur spécial de la commission des finances. Vous me permettez d'y adjoindre un souhait : compte tenu de l'évolution rapide de notre législation et de la réglementation qui vient la compléter, il n'est plus réaliste de supposer que chaque citoyen est au courant des textes le concernant sur les plans professionnel, social et fiscal. C'est dans cette optique que je souhaiterais que votre ministère édite, au profit des commerçants, un guide actualisé de leurs droits et devoirs, guide qui devrait largement être diffusé aux intéressés par leurs organismes professionnels.

Compte tenu de ces remarques, je vous demanderai, mes chers collègues, de suivre la décision de votre commission des finances et d'adopter les crédits du budget du commerce. (*Applaudissements.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le rapporteur, d'être resté strictement dans le temps de parole qui vous était imparti.

La parole est à M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'artisanat.

M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, présentant le budget de 1984 pour l'artisanat, je souligne, à l'époque, qu'il répondait à une triple exigence : solder le passé, réguler les crédits, préparer l'avenir.

Le projet de budget pour 1985 qui nous occupe maintenant poursuit l'action engagée et même l'élargit puisque, à ces premières caractéristiques, s'ajoutent le redéploiement des moyens et une réforme du régime des prêts et des aides, l'intégration du secteur artisanal dans les opérations de rénovation et de modernisation, la prise en compte de la décentralisation par l'inscription des crédits nécessaires au titre des contrats de plan Etat-régions et Etat-chambres de métiers.

S'agissant des crédits qui font l'objet du présent rapport, le fascicule budgétaire fait apparaître le maintien des dépenses liées aux moyens des services dans la limite prévue de l'évolution monétaire, l'accent mis sur une forte croissance des dépenses d'intervention — plus 26,7 p. 100 — couplée avec un redéploiement interne de ces dépenses.

C'est ainsi, monsieur le ministre, que l'on peut souligner les moyens et les outils supplémentaires dont disposera votre ministère pour préparer l'avenir par une meilleure connaissance du secteur de l'artisanat, par un renforcement des actions de formation et une extension des centres d'expérimentation et de formation à la micro-informatique, par le développement de l'assistance technique et de l'aide au développement technologique.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, l'institution d'un secrétariat d'Etat particulièrement chargé des zones rurales et zones sensibles prouve l'intérêt et la détermination du Gouvernement pour le développement d'un secteur qui emploie 2 300 000 personnes et représente un chiffre d'affaires hors taxes de 480 milliards de francs. C'est dire son importance.

C'est ainsi que la création de treize postes d'agents contractuels s'est avérée indispensable, parallèlement à une augmentation de 14,8 p. 100 des moyens des services. Mais, dans le même temps, un effort d'économie est fait sur les dépenses de fonctionnement — moins 2 p. 100 — traduisant la volonté politique du Gouvernement de contenir les dépenses publiques.

Dans ce même chapitre, un ordre de priorité des interventions de l'Etat a été dégagé. Tandis que les crédits consacrés à l'information sont en diminution de 2 p. 100, ceux relatifs au développement des statistiques progressent de 9,8 p. 100 pour atteindre 4,6 millions de francs. Nous ne pouvons que vous en féliciter, car il s'agit là d'un poste primordial dont je rappelais à l'instant qu'il était l'une des caractéristiques de ce budget.

En effet, les manques flagrants existant dans la connaissance du secteur de l'artisanat et les outils permettant de parvenir à cette fin obèrent toute politique volontariste en faveur de ce secteur. On ne peut valablement agir que sur ce que l'on connaît, et la connaissance passe ici par le recensement de ce qui existe.

A ce sujet, on doit souligner la création par l'I.N.S.E.E. d'une enquête annuelle d'entreprise sur les activités de service, enquête qui fournira une information sur quelque 180 000 entreprises artisanales de ce secteur et confortera ainsi la connaissance statistique au niveau local obtenu par la mise en œuvre du programme d'informatisation des chambres de métiers.

Dans l'ensemble du budget, les dépenses d'intervention représentent 467 millions de francs, en progression de 26,7 p. 100. C'est le poste le plus important et sa part relative va encore s'accroître en 1985 : 81 p. 100 du total, contre 77 p. 100 en 1984.

Plus caractéristique encore est le remaniement intervenu dans l'affectation de ces crédits. C'est ainsi que la prime à la création nette d'emplois est supprimée : cela représente moins 195 millions de francs, soit 53 p. 100 des crédits votés sur ce chapitre en 1984.

Ce redéploiement montre la volonté délibérée du Gouvernement de substituer un système d'incitation à un système d'aides. En effet, la politique de distribution de primes diverses et ponctuelles se révèle mal adaptée au secteur hétérogène et décentralisé que constitue l'artisanat.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial. Elle se heurte à des lourdeurs bureaucratiques et paperassières qui ne correspondent pas à la mentalité des artisans.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial. Son efficacité était mise en doute par les chambres de métiers. Il a donc paru préférable de s'orienter vers une politique de bonification des prêts, comme les prêts spéciaux — décret du 15 avril 1983 — ou les prêts participatifs simplifiés — décret du 23 avril 1983.

Enfin, la politique du ministère s'insère dans le cadre des engagements contractés par l'Etat dans les contrats de plan signés soit avec les régions, soit avec l'assemblée permanente des chambres de métiers.

Cette politique de contractualisation se manifeste pour la formation et la qualification des hommes — pédagogie par alternance, gestion et informatique — par la modernisation et la structuration des entreprises, par l'assistance technique, la micro-informatisation, les services aux entreprises, l'informatisation des chambres de métiers.

Les crédits pour la formation professionnelle s'établissent à 43,5 millions de francs, en progression de 13,4 p. 100 pour les actions de sensibilisation-formation à la gestion et de formation professionnelle continue.

Pour l'apprentissage, l'effort se traduit par une augmentation de 73 p. 100 des crédits en raison d'une dotation de 5 millions de francs destinée au développement de l'informatique.

Pour les actions économiques, les crédits croissent de 12,9 p. 100, dont 5,5 p. 100 pour les sommes consacrées au personnel d'animation et du développement.

Les crédits d'intervention dans les zones sensibles progressent, quant à eux, de 15,1 p. 100, après réaménagement des lignes concernées.

Trois actions distinctes sont menées sur le chapitre 44-05 pour l'aide à l'assistance technique et économique : l'aide à la formation et au perfectionnement des personnels — plus 9,9 p. 100, afin de faire face au recyclage nécessaire dans le domaine de l'informatique et de la coopération artisanale ; l'aide aux employeurs pour des recrutements ; l'aide, enfin au développement économique — ces crédits augmentent de 75 p. 100 et sont destinés à un renforcement de l'aide dans les pôles de conversion.

Mais la novation pour les dépenses d'intervention consiste dans le transfert du budget des charges communes au budget de l'artisanat des crédits de bonification d'intérêt des prêts accordés à l'artisanat par la caisse centrale de crédit coopératif pour 15 millions de francs, et par les banques populaires pour 280 millions de francs. C'est une opération de clarification dans la présentation des comptes dont le rapporteur se félicite, car elle permet de faire figurer dans les crédits de votre ministère des dotations destinées au secteur artisanal.

Certes, ce transfert ne concerne que les prêts accordés à l'artisanat par les organismes que je viens de mentionner et non la totalité des bonifications intéressant le secteur. Néanmoins, c'est un premier pas dont on peut espérer qu'il sera suivi par d'autres dans les prochains budgets, d'autant que la réforme

des prêts spéciaux à l'artisanat, opérée en 1983, a permis d'étendre aux entreprises existantes les prêts superbouffés réservés précédemment aux jeunes désireux de s'installer et d'intégrer le besoin en fonds de roulement dans l'assiette des prêts aidés.

En ce qui concerne les subventions d'investissement aux entreprises artisanales, les autorisations de programme représentent 47 228 000 de francs et les crédits de paiement 37 140 000 millions de francs, soit une progression de 29,2 p. 100 par rapport au budget 1984.

Globalement, l'ensemble des crédits de paiement relatifs aux primes et indemnités d'équipement diminuent de 20,5 p. 100 : 27 millions de francs au lieu de 34 millions de francs. Encore faut-il distinguer entre les trois catégories concernées.

Il s'agit, d'abord, des primes d'installation, non reconduites à compter du 1^{er} janvier 1983 — c'est un apurement du système — et des primes de développement, reconduites au niveau des services votés en 1984. Pour cette dernière action, les crédits de paiement progressent de 25 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1984.

Pour ces deux systèmes, il n'y a pas d'autorisations de programme.

En revanche, les dotations pour les primes aux titulaires du livret d'épargne manuel, qui constituent la troisième catégorie concernée, progressent de 70 p. 100 tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement et passent de 10 à 17 millions de francs pour les crédits de paiement. C'est un compte en voie de clôture, compte tenu du peu de succès rencontré par cette formule à laquelle la loi du 8 juillet 1984 sur le développement de l'initiative économique a substitué celle du livret d'épargne entreprises.

Pour les aides à l'artisanat, trois catégories d'aides sont inscrites au budget : les interventions en faveur de l'installation d'activités artisanales en milieu urbain, avec des crédits d'un montant de 4,7 millions de francs ; la garantie de prêts participatifs et prêts d'équipement, pour 3,5 millions de francs ; les crédits pour l'artisanat dans les zones sensibles qui progressent de 47 p. 100 et s'établissent à 29 millions de francs.

Cela confirme la priorité donnée dans le cadre du 9^e Plan à l'innovation technologique. C'est ainsi que 70 p. 100 des autorisations de programme, soit 24 millions de francs, contribueront à l'exécution des contrats de Plan et serviront à des subventions aux collectivités locales, aux entreprises et aux chambres de métiers.

En conséquence, le budget pour 1985 peut se définir de la façon suivante : « Moins d'Etat », mais « mieux d'Etat ». Ce « mieux d'Etat » s'est déjà manifesté par des mesures de simplification administrative intervenues en matière de démarches pour la création d'une entreprise, sa transformation ou la cessation d'activités. L'institution de l'indemnité de départ, des mesures sociales pour les conjoints et les familles, des mesures fiscales significatives ont été prises : réduction des bases pour les entreprises employant moins de quatre salariés, exonération temporaire d'impôts locaux en faveur des entreprises nouvelles, un bénéfice industriel et commercial simplifié, droits d'enregistrement, aides à l'investissement par un amortissement exceptionnel, compte d'épargne en actions.

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial. Ce rappel d'une partie seulement — à la demande du président (*Sourires*) — des mesures prises montrent à quel point le Gouvernement et le législateur sont attentifs aux problèmes du secteur artisanal et soucieux de son développement. C'est ainsi que des droits nouveaux pour le conjoint d'artisan issus de la loi du 10 juillet 1982 donnent à celui-ci un véritable statut et consacrent le rôle du conjoint, et plus particulièrement celui de la femme. De même, cette loi concernait la S. A. R. L. de famille. Ce travail législatif et réglementaire est tout à fait exceptionnel.

La liste qui précède n'est pas exhaustive. Il faudrait aussi citer les améliorations en matière d'assurance maladie.

Enfin, l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans résulte des travaux approfondis menés en concertation par le Gouvernement et les organisations professionnelles.

En conclusion, la commission des finances, de l'économie générale et du Plan a adopté les crédits relatifs à l'artisanat, après s'être toutefois interrogée sur la spécificité du droit du travail applicable aux entreprises artisanales et sur les effets de seuil, sans que cela aboutisse à remettre en cause les acquis sociaux. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour le commerce et l'artisanat.

M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis. Je tiens tout d'abord à saluer la création d'un secrétariat d'Etat auprès du ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme, dans le nouveau gouvernement de juillet 1984. La présence au banc du Gouvernement, aux côtés de M. le ministre, de M. Jean-Marie Boekel, témoigne, s'il en était besoin, de l'attention justifiée portée par les pouvoirs publics aux 600 000 entreprises commerciales et aux 2,5 millions d'actifs de ce secteur. Cette création est réalisée par transfert des dépenses affectées précédemment au secrétariat d'Etat au tourisme, qui a disparu, et ne constitue donc pas une charge supplémentaire pour les dépenses de fonctionnement.

Le travail des actifs du commerce et de l'artisanat joue, à plusieurs titres, un rôle essentiel et spécifique dans l'ensemble de l'économie française. En premier lieu, le poids de ces deux secteurs est évident : quelques chiffres suffisent à le montrer. En 1983, les 600 000 entreprises commerciales produisaient 12,2 p. 100 de la valeur ajoutée brute marchande. A la même époque, plus de 800 000 entreprises artisanales employaient 10 p. 100 de la population active et leur contribution à la richesse nationale était évaluée à 6 p. 100 du produit intérieur brut.

Secteurs spécifiques, le commerce et l'artisanat le sont à maints égards : par les qualités humaines de responsabilité et d'initiative personnelle dont les professionnels ont à faire preuve dans la gestion de leur entreprise, par le savoir-faire qu'ils y apportent et le contact privilégié dont ils disposent, au travers de l'acte de consommation, avec l'ensemble des agents économiques.

Secteurs stratégiques aussi : c'est la qualité qui leur a été reconnue dans le Plan pour la réalisation des objectifs de modernisation de l'appareil productif, de promotion de la production française en France et à l'étranger, et de formation des hommes.

En 1983, le ralentissement de la consommation des ménages, s'il était indispensable à l'effort d'assainissement de l'économie française, n'a pas épargné l'activité du commerce et de l'artisanat. Certes, celle-ci a été affectée par les bouleversements de la troisième révolution industrielle plus tard, et de façon plus amortie que dans le secteur de l'industrie par exemple ; mais l'année 1983 a été marquée par la diminution du solde net des créations d'entreprises et par la stabilisation, voire la contraction, de la population active dans deux secteurs traditionnellement créateurs d'emplois. Heureusement, la souplesse et le dynamisme du secteur artisanal ont permis de constater un renversement de tendance depuis le début de l'année 1984, et il faut rendre hommage à cette exceptionnelle capacité de résistance.

Associés à la politique gouvernementale de lutte contre l'inflation, le commerce et l'artisanat doivent en retour bénéficier des mesures arrêtées par les pouvoirs publics en faveur de la création et de la modernisation des petites et moyennes entreprises et de l'amélioration de la fonction des hommes.

Modernisation, formation : telles sont les priorités définies dans le projet de budget qui nous est soumis.

Les modalités de l'action gouvernementale en faveur du commerce et de l'artisanat dépassent largement le cadre d'intervention d'un seul ministère. La puissance publique intervient également par le biais de la fiscalité, du système de crédit, du régime de protection sociale, et son action est de plus en plus renforcée par celle des organismes consulaires, des chambres de commerce et d'industrie, des chambres de métiers et des collectivités locales — essentiellement les régions grâce à la procédure des contrats de Plan.

Ainsi, l'ensemble du projet de loi de finances pour 1985 intéresse l'activité du commerce et de l'artisanat. J'évoquerai à cet égard la diminution de 10 p. 100 de la taxe professionnelle, qui représente environ 250 millions de francs de moins-values de recettes pour l'Etat pour ce qui concerne le commerce et l'artisanat, les mesures fiscales d'incitation à l'activité du bâtiment et des travaux publics instituées aux articles 82 et 83 ainsi que l'ouverture d'une nouvelle tranche de 6 milliards de francs du fonds spécial de grands travaux.

La réhabilitation de l'acte de commerce que le Premier ministre a inscrite dans ses objectifs nécessite que les entreprises commerciales puissent bénéficier, comme les entreprises industrielles, des prêts bonifiés, dont elles sont actuellement exclues, et de la liberté des prix quand elles participent par leur action à l'effort de rigueur et de rétablissement des équilibres fondamentaux, notamment celui des comptes extérieurs.

J'en arrive aux crédits budgétaires demandés pour le commerce et l'artisanat en 1985. Sans entrer dans l'analyse détaillée, parfaitement menée par mes collègues M. Jean-Louis Dumont et M. Germain Sprauer, j'insisterai surtout sur les orientations de la politique du commerce et de l'artisanat en 1985.

Je ferai deux remarques préliminaires.

D'abord, le budget de 1985 du commerce marque, certes, une progression significative — 8,2 p. 100 — mais il est encore largement insuffisant pour soutenir la modernisation garantie de la pluralité des formes de commerce.

Ensuite il faut se réjouir de la forte croissance des crédits du département en 1985 — 582 millions de francs, soit une progression assez exceptionnelle de 21,8 p. 100 — le redéploiement des crédits d'intervention publique, qui représentent, avec 467,7 millions de francs, une part prépondérante de ce budget, doit être souligné.

Ce redéploiement est intervenu, il faut le rappeler, à la demande du secteur des métiers, qui s'est prononcé en faveur d'un assouplissement du coût et des conditions du crédit aux entreprises artisanales, de préférence à la distribution de multiples primes ponctuelles. Ainsi, les crédits affectés en 1983 et 1984 à la prime nette à la création d'emplois, soit 195 millions de francs en 1984, ne sont pas reconduits en 1985. Par contre, le ministère du commerce et de l'artisanat a bénéficié d'un transfert du budget des charges communes de 275 millions de francs de bonifications d'intérêt à l'artisanat.

La solidité et les perspectives financières des entreprises artisanales pèsent indéniablement plus lourd dans la décision d'embauche que le saupoudrage des mécanismes d'assistance, et je ne peux qu'approuver cette demande de responsabilisation du secteur des métiers. Mais il me semble qu'un effort soutenu d'explication et d'information s'impose auprès des artisans concernés. Par ailleurs, on ne saurait assimiler redéploiement et croissance nette des crédits budgétaires, et je regrette que les crédits de la prime nette à la création d'emplois n'aient pas été réemployés au sein du ministère.

Le premier objectif de la politique du commerce et de l'artisanat en 1985 confirme la priorité donnée à la rénovation et à l'amélioration de la formation professionnelle depuis 1981.

La nécessité vitale d'améliorer la formation professionnelle et l'importance de l'appel aux nouvelles technologies comme facteurs de développement et de modernisation sont deux leçons de la crise qui n'ont pas échappé aux professionnels et aux pouvoirs publics.

Le second objectif prioritaire pour 1985, la modernisation des entreprises commerciales et artisanales, requiert l'engagement des chambres consulaires et des régions aux côtés de l'Etat.

La procédure des contrats de Plan signés par l'Etat avec les régions ou l'A. P. C. M. permet de respecter les priorités locales ou les filières d'activité définies par les professionnels et d'assurer la meilleure affectation des crédits.

L'action conjointe des différents acteurs suivra en 1985 deux directions principales : favoriser la création et le regroupement des entreprises commerciales ; développer l'assistance technique et économique, en facilitant notamment l'utilisation des technologies informatiques adaptées aux spécificités des entreprises.

Lorsque l'Etat soutient directement des actions prioritaires comme l'assistance technique et économique, les aides au regroupement d'entreprises et l'action en faveur des zones sensibles, son intervention prend la forme d'une association contractuelle avec les régions et les organismes consulaires sous la forme de contrats de Plan, comme celui qui a été signé le 4 juillet 1984 entre le ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme et le président de l'A. P. C. M.

L'action en faveur des groupements d'entreprises est le domaine privilégié des vingt-deux contrats de Plan Etat-régions ; elle concerne principalement les secteurs du bâtiment, de l'agro-alimentaire, et l'artisanat de service et de réparation. Les contrats de Plan visent également à structurer les filières de production comme le bâtiment, le bois et l'agro-alimentaire. Ils sont particulièrement adaptés à la politique de soutien aux zones sensibles. Les crédits de paiement demandés pour le maintien du tissu artisanal en milieu rural ou dans les quartiers urbains dégradés augmentent de 36,7 p. 100 en 1985 et représentent 33,8 millions de francs, tandis que les crédits affectés au soutien du commerce rural se montent à 8,5 millions de francs en 1985, soit une progression importante de 23,6 p. 100.

La commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du commerce et de l'artisanat pour 1985, car ce budget contribue de façon dynamique et positive à préparer l'avenir du commerce et de l'artisanat, un avenir qui est à maints égards déjà présent : c'est dire l'importance primordiale de cet effort de modernisation et de formation, admis par les professionnels et que l'Etat se doit de soutenir.

Ce budget permettra d'aider à affronter les mutations technologiques et sociologiques et à surmonter les aléas économiques qui forment aujourd'hui le nouveau cadre de leur activité. La détermination et la pérennité des collectivités locales et des organismes consulaires sont un atout considérable pour atteindre cet objectif, atout qu'il convient de renforcer. Aussi la commission vous propose-t-elle un amendement tendant à garantir le maintien en francs constants des ressources des chambres de métiers.

L'action de l'Etat, des régions et des chambres consulaires se devait de renforcer le capital de dynamisme et d'innovation des commerçants et des artisans pour assurer l'avenir de ces partenaires essentiels du développement économique : tel est l'objet du présent budget, que la commission de la production et des échanges vous demande d'adopter. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. de Préaumont, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le tourisme.

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Rapporteur spécial de la commission des finances pour le projet de budget relatif au tourisme, je ne succomberai pas à la tentation d'infliger au ministre et à l'Assemblée une longue cascade de chiffres qui figurent d'ailleurs dans mon rapport écrit.

Avant de présenter les conclusions de la commission, je ferai quelques observations exprimant un jugement de valeur. Celui-ci s'ordonne autour de quelques questions simples.

Première question : ce projet de budget est-il à la hauteur de l'ambition à laquelle il devrait répondre ?

Il a fallu des années pour voir reconnaître l'importance du phénomène touristique ; le premier compte du tourisme, publié en annexe des comptes économiques de la nation et élaboré à la demande de M. Jean-Pierre Soisson, a fait apparaître, il y a quelques années déjà, l'importance et la diversité de cette activité.

M. Jean-Pierre Soisson. Merci de le rappeler !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Son importance économique peut être brièvement rappelée grâce à quelques chiffres : le tourisme représente environ 10 p. 100 du P. N. B., plus d'un million et demi d'emplois, 22,4 milliards de francs de solde excédentaire dans le commerce extérieur, auxquels il faut d'ailleurs ajouter, comme le fait un rapporteur éminent du Conseil économique et social, 6,5 milliards d'exportation d'équipements et d'ingénierie touristique.

M. Jean-Pierre Soisson. Tout à fait !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. En regard de cette importance, rapidement rappelée, un autre chiffre : le budget du tourisme s'élève à 275 millions de francs, soit 0,027 p. 100 du budget de l'Etat.

Ici méconnu, aujourd'hui reconnu, le tourisme n'est néanmoins toujours pas mieux traité. Ses moyens, globalement très insuffisants, révèlent à la fois un effort notable en matière de promotion, une insuffisance en matière d'informatique et de statistiques, une atteinte portée aux engagements du 9^e Plan, et notamment du programme prioritaire d'exécution n° 7, remettant ainsi en cause la nécessaire liaison du Plan et du budget.

Deuxième question : y a-t-il une politique du tourisme ?

L'insuffisance des moyens informatiques et statistiques que je viens de souligner conduit à se poser la question de savoir s'il n'est pas un peu dérisoire de prétendre agir sur un secteur dont on ne possède qu'une connaissance partielle et limitée.

Par ailleurs, et quelle que soit la qualité des hommes, la commission des finances a de nouveau souligné combien l'incroyable dispersion des crédits consacrés au tourisme, hormis ceux du ministère qui en a la tutelle, ne peut que nuire à la définition et à la conduite d'une véritable politique du tourisme. Les inconvénients de cette situation ne semblent pas être totalement supprimés par le fait que le ministre chargé du tourisme a désormais, par délégation du Premier ministre, la responsabilité de la coordination interministérielle en matière de tourisme.

Pour illustrer clairement la situation, il convient de rappeler que les dotations prélevées sur la D.G.F. et versées aux communes touristiques se sont élevées à 736 millions de francs en 1983 et vont vraisemblablement approcher les 800 millions en 1984 ; il convient de rapprocher ce chiffre des 275 millions de francs du budget du tourisme.

Par ailleurs, il faut souligner que les aides pour l'équipement figurent au budget des charges communes, que le ministère du Plan et le ministère des transports disposent de crédits importants, de l'ordre de 50 millions de francs, en faveur du tourisme, que le ministère de l'agriculture contribue, avec des crédits substantiels, à l'amélioration du cadre de vie et à l'aménagement de l'espace. Il faut encore ajouter les crédits à vocation touristique des fonds interministériels : F.I.A.T., F.I.D.A.R. et F.I.Q.V.

Ces moyens importants échappent à la maîtrise du ministre chargé du tourisme et ne facilitent pas le travail de contrôle du Parlement, qui pourrait souhaiter une meilleure transparence des crédits.

Troisième question : y a-t-il un ministre du tourisme ?

Pour que mes propos ne fassent naître aucune confusion, je voudrais appeler immédiatement à raisonner dans le même sens que moi le maire de La Rochelle qui pourrait, je crois, en dire un mot au ministre chargé du tourisme. (Sourires.)

Une fois encore, le tourisme subit les fluctuations des structures gouvernementales, un peu comme si, dans le jeu de cartes bien connu où il faut ne pas conserver le valet de pique, un ministère qui a eu la charge du tourisme n'avait d'autre solution que de s'en dessaisir et de le confier à un autre. Triste sort en réalité que celui du tourisme, que l'on ne confie en outre à un membre du Gouvernement qu'en annexe d'autres importantes fonctions. Aucun membre du Gouvernement ne suit donc spécifiquement les problèmes du tourisme, qui relèvent d'un ensemble plus vaste : aujourd'hui le commerce, l'artisanat et le tourisme. Je me hasarderai à dire que l'on assiste beaucoup plus au tourisme du ministère qu'au ministère du tourisme ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Guy-Michel Chauveau. Un peu facile !

Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Ce phénomène n'est pas récent et n'appelle donc pas d'observations partisans.

Si de nombreux crédits, comme je l'ai indiqué, sont hors du budget, quantité de problèmes, tels le statut des personnels, le contrôle des changes et la fiscalité, relèvent également de la compétence d'autres ministères. Même la gestion du personnel de la direction du tourisme appartient à un autre ministère. Je précise à cet égard que les personnels de la direction du tourisme, y compris le directeur et les trois sous-directeurs, qui figuraient jusque-là dans le « bleu » de l'éducation nationale à la rubrique « enseignement scolaire - administration générale, et services communs », font l'objet d'un transfert au budget de l'urbanisme, du logement et des transports. Il en restait quelques-uns — trente-quatre plus quatorze — à la direction du tourisme. Si l'on en croit la page 91 du « bleu » relatif au tourisme, ils suivent également le même sort que les autres et vont figurer au projet de budget du ministère de l'urbanisme, du logement et des transports. Le « bleu » prévoit aussi que, dans le cadre de l'éducation nationale, 110 de ces emplois de la direction du tourisme seront supprimés à compter du 1^{er} janvier 1985. Aussi il ne me paraît pas excessif de dire que cette situation est assez surprenante.

Votre commission des finances, mes chers collègues, prenant acte comme il convient des efforts consentis à l'intérieur de ce maigre projet de budget qui est celui du tourisme, notamment en ce qui concerne la promotion, a conclu à l'adoption des crédits, tout en regrettant — elle a adopté une observation à ce sujet — que le tourisme ne dispose ni des structures ni des moyens nécessaires pour répondre à son importance économique.

La commission a, en outre, regretté la régression des crédits consacrés aux études générales et aux enquêtes statistiques.

Au surplus, elle a adopté un amendement tendant à insérer un article additionnel après l'article 84, afin qu'une réponse soit apportée aux questions qu'elle n'avait cessé de poser depuis au moins deux ans et auxquelles il n'avait jamais été répondu. Cet article additionnel est ainsi rédigé :

« Est présenté chaque année en annexe du fascicule budgétaire du tourisme le montant total des participations de l'Etat, des entreprises nationalisées et de leurs filiales dans le secteur du tourisme, en précisant chaque fois la part exacte du capital social détenue par la collectivité ou l'entreprise intéressée. »

C'est donc sous le bénéfice d'une observation et de cet amendement, que la commission des finances a adopté le projet de budget du tourisme. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, de l'union pour la démocratie française et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Bégault, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le tourisme.

M. Jean Bégault, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ayant reçu mission de la commission de la production et des échanges de donner un avis sur le projet de budget du tourisme, je ne reprendrai cependant pas l'excellente analyse des crédits faite par mon collègue rapporteur spécial de la commission des finances.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, je souhaite pourtant, monsieur le ministre, appeler votre attention sur deux éléments essentiels du tourisme : l'hôtellerie et la politique des vacances et des loisirs.

La politique hôtelière mise en place depuis quelques années me conduit à formuler les réflexions suivantes :

Le système des prêts spéciaux au tourisme, efficace dans de nombreux cas, devrait prévoir des conditions plus souples pour les jeunes professionnels de l'hôtellerie et de la restauration, notamment lors de la reprise d'un établissement.

Les conditions d'action de la prime à la modernisation de la petite hôtellerie, tendant à privilégier le développement du nombre de lits banalisés, sont actuellement trop sévères et cela particulièrement pour les hôtels classés « tourisme ».

L'hôtellerie rurale de montagne, qui représente 10 p. 100 de la capacité totale d'accueil de la zone de montagne, est défavorisée. En effet, la prime à la modernisation est insuffisante par rapport au coût réel de la rénovation d'hôtels parfois vétustes et les hôtels sont souvent d'une taille supérieure au nombre de chambres autorisant le bénéfice de l'aide. Le plafond des travaux subventionnés demeure trop faible, ce qui, ramené au nombre de chambres, ne permet pas de moderniser l'ensemble de l'outil de travail, c'est-à-dire les chambres, l'accueil et la restauration.

Enfin, je regrette que l'action du centre de coopération touristique international, qui apporte son concours technique à des initiatives le plus souvent financées par des ministères techniques, par le centre français du commerce extérieur ou l'A.C.T.I.M., ait été ralentie à cause d'une diminution des crédits affectés à la coopération touristique par ces différents organismes.

Quant à la politique des vacances et des loisirs, je serais tenté de vous dire, comme La Bruyère, que « ceux qui emploient mal leur temps sont les premiers à se plaindre de sa brièveté ».

Je ne récapitulerais pas tout ce qui a été dit et écrit sur ce sujet, mais je voudrais seulement vous soumettre quatre séries de réflexions.

Tout d'abord, l'étalement des vacances doit toujours être une priorité car c'est un volet très important d'une politique sociale des vacances et des loisirs, dans la mesure où il permet à de nouvelles catégories de population de partir en vacances. Parallèlement, les instruments visant à poursuivre une telle politique doivent être utilisés de manière à favoriser cet étalement.

Instrument nécessaire d'une politique sociale des vacances et des loisirs, l'étalement des vacances n'en constitue malgré tout qu'un volet très partiel. Il ne suffit pas qu'un étalement des séjours soit réalisé pour que tous profitent pleinement de leurs vacances.

L'amélioration des infrastructures d'accueil mais aussi le développement des services d'animation, des équipements sportifs, des centres de loisirs pour jeunes sont indispensables pour permettre aux Français de vivre heureusement la parenthèse que constituent pour eux les vacances. Le désengagement de l'Etat dans le financement de ces infrastructures, en raison de la décentralisation, nous fait peur, car les collectivités locales n'auront pas les moyens financiers pour continuer ces investissements, la réforme de la fiscalité n'ayant pas suivi, comme cela était prévu, cette décentralisation.

Le problème de l'étalement des vacances n'est cependant que l'un des éléments du phénomène beaucoup plus général de l'aménagement du temps, problème qui se pose pendant toute l'existence — frontières entre périodes d'activités et de non-activité, interférence entre la vie professionnelle et les phases de repos ou de loisirs. Par exemple, le passage de la vie active

à la retraite est, à mon avis, une priorité beaucoup plus importante en termes économiques et humains que l'étalement des vacances.

Quelles que soient les actions menées, elles devront s'efforcer de lever les contraintes, d'éliminer les rigidités, de favoriser les initiatives, afin de donner aux Français une plus grande liberté dans la gestion de leur temps et de mieux équilibrer l'utilisation de nos installations touristiques.

Enfin, il semble nécessaire d'améliorer le fonctionnement de la politique des loisirs. Par ailleurs, les difficultés financières rencontrées par l'Agence devraient conduire les pouvoirs publics à doter cet organisme de moyens plus larges et, surtout, à en faire un instrument plus proche des collectivités locales dans le cadre de la décentralisation.

En conclusion, je me demande si, en dépit de bonnes intentions, de quelques points positifs et de dotations substantielles, les crédits prévus permettront de concevoir et de mettre en place une véritable politique d'un tourisme de qualité alors que, depuis plusieurs années, on constate une tendance générale à la diminution des dépenses des touristes.

Les éléments composant le tourisme sont tellement divers qu'ils exigent la cohérence, le contrôle et l'organisation. Sans cela, comment mettre en place une politique efficace et, surtout, comment en apprécier les résultats ?

En résumé, nous sommes satisfaits de constater l'augmentation de crédits pour la propagande du tourisme français à l'étranger.

Quelques inquiétudes demeurent cependant :

Premièrement, le transfert de postes très importants, comme l'a souligné tout à l'heure le rapporteur spécial de la commission de finances, vers d'autres ministères, tels ceux de l'agriculture ou de l'équipement, risque d'amputer le tourisme de moyens pourtant déjà insuffisants.

Deuxièmement — j'en ai déjà parlé — on observe le désengagement de l'Etat dans les investissements touristiques, surtout dans le milieu rural et le tourisme vert.

Troisièmement, l'action sociale « chèque-vacances » a des résultats très insuffisants.

Quatrièmement, enfin, il faut déplorer l'imbroglie existant pour les vacances scolaires, qui n'avantage pas l'organisation du tourisme familial.

M. Jean-Pierre Soisson. C'est vrai !

M. Jean Bégault, rapporteur pour avis. A la suite de mon exposé, la commission de la production et des échanges a émis, monsieur le ministre, un avis favorable à votre projet de budget du tourisme. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française, du rassemblement pour la République et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

M. Michel Crépeau, ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, qu'il me soit d'abord permis de remercier les rapporteurs, M. Sprauer, M. Dumont, M. Destrade, M. de Préaumont et M. Bégault pour la qualité et, dans une large mesure, l'objectivité de leurs interventions.

Les commissions concernées de l'Assemblée ont accompli un travail de réflexion qui me sera tout particulièrement utile, à moi ainsi qu'à mes collaborateurs et aux professionnels du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Soyez donc assurés que le Gouvernement en tiendra le plus grand compte.

Il est assez difficile, en une vingtaine de minutes, de répondre à toutes les questions posées dans les rapports, et même de faire une analyse complète des fascicules budgétaires puisque, en fait, ce sont trois fascicules qui sont rassemblés en un seul.

Nous parlons aujourd'hui d'un secteur qui concerne 6,5 millions de Français. J'ai la charge et l'honneur d'être un peu le tuteur de ce secteur qui rassemble un très grand nombre de personnes et qui, actif et présent sur le terrain, participe à la vie quotidienne des Françaises et des Français comme, dans une large mesure, à l'essor de notre économie tant sur le plan national que sur le plan international. Je demanderai donc à l'Assemblée de ne pas m'en vouloir si je ne réponds ni complètement, ni longuement à toutes les questions qui m'ont été posées.

Par rapport à tant d'autres, je peux être un ministre relativement heureux puisque les crédits de mon ministère passeront de 734 millions en 1984 à 857 millions de francs en 1985, soit une augmentation de 16,74 p. 100.

M. Jean-Paul Charié. N'oubliez pas qu'il y a un transfert de crédits !

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Il faut ajouter, comme l'ont souligné les rapporteurs, les crédits très importants qui figurent, ce que, pour ma part, je trouve normal, au budget d'autres départements ministériels. Je citerai notamment les crédits relatifs à la formation professionnelle, inscrits au budget du ministère de la formation professionnelle, et ceux concernant les lycées hôteliers, dont le ministère de l'éducation nationale a la charge. Il en est de même des crédits qui vont aux communes, que ce soit pour l'assainissement ou pour les opérations « plages propres », qui présentent, entre autres, pour le touriste un intérêt évident.

Ce qui caractérise précisément ce très vaste secteur dont j'ai la charge, c'est qu'il concerne l'ensemble des activités. Le tourisme, ce n'est pas seulement le fait de se déplacer : des industries sont liées au tourisme. La restauration d'un monument historique, celle du château de Versailles, par exemple, est réalisée à l'aide de crédits de la culture. Lorsqu'on restaure le château de Versailles, on sert aussi le tourisme. C'est dans la nature des choses. Il ne faut pas s'en étonner mais au contraire s'en réjouir.

Monsieur de Préaumont, vous faites partie de ces gens qui trouvent que l'Etat intervient beaucoup trop et partout. Ne vous plaignez donc pas quand l'Etat dit — moi, je le dis en tout cas très clairement — que ce sont les commerçants qui doivent faire le commerce, que ce sont les artisans qui doivent faire l'artisanat, que ce sont les professionnels du tourisme qui doivent faire le tourisme et non le ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Très bien ! (Sourires.)

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Vous ne pouvez pas vouloir à la fois un Etat qui ne soit pas tentaculaire, ce en quoi vous avez raison, et demander que l'Etat, par ses crédits propres, intervienne pour régler toute chose. La liberté, c'est cela aussi ! Je vous en prie, mettons un peu de cohérence dans notre discours et dans nos comportements.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Cela étant, l'Etat n'est pas indifférent, c'est tout à fait évident : il doit définir un certain nombre d'orientations et de priorités. A cet égard, le budget est pour lui une occasion.

S'agissant de l'artisanat et du commerce, je rappelle que nous avons déjà fait énormément de choses. En trois ans, il a finalement été fait plus qu'en trente ans auparavant. Je le dis parce que c'est la vérité !

M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial. En effet !

M. Jean-Paul Charié. C'est faux !

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Le président de l'assemblée permanente de la chambre de métiers reconnaît qu'il n'a pas besoin de constater un changement de régime pour voir appliquer une loi d'orientation, si j'en crois certaines publications. La vérité, c'est qu'en trois ans nous avons pris des mesures en faveur des conjoints d'artisans, de la formation permanente dans l'artisanat, des coopératives artisanales. Nous avons en outre fait bénéficier les artisans de la retraite à soixante ans. J'ajoute que le Premier ministre m'a demandé de déposer un projet de loi sur l'entreprise personnelle à responsabilité limitée avant la fin de l'année. A l'évidence, jamais il n'a été fait autant pour le secteur de l'artisanat.

Il s'agit maintenant — c'est à cela que vont servir les crédits de mon budget — de poursuivre les actions engagées, de faire en sorte qu'elles s'appliquent réellement sur le terrain afin que les gens en ressentent les effets.

Deux axes prioritaires ont été définis pour l'artisanat : la formation des hommes, d'une part, et la modernisation, le développement économique et technologique, d'autre part. L'artisanat, comme l'ensemble des autres secteurs, est en effet confronté à cette révolution technologique qu'est un peu la révolution informatique.

Pour ce qui concerne le commerce, je serai très bref puisque M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat, qui en a la responsabilité, prendra lui aussi la parole. Les deux axes prioritaires sont, là aussi, la modernisation de notre appareil de distribution et la formation des hommes.

Je reviendrai en quelques mots sur la loi Royer, véritable serpent de mer.

J'ai beaucoup réfléchi sur la loi Royer et j'ai consulté à peu près tout le monde pendant près de deux ans pour arriver à la conclusion suivante, que je vais vous livrer, mesdames, messieurs, en toute sincérité : cette loi est probablement la plus mauvaise des lois à l'exception de toutes les autres. (Sourires.) Elle a été faite à l'époque à la demande du secteur concerné. Elle présente des avantages mais aussi des inconvénients. Il reste que si l'on touche à cet édifice, on lancera sur la place publique un débat idéologique...

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. ... qui, inévitablement, finira par nous déborder, pour nous conduire où ne sait où, peut-être pas là où ceux qui voudraient réformer la loi Royer veulent aller.

Je suis quant à moi un homme prudent. Un certain nombre d'améliorations me paraissent pouvoir être faites, y compris par la voie réglementaire. Je consulterai à ce propos le Conseil d'Etat et nous verrons. Mais j'entends bien que nous avançons prudemment car je ne tiens pas, en cette matière où l'on jongle avec des pains de dynamite, à faire exploser ne serait-ce qu'un pétard au visage de nombre de nos concitoyens. Au moment l'on parle, à juste titre, de rassembler les gens, ce n'est pas la peine de les diviser une fois de plus sur une affaire comme celle-ci. J'essaie avec tout le bon sens possible et en toute bonne foi de régler les problèmes d'urbanisme commercial. Croyez-moi, ce n'est pas chose facile. Jusqu'à présent, on a réussi à le faire sans soulever trop de difficultés. Espérons que cela continuera. En ce qui me concerne, je m'y efforcerai.

Le tourisme, c'est, bien sûr, un grand sujet quelque peu nouveau pour moi, mais en tout cas très important. Il faut déterminer des priorités. Pour moi — je dirai même pour nous, car l'enjeu est national — c'est très simple : le tourisme a dégagé en 1983 un excédent en devises équivalant à 22 milliards de francs et, au premier semestre 1984, l'augmentation a été de 18 p. 100, ce qui laisse augurer pour l'année 1984 d'un excédent de 24 milliards de francs.

Voilà, j'en suis tout à fait convaincu, un objectif que nous devons nous fixer.

Nous pouvons même espérer, en cinq ou dix ans, doubler à peu près cet excédent.

Il faut, dans un premier temps, se fixer des objectifs, l'heure des bilans venant par la suite. Il faut avoir la volonté de faire du tourisme une véritable industrie exportatrice en se donnant les moyens modernes du commerce moderne, dans une concurrence internationale qui deviendra de plus en plus aigre.

Monsieur de Préaumont, si le tourisme a été rattaché au ministère du commerce, ce n'est pas pour le plaisir des promenades — d'ailleurs, avouez que le quai Branly n'est pas bien éloigné de la rue de Lille (sourires) — c'est simplement pour rappeler aux Français, qui doivent le savoir, qu'en matière de commerce comme en matière de tourisme, nous disposons des méthodes qui sont parmi les plus performantes du monde.

On parle des grands groupes. Parmi eux, citons le Club Méditerranée, qui est présent à peu près partout dans le monde, le groupe Accor, qui est présent dans soixante pays et dont les dirigeants ont reçu aujourd'hui même le prix de meilleur manager attribué par le *Nouvel économiste*. Il y en a bien d'autres, comme *Les Arcs*.

L'hôtellerie familiale également devrait épouser ce mouvement et rejoindre le peloton de tête.

Un problème de formation des hommes aux techniques modernes non seulement de la profession, mais aussi de la gestion de leurs entreprises et du marketing contemporain se pose.

En effet, on ne se lance pas à la conquête des marchés étrangers comme on va vendre un paquet de cacahuètes sur un trottoir. (Sourires.) On ne doit pas du tout s'y prendre de la même façon. C'est cette mutation-là que je suis chargé simplement d'accompagner car, je le répète, elle sera d'abord le fait des professionnels. Il faut demander à l'Etat de les aider et de les encourager car l'enjeu est pour notre pays fondamental.

A une époque où le dollar est à 9,50 francs, il faut bien continuer de payer le pétrole, il faut bien rembourser les emprunts extérieurs, ceux que nous avons contractés comme ceux qui l'ont été par nos prédécesseurs alors que le dollar valait 4,50 francs. Quand le dollar vaut plus de 9,50 francs, il faut gagner des devises. Cela ne veut pas dire que l'on va oublier le tourisme social. Celui-ci a pleinement sa raison d'être dans notre pays et d'ailleurs, il n'y a pas lieu de l'opposer systématiquement à l'industrie touristique. Je n'accepte pas cette espèce de manichéisme, selon lequel l'industrie touristique aurait pour fonction de gagner de l'argent et le tourisme social d'en perdre !

Le tourisme social doit, lui aussi, faire un effort de modernisation et de gestion. Il doit lui aussi s'ouvrir aux étrangers. Faisons l'Europe des travailleurs sur le plan du tourisme ! Quel scandale y aurait-il à ce que nos installations de tourisme social accueillent des travailleurs allemands si les Français n'y vont pas ? Si c'est un moyen d'équilibrer la gestion et de rentabiliser les équipements, tant mieux ! La vocation de la gauche, ce n'est pas de boucher des trous financiers, c'est d'utiliser l'argent public pour que les choses aillent de l'avant, non seulement sur le plan de la justice sociale mais aussi sur celui des loisirs. Voilà quelle est ma politique en la matière. Elle est tout à fait claire.

Ne soyez pas surpris qu'en ce qui concerne l'artisanat, « le gros paquet », si j'ose dire, de l'augmentation des crédits aille à la formation des hommes et à la mise en œuvre d'une rénovation de l'apprentissage. En effet, ni moi ni le Gouvernement ne voulons que les C.F.A. servent de voies de garage destinées à recevoir le « trop-plein » de l'éducation nationale.

Il faut à tout prix valoriser l'apprentissage et faire en sorte que les C.F.A. bénéficient aussi d'une approche informatique. L'année dernière, j'avais pris l'engagement que tous les C.F.A. des chambres de métiers seraient informatisés d'ici à la fin de l'année 1985. Cela a été fait à peu près pour la moitié d'entre eux et cela le sera complètement à la fin de l'année 1985 grâce aux crédits inscrits à mon projet de budget.

Il faut améliorer encore la durée de l'apprentissage et accroître si possible le nombre des apprentis.

Il convient de développer les actions de formation continue en faveur des artisans, conformément aux dispositions de la loi du 22 décembre 1982. Cet effort doit être accentué. C'est pourquoi, cette année, 200 millions de francs sont inscrits à cet effet dans le projet de budget, contre 167 millions de francs l'année dernière.

Il est également nécessaire de moderniser les technologies dans l'artisanat, grâce notamment à l'amélioration de la connaissance statistique et au renforcement de l'assistance technique et économique. Les crédits à cet effet sont en augmentation. Là aussi, il s'agit de faire entrer l'informatique et la micro-informatique dans les entreprises afin que le secteur de l'artisanat ne reste pas en retrait de la course à la modernité.

S'agissant du tourisme, dont j'ai déjà défini les priorités, vous constaterez que la plupart des mesures nouvelles concernent des actions de promotion du tourisme français vers l'étranger. En cette matière, les crédits augmentent de 31 p. 100, alors que l'ensemble du projet de budget du tourisme progresse de 7,3 p. 100. Il s'agit de contribuer au redressement de notre balance extérieure. Ainsi, les crédits de l'association « Bienvenue France » croissent-ils de 77 p. 100. En effet, il faut absolument recevoir des touristes, car c'est ainsi que nous créons des entreprises, des emplois et que nous gagnons des devises.

S'agissant de la promotion touristique en France, les dotations augmentent de 64 p. 100. Les crédits de l'A.N.I.T., progressent de 41 p. 100. Enfin, les crédits de fonctionnement des bureaux de tourisme à l'étranger sont en hausse de 14 p. 100.

Il s'agit de moderniser le secteur touristique. En effet, quand on s'adresse au marché américain, il faut faire du *joint venture* ; du *marketing*, même si ces expressions paraissent un peu barbares. Nous ne sommes plus à l'époque où il suffit d'imprimer des dépliant en français pour les mettre ensuite sur des étagères... en attendant que la poussière finisse par les recouvrir. Il sera beaucoup plus efficace d'essayer de prendre des participations dans des agences de voyage américaines pour essayer de faire venir des touristes américains en France...

M. Jean-Paul Charié. Il faut le dire à Mme Cresson !

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. ... plutôt que d'imprimer des dépliant. Nos industriels du tourisme le font déjà. Eh bien, il faut que l'ensemble du secteur en fasse autant. Il faut faire une espèce de révolution culturelle pour aller chercher les clients s'ils ne viennent pas chez nous. C'est la loi du commerce ! Comportons-nous comme des commerçants. Regroupons nos efforts en ce domaine et soyons modernes.

Si l'on ajoute les crédits de l'Etat pour le tourisme à ceux des régions, des départements, des communes et des organisations professionnelles, on s'aperçoit que l'argent ne manque pas. En fait, trop souvent nous le gaspillons. Ce qu'il faut, c'est un effort de rigueur dans l'utilisation des fonds publics que l'on va chercher dans la poche des contribuables et une coordination des différentes actions. Ainsi, pourrions-nous faire avancer les choses.

En conclusion, je remercie les commissions pour leur vote favorable et l'assemblée pour la confiance que, je l'espère, elle m'accordera. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les députés, en France, nous pouvons être fiers de notre commerce. Toutefois, on ne le dit pas assez. Si les Français aiment souvent leurs commerçants, on a parfois l'impression qu'ils n'ont pas toujours conscience de la vigueur de notre commerce. Nous devons donc réhabiliter l'acte de commerce, comme l'a déjà fait M. Laurent Fabius dans son discours d'investiture lorsqu'il a rappelé qu'il est tout aussi important de vendre que de produire.

Le développement du commerce passe donc par sa modernisation. Celle-ci va s'accélérer, notamment grâce à ce projet de budget. Comme vient de le souligner M. Michel Crépeau, plus que la législation ou la réglementation, la modernisation est le meilleur moyen de résoudre les contradictions internes du commerce. Le Gouvernement doit y aider l'ensemble du commerce et non tel ou tel secteur. D'ailleurs, ces contradictions font avancer les choses et contribuent aussi, d'une certaine manière, à la modernisation du commerce.

Je remercie M. Destrade d'avoir salué l'apparition du secrétariat d'Etat qui m'a été confié.

Certes, le budget du commerce est un petit budget. Toutefois, c'est normal s'agissant d'un secteur indépendant par excellence — c'est ce qui fait sa force — et libéral par définition. Aussi l'administration du commerce — je pense en particulier à la direction du commerce intérieur — est-elle avant tout une administration de mission qui allie à la fois compétence et souplesse. N'en est-il pas mieux ainsi pour un secteur comme celui-là ?

Mais le secteur du commerce est important puisque, en France, c'est 500 000 entreprises et 2,5 millions de personnes. C'est aussi un secteur porteur en matière d'emplois. A ce sujet, j'ai indiqué, en présentant à la presse, voilà quelques jours, mon secrétariat d'Etat que, pour la première fois, le secteur du commerce perdait des emplois. Je crois qu'il faut tenir un langage de vérité. Nous devons donc chercher les moyens capables d'inverser la tendance dans un secteur où les potentialités d'emplois sont grandes.

S'élevant à 45 millions de francs, ce budget a un rôle d'incitation et d'accompagnement — il convient de le voir ainsi — pour une action décentralisée à conduire avec nos partenaires naturels, les collectivités locales ou les chambres consulaires. C'est un domaine dans lequel toute action doit être relayée, voire promue, par la profession à travers ses différents organismes. Les contrats de Plan Etat-région jouent un rôle important en la matière.

Ce budget est aussi un budget de continuité. Il s'inscrit dans le cadre du 9^e Plan, avec une progression constante et significative des crédits des principaux chapitres. Ainsi, les dotations pour ces actions d'information, par exemple, croissent-elles de 173 p. 100. Même si ces dotations ne sont pas énormes, c'est tout de même significatif. A ce sujet, je retiens l'une des suggestions de M. Sprauer, que je remercie d'ailleurs de son exposé positif et extrêmement concret : en effet, l'édition d'un guide des droits des commerçants permettrait à ces derniers de mieux connaître leurs droits sur le plan fiscal et social. Je vais demander à mes services de me faire très rapidement des propositions dans ce sens.

Autre aspect significatif de la continuité : les aides au groupement augmentent de 35 p. 100 et les crédits pour la formation — un élément clé de notre politique — de 60 p. 100. Je vous signale également que des crédits significatifs sont inscrits pour la mise en œuvre de deux programmes prioritaires d'exécution n^{os} 1 et 7, le dernier ayant pour thème : « Mieux vendre en France et à l'étranger ».

La continuité, c'est également l'amélioration de la productivité du commerce. En 1984, un nouveau dispositif d'accès aux crédits à taux préférentiels a été mis en place pour les P.M.E. commerciales, notamment dans le secteur du commerce associé. En période de difficultés, il faut encourager tous les modes de regroupement du commerce, qui permettent d'améliorer la gestion et la compétitivité, tout en respectant l'indépendance propre aux entreprises commerciales. D'ailleurs, les chiffres prouvent la progression significative des regroupements en matière commerciale.

L'aide au regroupement couvre également l'élaboration et la mise en œuvre d'un logiciel de gestion, qui permet aux adhérents d'un regroupement d'adapter leur exploitation aux contraintes de l'outil informatique. Là aussi, des crédits plus importants sont inscrits pour 1985.

Améliorer la connaissance du secteur est un de nos objectifs. En ce domaine, les crédits d'études me paraissent très utiles. Cependant, il convient peut-être d'accentuer encore notre effort.

Enfin, nous devons continuer à aider le commerce dans les zones sensibles, en milieu rural et en zone de montagne. Les crédits destinés à cette aide augmentent de 25 p. 100.

Si les crédits de l'action directe de l'Etat sont reconduits, les subventions, elles, que ce soit en autorisations de programme ou en crédits de paiement, augmentent de manière substantielle. Cela me permet d'affirmer que les engagements pris par l'Etat dans les contrats de Plan pourront être respectés. Cet accroissement confirme l'intérêt que nous portons au commerce rural, qui joue un rôle primordial dans le maintien des équilibres démographique, économique et social des régions rurales.

A l'heure actuelle, on assiste à un développement de ce qu'on appelle les « multiples ruraux » dans les régions défavorisées. Selon moi, il n'y a pas de panacée, mais seulement plusieurs méthodes possibles. Certes, les incitations, notamment celles des collectivités, sont utiles. Mais, après avoir été encouragé, accompagné et aidé, le multiple rural doit trouver son rythme de croisière, son autonomie financière. C'est dans cet esprit qu'il faut travailler en milieu rural en ce qui concerne le commerce.

Pour améliorer la gestion des marchés, j'ai notamment installé voilà quelques semaines la commission des marchés à terme, qui fait l'objet d'une ligne budgétaire nouvelle. Cette commission, qui permettra de moraliser ce secteur, répond d'ailleurs à une demande générale. Sa création était envisagée depuis bien des années déjà, pratiquement depuis l'affaire du sucre de 1974. Elle permettra également l'ouverture de nouveaux marchés, notamment dans le secteur agricole. Mais j'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer longuement sur cette question au moment de l'installation de cette commission.

Le financement des investissements du marché d'intérêt national de Rungis se poursuit. Peut-être devrait-il s'accélérer dans les années à venir car, comme j'ai eu l'occasion de le constater, les investissements favorisent la transparence et ont donc un effet positif sur l'ensemble des prix de référence dans notre pays.

Ce projet de budget est également cohérent avec la politique de modernisation, qui est peut-être le meilleur moyen de résoudre les contradictions et d'assurer l'équilibre entre les différentes formes de commerce. Je partage à ce sujet l'analyse de M. Michel Crépeau. Il n'est pas question de déterrer la hache de guerre ou de réveiller je ne sais quelle querre de religion, mais je proposerai dans les prochaines semaines quelques dispositions concrètes par voie réglementaire.

Deux domaines bénéficient de financements significatifs : la formation professionnelle et l'aide au groupement.

En ce qui concerne la formation professionnelle, des stages d'initiation à la gestion existent déjà. Les stages de courte durée, de quarante à cinquante heures, sont parfaitement adaptés aux conditions d'exercice d'activités des commerçants car ceux-ci ne peuvent pas consacrer de trop longues périodes à une formation qu'ils jugent pourtant nécessaire.

Des stages de longue durée existent également, mais la nouveauté, ce sont les stages d'initiation et de perfectionnement à l'informatique pour les chefs de P.M.E. commerciales. A l'heure actuelle, dans le domaine du commerce indépendant, environ 1 p. 100 des commerces sont informatisés. L'objectif du conseil national du commerce est de porter cette proportion à 10 p. 100 en trois ans. Ces chiffres sont assez faibles, mais nous en sommes encore au point de départ. Tout ce qui pourra être fait dans ce domaine sera important.

Des crédits supplémentaires sont inscrits au titre de l'aide au groupement pour permettre aux commerçants de s'adapter, notamment grâce au concours de leurs associations et de leurs syndicats professionnels, ainsi qu'aux nouvelles conditions d'exercice de leur activité.

Formation, regroupement, modernisation : voilà les grands axes de la politique en matière de commerce. La modernisation est une chance pour le commerce indépendant et pour le commerce associé, qui ainsi pourront faire face à la concurrence extrêmement rude en ce domaine.

En conclusion, je dirai qu'il s'agit plutôt d'un bon budget, puisque la progression de 8,2 p. 100 qu'il enregistre marque notre volonté de réhabiliter l'acte de commerce.

Beaucoup a été fait dans ce domaine : financement, protection sociale, statut du conjoint, retraites. Beaucoup reste à faire. Ma motivation, en prenant mes fonctions, est de mettre l'entreprise commerciale à parité avec l'entreprise industrielle en réduisant peu à peu les discriminations qui existent encore notamment en matière de prêts. Si ce rapprochement est impor-

tant en soi, il l'est également au plan psychologique, car, dans le domaine du commerce, l'état d'esprit est fondamental. C'est en tenant compte de cette réalité que je poursuivrai l'action entreprise.

Je ne m'attarderai pas, pour l'instant, sur les autres attributions que j'exerce auprès de Michel Crépeau, car nous nous sommes réparti la tâche dans la présentation du projet de budget. Mais j'aurai sans doute l'occasion d'y revenir en répondant aux questions que vous me poserez à propos de l'artisanat et du tourisme rural ou du tourisme industriel. En ce qui concerne le secteur rural, je tiens à remercier M. Dumont pour ses aimables propos.

Teils sont, mesdames et messieurs les députés, les quelques compléments d'information que je voulais apporter à propos du commerce, que je considère pour ma part, en cette période de difficultés, comme un élément moteur de l'économie nationale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le ministre, vous ayant écouté avec attention, j'ai compris que le budget du tourisme que vous nous proposez n'est pas un budget rose comme du temps de M. Henry, mais un budget gris. Et M. Jean de Préaumont l'a démontré, il n'est pas à la hauteur de vos ambitions. En ces temps difficiles, on ne pouvait attendre qu'il soulève l'enthousiasme ; on pouvait au moins espérer qu'il ouvre quelques perspectives. Malheureusement, il n'en est rien.

Il y a deux raisons à cette triste médiocrité.

La première tient à l'incroyable succession de bouleversements administratifs qu'a connue le tourisme depuis trois ans : trois ministres, deux secrétaires d'Etat, trois rattachements administratifs différents. Ecoutez les discours : en 1981, on nous a expliqué que le rapprochement avec le temps libre témoignait de la primauté du tourisme social sur le tourisme dit « marchand » ; en 1983, le rattachement au commerce extérieur nous fut présenté comme un témoignage de la priorité accordée à un secteur vital pour la balance des paiements. Nous n'avions pas accordé un trop grand crédit à ces discours successifs, et nous avions raison, puisque vous nous proposez un troisième rattachement, au commerce et à l'artisanat. Ce rattachement n'est pas plus illogique qu'un autre, et même sans doute est-il meilleur, mais il comporte un enseignement : il est temps, il est grand temps de mettre fin à la valse du tourisme.

La première raison, donc, de la faiblesse des moyens budgétaires consacrés au tourisme tient à l'incapacité des gouvernements depuis trois ans à choisir une formule administrative et à s'y tenir. Face à des administrations plus fortes, le tourisme a été mal défendu. Ce budget en témoigne à nouveau. Voici que l'on y supprime quarante-huit emplois, au moment même où l'excellent rapport de M. Gilbert Trigano devant le Conseil économique et social suggère, au contraire, de renforcer les structures de l'administration du tourisme. Et voici que ces emplois sont transférés, comme M. de Préaumont s'en est à raison étonné, non pas au commerce et à l'artisanat, nouveau ministère de rattachement, mais à l'urbanisme et au logement. Comprenez qui pourra !

Il est sans doute une seconde raison de l'incompréhension du Gouvernement pour cette grande industrie : il n'en perçoit clairement ni le poids ni l'intérêt économiques. Et cela pour une raison simple : il ne dispose pas à son égard de chiffres fiables et incontestables.

J'avais, en janvier 1980, présenté au conseil des ministres le premier compte du tourisme, sur la base d'une étude macro-économique conduite conjointement par la direction du tourisme, l'I.N.S.E.E., la direction de la prévision et la Banque de France. Ce fut pour beaucoup une révélation. Mais les évaluations dégagées alors étaient partielles et, pour certaines, demandaient à être vérifiées.

Depuis 1981, malgré les engagements pris ici par M. Abadie, rien n'a été fait, si ce n'est l'enquête aux frontières de 1982 dont nous attendons les résultats. Plus grave, on extrapole des conclusions et on actualise des chiffres anciens dans des conditions souvent hasardeuses.

Le projet de budget qui nous est proposé tente-t-il de renverser le courant et de jeter les bases d'un véritable compte économique du tourisme, sur lequel pourrait se fonder l'action des pouvoirs publics ? Non ! Au contraire, il réduit, dans quatre chapitres du titre III, les crédits d'études économiques et d'enquêtes statistiques. Voilà pourtant un domaine, monsieur le ministre, où, en ce temps de rigueur budgétaire, vous pourriez prendre une initiative qui répondrait à l'attente de toute une profession sans dépense budgétaire majeure.

Sur ces bases, la politique du tourisme que vous nous proposez, et que traduit très partiellement ce budget, ne peut appeler que des réserves. Pour ma part, j'en formulerais quatre.

La première concerne les crédits de promotion. Oh ! certes, ils progressent, mais de 6,6 p. 100 seulement si l'on considère globalement les moyens des titres III et IV. Après une longue période de confusion, l'agence nationale d'information touristique s'efforce de prendre le relais de « France Information Loisirs ». Après de multiples hésitations, le Gouvernement redécouvre l'intérêt de « Bienvenue France » et lui octroie enfin quelques moyens. Merci, mais que de temps perdu, monsieur le ministre !

Pour nos bureaux à l'étranger, les moyens de fonctionnement régressent de 10 p. 100, tandis que ceux de propagande progressent — il est vrai — de 24 p. 100. Mais ce dernier chiffre — vous l'avez vous-même souligné — ne doit pas faire illusion : ces dépenses, pour une large part, sont payées dans les monnaies des pays où sont implantées nos représentations. Nos moyens ne font guère que courir après la dépréciation du franc ; ils ne progressent que faiblement en pouvoir d'achat. Si vous vouliez aligner nos crédits de promotion sur ceux des pays comparables, comme l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne ou l'Espagne, vous devriez nous en proposer au moins le doublement.

Ma deuxième réserve concerne le tourisme social et la démocratisation des loisirs, auxquels M. Jean Bégault se consacre depuis plusieurs années.

Votre politique tend — paradoxe pour un gouvernement socialiste — à une véritable mort par inanition du tourisme social.

S'agissant des villages de vacances, les autorisations de programme s'élevaient à 59,5 millions de francs en 1984 ; elles ne seront plus, en 1985, que de 44 millions.

Pour le camping et l'hôtellerie de plein air, vos crédits ont disparu. Il était certes logique d'en fondre la plus grande partie dans la dotation globale d'équipement, mais ne croyez-vous pas qu'il convenait de conserver, dans le budget de l'Etat, une dotation minimale afin d'impulser, notamment dans le cadre des contrats de Plan, des actions de portée nationale ?

Il me faut dire enfin un mot de la réforme la plus manquée depuis 1981 : la création du chèque vacances. Dans une interview récente, vous déclariez, monsieur le ministre : « Cela ne marche pas bien. » En réalité, cela ne marche pas du tout puisque, pour toute la France, 5 000 personnes y auraient eu recours l'année dernière. Quelle dérision ! Connaissez-vous un seul habitant de La Rochelle qui soit parti cet été grâce au chèque vacances ? Ne croyez-vous pas qu'il est temps d'accorder aux entreprises qui utilisent ces chèques l'exonération des charges sociales sans laquelle aucun effet incitatif ne peut exister ? Ne pensez-vous pas que le moment est venu de substituer un système de concurrence dans l'émission à une gestion centralisée par un organisme public qui a, malheureusement, fait la preuve de son échec ?

Ma troisième réserve concerne l'aménagement touristique du territoire. Mon propos à ce sujet sera aussi réduit que vos crédits !

Après trois années de régression, vous disposerez, en 1985, en autorisations de programme, de 6,5 millions de francs pour aménager nos cinq massifs montagneux, de 4,2 millions pour tout notre littoral, de moins de 3 millions — je dis bien 3 millions — pour l'ensemble de l'espace rural ! Ces dotations se passent de tout commentaire : elles sont dérisoires. Votre budget renonce à toute ambition en matière d'aménagement. Au moins traduit-il le fait que cette compétence n'appartient plus que marginalement au ministre chargé du tourisme. N'est-il pas significatif que les trois quarts des crédits touristiques figurant dans les contrats de Plan entre l'Etat et les régions proviennent du F.I.D.A.R. ou du F.I.A.T. ?

Enfin et surtout, monsieur le ministre du commerce, c'est à la manière dont vous traiterez les problèmes des entreprises du tourisme que nous jugerons votre action. C'est là que les professionnels vous attendent. Aussi vous poserais-je, au nom de l'association Défense et avenir du tourisme français, trois questions.

Première question : la politique du Gouvernement en matière de prix des services se fixe-t-elle pour objectif un retour à la liberté ? Si oui, dans quels délais ? Si non, comment concilierez-vous votre récente déclaration, selon laquelle « il appartient à la profession de prendre en main son destin », avec le maintien d'une économie administrée ?

Il s'agit d'un point essentiel, sur lequel Mme Louise Moreau m'a demandé, ce soir, d'attirer tout particulièrement votre attention. J'avais, dans la charte du tourisme, accordé la liberté totale à ce secteur en 1981, en accord avec l'ensemble des pro-

fessionnels. Malheureusement, on est vite revenu sur ce progrès essentiel. Je vous demande de remettre en vigueur les dispositions de la charte du tourisme.

Deuxième question : ne convient-il pas de moderniser les rapports sociaux dans les entreprises de l'industrie hôtelière, d'y assouplir les contraintes en matière de temps de travail, par exemple en procédant à l'extension de la convention collective qui a été signée par plusieurs organisations patronales et syndicales ?

Enfin, troisième question : quelles sont vos intentions en matière fiscale ?

J'ai approuvé, lors du vote de la première partie de la loi de finances, avec M. Jean de Préaumont, la modification du taux de la T. V. A. pour les agences de voyages. Le fait que vous mettiez ainsi en œuvre une décision qu'avait arrêtée au début de 1981 le gouvernement de M. Raymond Barre me remplit de satisfaction. Il vous faut maintenant poursuivre dans la voie de l'adaptation de la fiscalité du tourisme.

Vous avez récemment souligné que la taxe sur les frais généraux des entreprises comportait « des effets pervers ». Quand donc la supprimerez-vous ? Vous vous êtes également montré favorable à l'abandon de la taxation accrue des hôtels quatre étoiles et quatre étoiles luxe. Quand donc cesserez-vous de pénaliser celles de nos entreprises qui sont les plus performantes, notamment dans l'accueil de la clientèle étrangère ?

Monsieur le ministre, l'industrie hôtelière et touristique ne se porte pas mal, encore que certains de ses secteurs, comme l'hôtellerie familiale, éprouvent de graves difficultés. Mais ses résultats, souvent convenables en termes de fréquentation, ne doivent pas faire illusion. Ils s'accompagnent d'une dégradation marquée des marges et d'une tension accrue en matière de trésorerie. C'est la caractéristique essentielle de la situation de l'industrie hôtelière.

Ces entreprises pourraient faire beaucoup mieux pour l'activité, pour l'emploi, pour l'équilibre de la balance des paiements. Votre budget ne le permet pas.

C'est pourquoi, en vous demandant de ne pas voir là l'expression d'un *a priori* défavorable à l'égard du nouveau ministre du tourisme, nous ne pouvons que le rejeter. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. En pleine évolution, les vacances et les loisirs d'aujourd'hui, et encore plus ceux de demain, sont un phénomène social de grande ampleur. La généralisation de la cinquième semaine de congés payés, l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans et le développement des préretraites ont créé une dimension nouvelle, génératrice de besoins grandissants et diversifiés.

Pourtant, monsieur le ministre, nous sommes dans l'obligation de constater une stagnation de l'accès des Français aux vacances d'été ou d'hiver, une diminution de la durée moyenne des séjours et une évolution des choix, imposée par la situation sociale des intéressés.

Ces éléments éclairent les efforts qui restent à entreprendre pour mettre en œuvre une politique sociale du tourisme et des loisirs, contre laquelle la politique de rigueur pèse de façon déterminante du fait, d'une part, de la réduction du pouvoir d'achat et de la forte progression du chômage et, d'autre part, des orientations dégagées par les choix budgétaires, tant au niveau national qu'au niveau des collectivités territoriales.

C'est ainsi qu'en tenant compte des crédits transférés, les investissements publics en faveur du camping-caravaning et des villages de vacances reculent très fortement. Permettront-ils de tenir les engagements inscrits au 9^e Plan relatifs à la rénovation des structures existantes au développement des capacités d'accueil dans un domaine où les besoins augmentent ? Nous en doutons.

Partie intégrante de l'aménagement du territoire, l'aménagement touristique doit se réaliser dans l'intérêt de toutes les populations concernées, afin de satisfaire aux besoins sans porter atteinte aux intérêts sociaux des régions, à l'environnement, aux sites historiques et culturels.

S'insérer dans cette démarche suppose que les pouvoirs publics, à tous les niveaux, de l'Etat aux collectivités territoriales, aient les moyens de mener une politique d'étude et de financement conséquente, adaptée aux critères fixés, reconnaissant la place du tourisme social, souvent associatif et pleinement participatif, qui répond le mieux à cette dimension d'intégration dans l'économie des régions.

Alors qu'il a su montrer, dans le contexte très défavorable où voulait l'enfermer la politique antérieure, sa capacité à jouer un rôle déterminant pour l'accès des travailleurs et des familles modestes au repos, aux vacances et aux loisirs, le tourisme social est aussi une composante originale du secteur de l'économie sociale, pour lequel, au nom de la rigueur, les aides sont systématiquement amputées au travers des différents budgets le concernant.

Au sein de ce projet de budget, les crédits consacrés à la promotion des activités touristiques, principalement à l'étranger, sont en augmentation sensible. Cette orientation vise à renforcer la contribution du tourisme à l'équilibre de notre balance commerciale et nous la partageons. Cependant, nous nous interrogeons sur l'exclusivité de ce choix. Peut-on, en effet, bâtir une perspective d'avenir sur un cours du dollar favorisant la venue de touristes nord-américains au détriment du développement et de la diversification de notre potentiel touristique national ?

Enfin, l'augmentation des subventions en faveur de l'agence nationale pour l'information touristique et pour les dépenses informatiques des délégations régionales est une mesure positive. Elle répond à un besoin réel de modernisation et d'efficacité.

Ces remarques une fois exposées, monsieur le ministre, notre groupe confirmera son vote d'abstention sur ce projet de budget, souhaitant en conclusion que le Gouvernement, au cours de la discussion budgétaire, puisse accomplir un geste significatif confirmant l'engagement de l'Etat en faveur du tourisme social. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Charié.

M. Jean-Paul Charié. Mes observations sur le budget du commerce et de l'artisanat, monsieur le ministre, tiendront en trois points : le premier pour rétablir la vérité de ce budget ; le deuxième pour vous donner notre point de vue et notre sentiment sur le désengagement de l'Etat ainsi que sur le renforcement des contrôles ; le troisième pour préciser quelques-uns des moyens qu'il suffirait de mettre en œuvre si nous avions un gouvernement comprenant qu'il est indispensable et urgent de changer de direction.

En ce qui concerne le rétablissement de la vérité, vous déclarez que le budget est en hausse de 21,8 p. 100. Or il est en baisse de 35,7 p. 100 par rapport à l'année dernière. Je m'explique.

Le budget du commerce et de l'artisanat était, l'année dernière, de 477,9 millions de francs. Il est cette année de 582 millions de francs uniquement parce que vous y ajoutez 275 millions qui étaient l'année dernière affectés aux charges communes. Vous transférez en effet des charges communes au budget du commerce et de l'artisanat, les bonifications d'intérêt à l'artisanat.

Alors oui, 307 plus 275 égale 582. Mais ce sont 307 millions de francs pour 1985 qu'il faut comparer aux 477,9 millions de francs de 1984, et cela équivaut bien à une baisse de 170,9 millions de francs, c'est-à-dire de 35,7 p. 100. Cette régression du budget du commerce et de l'artisanat est d'ailleurs obtenue notamment en supprimant la prime à la création nette d'emplois dans l'artisanat qui représentait, pour 1984, 195 millions de francs de crédits.

Il y a une deuxième vérité que vous camoufflez puisque le rapporteur spécial de la commission des finances écrit, en page 6 de son rapport, qu'il y a croissance des dépenses d'intervention et redéploiement des subventions d'investissement accordées par l'Etat. Cela est faux.

Pour l'année 1984, le titre IV : « Interventions publiques », plus le titre V : « Subventions d'investissement accordées par l'Etat », représentaient un total de 369 millions ; si l'on y ajoute 73 millions, cela fait 442 millions. Cette année, il est de 468 millions plus 85 millions, moins les 275 millions transférés, soit 278 millions de francs. Si l'on compare les 278 millions d'effort de l'Etat pour 1985 aux 442 millions de l'année dernière, cela ne fait jamais une hausse, mais au contraire une baisse de 37 p. 100 sans compter les 7,6 p. 100 officiels de l'inflation.

Par contre, vos moyens globaux en personnel et fonctionnement — titre III — en passant de 36 à 39 millions de francs, augmentent, eux, de 7,8 p. 100 et les rémunérations de l'administration centrale — chapitre 31.01, article 20, page 29 — progressent de 27 p. 100, ce qui est tout à fait contraire à la politique de rigueur que vous dites réaliser.

Vous ne pouvez à la fois dire : « Nous faisons une politique de rigueur » et augmenter de 27 p. 100 les rémunérations de votre administration centrale. Vous ne pouvez dire : « Nous avons un budget qui augmente » alors qu'il baisse de 35,7 p. 100. Vous ne pouvez dire : « On augmente l'intervention de l'Etat » quand celle-ci, pour ses aides directes, diminue de 37 p. 100.

Maintenant que la vérité de la forme et de la présentation est rétablie, je vais vous donner le sentiment du groupe R.P.R. sur le fond.

Aujourd'hui, alors qu'il faut tenir compte de la guerre économique dans laquelle se trouve notre pays et nos entreprises ; alors qu'il est impossible de redresser la situation économique de notre pays en continuant comme vous le faites de l'endetter par son déficit budgétaire ; alors qu'il est indispensable, fondamental et urgent de libérer nos entreprises, nos commerçants et nos artisans et donc notamment de diminuer très sensiblement les multiples interventions de l'Etat ; alors qu'il est prioritaire que l'Etat se consacre d'abord et avant tout à ses devoirs suprêmes — la défense nationale, l'indépendance de notre pays, la sécurité, la justice, l'éducation nationale — et qu'il se dégage de tout ce qui n'est pas de son domaine, mais de celui des entrepreneurs, des familles ou des particuliers, nous ne pouvons que souhaiter et vouloir une diminution, la diminution du budget du commerce et de l'artisanat. Cela ne nous choquerait pas. Au contraire.

Mais, nous approuverions la diminution du budget du commerce et de l'artisanat, si premièrement, cette diminution était clairement annoncée, ce que je viens de faire, mais ce qu'il vous reste à faire ; deuxièmement, si cette diminution concernait également les moyens des services du ministère, en cessant, contrairement à ce que vous faites, d'embaucher des fonctionnaires ; troisièmement, si cette diminution, voire cet arrêt des primes, des subventions, des aides directes ponctuelles, catégorielles et sociales était effectivement compensée par une diminution des charges, des taxes, des impôts et des contrôles divers que vous imposez aux commerçants et artisans ; enfin, si vous permettiez aux commerçants et artisans de travailler librement et, avant tout pour leurs clients, pour leurs entreprises, pour leurs emplois, au lieu de travailler pour l'Etat comme vous les y obligez de plus en plus.

Nous ne sommes pas les seuls à le dire. A la page 6 de son rapport, le rapporteur de la commission des lois écrit « qu'une diminution des taxes est sans doute plus efficace qu'une politique de primes diverses dont l'attribution est soumise à des conditions et à des contrôles qui rebutent bien souvent les éventuels bénéficiaires » ; j'ai d'ailleurs bien noté, monsieur le ministre, que vous avez dit qu'il fallait rendre le commerce aux commerçants !

Cela est timide, certes, mais vous commencez à en prendre conscience. Malheureusement, vous êtes loin de l'appliquer et d'en faire votre principe de gestion du pays.

M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial. C'est vous qui avez mis en place cette politique de primes !

M. Jean-Paul Charié. Vous êtes incapables de nous présenter, ni de façon chiffrée ni qualitativement un quelconque allègement des charges, taxes ou impôts qui viendrait équilibrer ce désengagement de l'Etat et qui annoncerait le retour à la vraie liberté et à la seule aide efficace, car vous n'allégez pas les charges, au contraire.

J'ouvrirai une parenthèse à propos de la taxe professionnelle dont vous n'avez pas parlé jusqu'à maintenant car, là encore, vous tentez de nous tromper quand vous prétendez que vous diminuez la taxe professionnelle de 10 p. 100. Cela est faux.

En fait, vous abaissez le seuil maximal de règlement à payer de 6 à 5 p. 100 de la valeur ajoutée. Mais, sincèrement, connaissez-vous beaucoup d'entreprises commerciales ou artisanales qui paient plus de 5 p. 100 de leur valeur ajoutée en taxe professionnelle ? Ils en versent déjà trop et, surtout, de façon injuste puisque, plus ils embauchent ou plus ils investissent, plus ils paient de taxe professionnelle. Mais s'ils en paient déjà trop, ils n'en paient en tout cas pas 5 p. 100 de la valeur ajoutée. Cela se limite, en général, à 2 ou 3 p. 100. Cette façon de baisser la taxe professionnelle ne les touchera donc pas.

Vous ne pouvez pas parler de désengagement de l'Etat car vous savez que les commerçants et les artisans sont de plus en plus soumis à toutes sortes de contrôles, de redressements et de suspicion qui créent des ravages sur les moyens non seulement économiques mais aussi humains et sociaux des commerçants et artisans.

Pour que les choses soient claires, et pour que la vérité apparaisse, je vais vous citer trois exemples, mais je pourrais vous en citer des centaines.

L'U. R. S. S. A. F. a demandé une amende de 2 000 francs à une entreprise parce que cette entreprise avait payé en avance ses cotisations — je dis bien en avance — le 30 janvier au lieu du 15 février et que, le jour de l'échéance normale, elle aurait dû envoyer copie de sa déclaration, déjà adressée, en inscrivant dessus : « déjà réglé ». Je vous ai posé, monsieur le ministre, une question écrite sur ce comportement tout simplement scandaleux.

Deuxième exemple : sans aucune aide de qui que ce soit, un jeune couple a acheté une boulangerie en milieu rural, qui était publiquement à vendre depuis plusieurs années. Ils l'ont achetée au prix public offert, et auquel on ne trouvait jusqu'alors pas d'acquéreur. Ils ont réalisé des travaux et ont relancé la boulangerie grâce à leur courage et à leurs efforts, en mettant toutes leurs économies dans ce fonds de commerce. La femme n'a même pas pu se payer son permis de conduire.

Les services fiscaux, deux années après, viennent considérer qu'ils n'ont pas acheté le fonds assez cher et opèrent un redressement sur quatre fois la valeur réelle d'achat. C'est tout simplement saper, décourager et détruire toute tentative de redresser ou ne serait-ce que de maintenir du tissu commercial et artisanal de notre pays. C'est une position irresponsable et un comportement très grave.

Troisième exemple : un artisan maçon embauche un apprenti. Compte tenu des qualités et des services rendus par ce jeune homme de dix-sept ans, le maître-maçon lui verse une rémunération juste et loyale. L'administration opère un redressement sur l'employeur parce qu'il a trop payé son apprenti.

Voilà où nous en sommes en France avec votre gouvernement. Ces exemples pourraient être multipliés par cent. Vous devriez en tenir compte. Mais non ! Avec l'article 72 du projet de loi de finances et le projet du droit de visite domiciliaire, vous chassez le commerçant et l'artisan jusque chez lui !

A cause de votre socialisation qui implique des règlements de plus en plus draconiens et sectaires ; à cause de la machine « lutte des classes » que vous avez mise en place dès votre arrivée, contre les patrons, contre les employeurs, contre les commerçants et artisans ; à cause des graves erreurs de gestion que vous avez commises, et du vide que vous avez fait dans les caisses de l'Etat ; à cause de l'argent qu'il vous faut trouver par tous les moyens, même illégaux, même contraires à la parole de l'Etat ; à cause de la pression que vous faites exercer sur les entreprises et les entrepreneurs, vous êtes en train, depuis trois ans, de casser, de détruire, de ruiner le commerce et l'artisanat de France.

M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial. C'est la terre brûlée !

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Je suis Attila ! (Sourires.)

M. Jean-Paul Charié. Les chiffres vous obligent à constater ce déclin jamais connu depuis 1945. Mais après vous être cachés derrière l'héritage, aujourd'hui vous vous cachez derrière la conjoncture internationale pour justifier cette perte. Or, si le commerce et l'artisanat en France s'en sortent nettement moins bien qu'à l'étranger — je ne suis pas le seul à le dire puisque ce constat figure en première page des rapports — ce ne peut être qu'à cause de la politique de la France.

J'en viens aux idées qu'il faudrait promouvoir et aux objectifs qu'il faudrait poursuivre.

Il convient d'abord de faire cesser ces contrôles injustifiés et les comportements de certains fonctionnaires qui arrivent chez les entrepreneurs comme des rapaces sur leurs proies. Ce n'est pas spécialement de la faute des fonctionnaires, je le précise, mais de celle des directives et de l'état d'esprit qu'on leur demande de mettre en valeur.

Permettez aux commerçants et aux artisans d'adapter leurs embauches à la réalité de leur activité économique.

Permettez leur d'embaucher facilement et spontanément des salariés à temps partiel, ou à durée déterminée.

Faites diminuer la trop grande importance des risques et des charges quand on embauche ; acceptez que l'effort individuel soit valorisé et encouragé ; libérez le travail et l'emploi. Il y a monsieur le ministre, plusieurs centaines de milliers d'emplois à créer avec les commerçants et artisans.

Faites libérer les prix et les marges, car la fixation des prix est devenue nocive et inutile alors que celle des marges est contraire à toute logique du progrès et du développement économique.

Faites libérer la qualité ! Mme le secrétaire d'Etat chargée de la consommation en a parlé tout à l'heure. Je crois, monsieur le ministre, que nous sommes là sur le bon chemin. Faites libérer la qualité mais pour que cessent l'erreur et les désastres de la recherche du plus bas prix — ce dont elle n'a pas parlé — et afin que ceux qui rendent des services supplémentaires, produisent ou vendent de la qualité soient aussi concurrentiels que les autres. Il faut faire comprendre aux Français qu'acheter plus cher, c'est, parfois, acheter plus économique.

Faites supprimer tous ces obstacles financiers et fiscaux qui handicapent la transmission des entreprises.

Autorisez les mêmes droits et les mêmes devoirs à tous ceux qui exercent la même activité.

Encouragez et invitez le secteur public à faire travailler le secteur privé au lieu de nationaliser, au lieu de rapatrier la sous-traitance.

Soutenez les efforts des professionnels en faveur de la mise en valeur d'un code de conduite entre producteurs et distributeurs.

Monsieur le ministre, vous savez que j'approuve vos propos sur la loi Royer. Le plus important en ce moment pour les distributeurs et les producteurs, est de les aider à réactualiser un code de conduite et à le faire appliquer.

Tels sont quelques-uns des objectifs urgents et primordiaux à mettre en œuvre pour relancer, comme cela est possible, comme ils y sont prêts, l'activité des commerçants, des artisans et plus généralement des petites et moyennes entreprises.

Sachez encore que ce dont souffrent le plus les entreprises de production, du commerce ou de l'artisanat, ce n'est pas de manquer de travail à réaliser, ce n'est pas de manquer de compétence ou de formation. Faites confiance à la valeur des hommes, à leur dynamisme. Faites confiance à la liberté.

Ce dont souffrent le plus aujourd'hui les entreprises, c'est de manquer de trésorerie, pour s'adapter et pour faire face à la masse des prélèvements obligatoires. Vous avez, à grands coups de publicité — pas vous spécialement, monsieur le ministre, mais votre gouvernement — lancé les mesures pour les créations d'entreprises, mais rien dans ce que vous annoncez ne donnera aux créateurs ce dont ils ont le plus besoin : de la trésorerie. Avant de vouloir créer des entreprises, il faut, monsieur le ministre, tout simplement permettre à celles qui existent déjà de se maintenir et d'être transmises.

Quand la France aura un gouvernement qui changera réellement de direction et qui redonnera aux commerçants et artisans la responsabilité et la liberté d'assurer leurs charges et fonctions, alors le commerce et l'artisanat, alors les petites et moyennes entreprises, alors l'emploi et la situation économique de la France iront déjà mieux. La France sera sortie du socialisme. La France retrouvera sa puissance et sa gloire. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 8 —

EXPLOITATION DES SERVICES DE RADIO-TELEVISION SUR RESEAU CABLE

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire.

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 24 octobre 1984.

Monsieur le président,

Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé.

Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le mercredi 31 octobre 1984, dix-huit heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

— 9 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Commerce, artisanat et tourisme et articles 83 et 84 (suite) : Annexe n° 9 (commerce). — M. Germain Sprauer, rapporteur spécial ; annexe n° 10 (artisanat). — M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial ; avis n° 2370, tome III, de M. Jean-Pierre Destrade, au nom de la commission de la production et des échanges ; annexe n° II (tourisme). — M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial ; avis n° 2370, tome IV, de M. Jean Bégault, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Mercredi 24 Octobre 1984.

SCRUTIN (N° 754)

Sur le titre IV de l'état B annexé à l'article 36 du projet de loi de finances pour 1985. (Budget des anciens combattants. — Interventions publiques.)

Nombre des votants	488
Nombre des suffrages exprimés	478
Majorité absolue	240
Pour l'adoption	274
Contre	204

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.	Cambolive.	Fleury.
Adevah-Pœuf.	Cartelet.	Floch (Jacques).
Alaize.	Cartraud.	Florian.
Alfonsi.	Cassaing.	Forgues.
Anciant.	Castor.	Forni.
Aumont.	Cathala.	Fourré.
Badet.	Caumont (de).	Mme Frachon.
Balligand.	Césaire.	Frêche.
Bally.	Chanfraut.	Gabarrou.
Bapt (Gérard).	Chapuis.	Gallard.
Barailla.	Charpentier.	Gallet (Jean).
Bardin.	Charzat.	Garmendia.
Bartolone.	Chauhard.	Garrouste.
Bassinat.	Chauveau.	Mme Gaspard.
Bateux.	Chénard.	Germon.
Battist.	Chevallier.	Giolitti.
Bayou.	Chouat (Didier).	G'iovannelli.
Beaufils.	Coffineau.	Gourmelon.
Beaufort.	Colln (Georges).	Goux (Christlan).
Bèche.	Collomb (Gérard).	Gouze (Hubert).
Beq.	Colonna.	Gouzes (Gérard).
Bédoussac.	Mme Commergnat.	Gréard.
Beix (Roland).	Couqueberg.	Grimont.
Bellon (André).	Darinot.	Guyard.
Belorgey.	Dassonville.	Haesebroeck.
Beltrame.	Défarge.	Hauteœur.
Benedetti.	Dehoux.	Haye (Kléber).
Benetière.	Delanoë.	Hory.
Béregovcy (Michel).	Delehedde.	Houteer.
Bernard (Jean).	Dellisle.	Huguet.
Bernard (Pierre).	Denvers.	Huyghues
Bernard (Roland).	Derosier.	des Etages.
Berson (Michel).	Deschaux-Beaume.	Ibanès.
Besson (Louis).	Dessaignes.	Istace.
Billardon.	Dessolle.	Mme Jacq (Marie).
Billon (Alain).	Destrade.	Jagoret.
Bladt (Paul).	Dhaille.	Jalton.
Blisko.	Doilo.	Join.
Bois.	Douyère.	Joseph.
Fonnemalson.	Drouin.	Jospin.
Bourepaux.	Dumont (Jean-Louis).	Josselin.
Borel.	Dupilet.	Journet.
Boucheron	Mme Dupuy.	Kuchelida.
(Charente).	Duraffour.	Labazée.
Boucheron	Durbec.	Laborde.
(Ile-et-Vilaine)	Durieux (Jean-Paul).	Lacombe (Jean).
Bourget.	Duroure.	Lagorce (Pierre).
Bourguignon.	Durupt.	Laignel.
Braine.	Ecutla.	Lambert.
Briand.	Esmonin.	Lambertin.
Brune (Alain).	Eslier.	Lareng (Louis).
Brunet (André).	Evin.	Lassale.
Cubé.	Faugaret.	Laurent (André).
Mme Cacheux.	Mme Flévet.	Laurissergues.

Lavédrine.
Le Ballt.
Leborne.
Le Coadie.
Mme Lecuir.
Leonetti.
Le Drian.
Le Foil.
Lefranc.
Le Gars.
Lejeune (André).
Leonetti.
Le Pensec.
Loncle.
Madrille (Bernard).
Mahéas.
Malandain.
Malgras.
Marchand.
Mas (Roger).
Massaud (Edmond).
Masse (Marius).
Massion (Marc).
Massot (François).
Mathus.
Melilck.
Menga.
Metala.
Metzinger.
Michel (Claude).
Michel (Henri).
Michel (Jean-Pierre).
Mitterrand (Gilbert).
Mocœur.
Montergnole.
Mme Mora
(Christiane).
Moreau (Paul).
Mortelette.
Moullnet.

Natlez.
Mme Netertz.
Mme Nevoux.
Notebart.
Oehler.
Olméta.
Ortet.
Mme Osselin.
Mme Patrat.
Patrat (François).
Pen (Albert).
Pénicaud.
Perrier.
Pesce.
Peuzlat.
Philibert.
Pidjot.
Pierret.
Pignion.
Pinard.
Pistre.
Pianchou.
Poignant.
Poperen.
Portheault.
Pourchon.
Prat.
Prouvost (Pierre).
Proveux (Jean).
Mme Provost (Eliane).
Queyranne.
Ravassard.
Raymond.
Renault.
Richard (Alain).
Rival (Maurice).
Robin.
Rodet.
Roger-Machart.

Rouquet (René).
Rouquette (Roger).
Rousseau.
Sainte-Marie.
Sanmarco.
Santa Cruz.
Santrat.
Sarre (Georges).
Schiffier.
Schreiner.
Sénès.
Sergent.
Mme Sicard.
Mme Soum.
Stirn.
Mme Sublet.
Suchod (Michel).
Sueur.
Tabanou.
Taddei.
Tavernier.
Teisselre.
Testu.
Théaudin.
Tinseau.
Tondon.
Mme Toutain.
Vacant.
Vadepléd (Guy).
Valroff.
Vennin.
Verdon.
Vidal (Joseph).
Villette.
Vivien (Alain).
Vouillot.
Wacheux.
Wilquin.
Worms.

Ont voté contre :

MM.	Bustin.	Fèvre.
Alphandery.	Caro.	Fillon (François).
Ansart.	Cavallé.	Fontaine.
Ansquer.	Chaban-Delmas.	Fossé (Roger).
Asensl.	Charlé.	Fouchier.
Aubert (Emmanuel).	Charles (Serge).	Foyer.
Aubert (François d').	Chassacquet.	Mme Fraysse-Cazalis.
Audinot.	Chirac.	Frédéric-Dupont.
Bachelet.	Chomat (Paul).	Frelaut.
Balmigère.	Clément.	Fuchs.
Barnier.	Colinat.	Galley (Robert).
Barre.	Combastell.	Gantier (Gilbert).
Barrot.	Corrèze.	Garcin.
Barthe.	Couillet.	Gascher.
Bas (Pierre).	Cousté.	Gaslines (de).
Baudouin.	Couve de Murville.	Gaudin.
Baumel.	Dallat.	Geng (François).
Bayard.	Dassault.	Gengenwin.
Bégault.	Debré.	Giscard d'Estaing
Benouville (de).	Delatre.	(Valéry).
Bergellin.	Delfossa.	Gissinger.
Blgeard.	Denlau.	Goasduff.
Bl. raux.	Deprez.	Godefroy (Pierre).
Blanc (Jacques).	Desanlis.	Godfrain (Jacques).
Bocquet (Alain).	Dominati.	Mme Goerliot.
Bourg-Broc.	Dousett.	Gorse.
Bouvard.	Ducoloné.	Goulet.
Branger.	Durand (Adrien).	Grussenmeyer.
Brial (Benjamin).	Duroméa.	Gulchard.
Briane (Jean).	Durr.	Haby (Charles).
Brocard (Jean).	Dutaré.	Haby (René).
Brochard (Albert).	Eadras.	Hage.
Brunhes (Jacques).	Falala.	Hamel.

Hamelin.	Marcus.	Préaumont (de).
Mme Harcourt (Florence d').	Masson (Jean-Louis).	Proriol.
Harcourt (François d').	Mathieu (Gilbert).	Raynal.
Mme Hauteclocque (de).	Mauger.	Renard.
Hermier.	Maujoudan du Gasset.	Richard (Lucien).
Mme Horvath.	Mayoud.	Rieubon.
Hunault.	Mazoin.	Rigaud.
Inchauspé.	Médecin.	Rimbaud.
Mme Jacquaint.	Méhnalnerie.	Rocca Serra (de).
Jans.	Mercleca.	Rocher (Bernard).
Jarosz.	Mesmin.	Roger (Emile).
Jourdan.	Messmer.	Rossinot.
Julia (Didier).	Mestre.	Royer.
Juventin.	Micux.	Sablé.
Kasperit.	Millon (Charles).	Salmon.
Kergueris.	Miossec.	Santoni.
Koehl.	Mme Missoffe.	Sautier.
Krieg.	Montdargent.	Séguin.
Labbé.	Mme Moreau (Louise).	Seitlinger.
La Combe (René).	Moutoussamy.	Sergheraert.
Lafleur.	Narquin.	Soisson.
Lajoiné.	Nilès.	Soury.
Lancien.	Noir.	Sprauer.
Lauriol.	Nungesser.	Stasi.
Legrand (Joseph).	Odru.	Tibert.
Le Meur.	Ornano (Michel d').	Toubon.
Léotard.	Paccou.	Tourné.
Lestas.	Perbet.	Tranchant.
Ligot.	Péricard.	Vaileix.
Lipkowski (de).	Pern.	Vial-Massat.
Madelin (Alain).	Perru.	Vivien (Robert- André).
Maisonnat.	Petit (Camille).	Vuillaume.
Marcellin.	Peyrefitte.	Wagner.
Marchais.	Pinte.	Weisenhern.
	Pons.	Zar a.
	Porelli.	Zeller.

Se sont abstenus volontairement :

MM.	Defontaine.	Luisi.
Bonnet (Alain).	Duprat.	Rigal (Jean).
Mme Chaigneau.	Julien.	Zuccarelli.
Charles (Bernard).	Larroque.	

N'a pas pris part au vote :

M. Bertile.

N'ont pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et M. Sapin, qui présidait la séance.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (285) :

Pour : 272 ;

Abstentions volontaires : 10 : M. Bonnet (Alain), Mme Chaigneau, MM. Charles (Bernard), Defontaine, Duprat, Julien, Larroque, Luisi, Rigal (Jean) et Zuccarelli ;

Non-votants : 3 : MM. Bertile, Mermaz (président de l'Assemblée nationale) et Sapin (président de séance).

Groupe R. P. R. (89) :

Contre : 89.

Groupe U. D. F. (63) :

Contre : 63.

Groupe communiste (4) :

Contre : 44.

Non-inscrits (10) :

Pour : 2 : MM. Pidjot et Stirn ;

Contre : 8 : MM. Audinot, Branger, Fontaine, Hunault, Juventin, Royer, Sablé et Sergheraert.

Mise au point au sujet du présent scrutin.

M. Bertile, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)